

L'IMPARTIAL

Feuille d'Avis des Montagnes 1806

Quotidien neuchâtelois et jurassien édité à La Chaux-de-Fonds
 Rédactions régionales: Le Locle, Fleurier, Neuchâtel, Saint-Imier, Tramelan, Saint-Brais

Rédaction
 Administration:
 2301 La Chaux-de-Fonds
 Rue Neuve 14
 Tél. (039) 21 11 35
 Télex 95 2114

la voix d'une région

Société éditrice: Imprimerie Courvoisier - Journal L'Impartial S.A.

O

opinion

ONU: «oui» mou

Le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

Par 24 oui contre 16 non, hier matin, il a arrêté sa décision avec un manque de conviction comparable à celui du Conseil national qui s'est prononcé au mois de mars dernier par 112 oui contre 84 non.

La voie est ainsi ouverte à une consultation populaire qui pourrait intervenir au début de 1986, dit-on.

Moins de trois semestres pour convaincre le peuple c'est peu, fort peu de temps. En l'état actuel de l'opinion nous supputons que le peuple et les cantons refuseraient l'entrée de la Suisse à l'ONU à peu près dans les mêmes proportions où les deux Chambres l'ont acceptée!

Un très gros travail d'information reste donc à faire avant de porter la question devant le peuple. C'est pourquoi un «oui» plus massif tant aux Etats qu'au National eut été utile pour la suite.

Ce «oui» un peu mou va au contraire conforter les indécis, les indifférents et ceux chez qui sommeillent des sentiments nationalistes au sens égoïste du terme.

Ce débat dans le peuple sur l'entrée de la Suisse à l'ONU sera important car, fondamentalement, c'est la position de notre pays dans le concert des nations, notre situation par rapport au monde qui est en cause.

Le penchant naturel qui nous pousse à rester une enclave au milieu des problèmes des autres, ce penchant se renforce quand on voit comment «les autres» résolvent leurs problèmes où s'abstiennent de le faire.

Nous avons tendance à croire que notre rôle d'arbitre, nos missions de bons offices, nous vaudront une éternelle reconnaissance de la part des 159 membres de l'ONU.

Nous jouons encore un rôle d'arbitres financiers grâce à un franc fort garanti par la solidité de nos institutions. Notre autorité morale a donc ses limites.

Tant que notre position face à l'ONU reste à l'état d'interrogation, nous vivons à l'ombre d'un soupçon favorable. Donc encore crédibles!

Gil BAILLOD

Pour les professionnels
 L 300 4x4 de Mitsubishi



Fourgon L 300 4x4, Fr. 22.800.-

NOUVEAU GARAGE DU JURA SA
 Léopold-Robert 117 - Tél. (039) 23.45.50
 30349

Vignette autoroutière et taxe poids lourds suisses Le Parlement européen proteste

Le Parlement européen a approuvé hier à Strasbourg une résolution présentée selon la procédure d'urgence par les groupes socialiste et démocrate-chrétien, dans laquelle il demande l'abrogation «aussi rapide que possible» des taxes autoroutières et poids lourds perçues à partir du 1er janvier prochain par la Suisse.

Le document de l'assemblée de Strasbourg a été adopté sans discussion en raison du délai imparti par le règlement à la «séance des urgences» d'hier matin.

Il invite en outre les pays de la Communauté à ne pas prendre de «mesures unilatérales de rétorsion», mais d'exercer plutôt des pressions communes sur le gouvernement suisse afin d'obtenir la levée des mesures.

Dans l'immédiat, la résolution demande aux autorités suisses d'accorder des dérogations en faveur des entreprises de transport des régions de la Communauté proches de la frontière suisse et de

moduler le prélèvement sur les poids lourds «de sorte qu'il n'en résulte aucune distorsion de concurrence au détriment des entreprises de transport des autres régions de la CEE».

Au passage, le Parlement européen égratigne aussi la Commission de Bruxelles qui, estime-t-il, a été incapable de prévenir la décision des autorités suisses avec lesquelles elle mène pourtant depuis longtemps des négociations sur les problèmes de transports.

Un porte-parole du Département fédéral des finances a déclaré à l'ATS avoir pris connaissance avec une «certaine satisfaction» de la résolution, adoptée hier matin.

Cette résolution exige en particulier que le Conseil des ministres de la Communauté et la Commission européenne trouvent avec les autorités suisses un terrain d'entente afin d'abroger la vignette autoroutière et la taxe sur les poids lourds, plutôt que de recourir à des mesures de rétorsion.



Le désespoir des arbres

Des scientifiques effectuant une enquête sur la disparition des forêts en Allemagne de l'Ouest ont établi que les arbres pouvaient succomber au désespoir écologique tout comme certains humains en bonne santé apparente s'effondrent victimes de crises cardiaques.

Cette découverte a été rendue publique par des chercheurs de l'Université de Kassel, qui ont effectué une enquête sur la théorie du désespoir chez les arbres. Ces scientifiques ont établi que des arbres atteints par la pollution ne pouvaient être sauvés, car ils se laissaient mourir de désespoir, et que d'autres en apparence sains pouvaient succomber à une «crise de nerfs». (reuter)

Pour protester contre un projet fiscal Italie: commerçants et artisans en grève



Via Condotti, à Rome: rideau! (Bélino AP)

Près de quatre millions de commerçants et artisans italiens ont fermé boutiques hier pour leur deuxième journée de protestation en un mois et demi contre un projet de réforme fiscale les concernant au premier chef.

Seuls les pharmacies, les supermarchés et les distributeurs d'essence sont restés ouverts. La protestation a duré de quatre à huit heures, selon les villes. Le texte de loi entend rétablir l'équité fiscale

entre les travailleurs indépendants et les salariés qui paient actuellement 70% de l'impôt direct alors qu'ils ne représentent que 42% des actifs.

Soutenu par les grandes Confédérations ouvrières qui font du rétablissement de l'équité fiscale la condition «sine qua non» du maintien de la paix sociale que le pays connaît depuis un an, M. Visentini, ministre des finances défend pied à pied son projet. (afp)

Dans la crainte d'une nouvelle fuite de gaz Bhopal: l'exode a commencé

Des dizaines de milliers de personnes ont pris d'assaut hier les trains, les autobus, les rickshaws et les carioles pour quitter Bhopal, dans la crainte d'une nouvelle fuite de gaz meurtrière.

Pourtant leurs maigres biens sur leur dos, ils ont envahi la gare et de véritables grappes humaines s'accrochaient aux trains quittant cette ville de 900.000 habitants aujourd'hui considérée comme maudite.

Les autorités indiennes ont en effet annoncé que la neutralisation des 15 tonnes de gaz restant dans les cubes de l'usine de l'Union Carbide interviendrait dimanche.

Il était impossible hier de chiffrer le nombre d'habitants qui ont quitté Bhopal depuis le 3 décembre, date de la catastrophe qui a fait au moins 2000 morts. Selon un responsable du gouvernement, cité par l'agence United News of India, au moins 150.000 personnes, principalement les plus pauvres, seraient parties. Un responsable local estime ce chiffre à 200.000.

Plus de 18.000 passagers ont quitté la ville par train, selon les chemins de fer alors que le trafic normal à Bhopal est de 9500 personnes.

L'exode a commencé mercredi: 10.000 personnes se sont alors enfuies. Depuis, les scènes de familles traînant derrière elles d'immenses sacs sont devenues monnaie courante.



L'attente du départ. (Bélino AP)



M

météo

Toute la Suisse: le temps sera très nuageux avec des pluies éparses demain (neige au-dessus de 1000-1500 m.), surtout sur l'ouest. Des éclaircies pourront s'y développer l'après-midi. Température voisine de 0 degré la nuit et de 5 l'après-midi. Vent modéré du sud-ouest en montagne.

Evolution probable jusqu'à mardi: il y aura souvent du brouillard en plaine au nord des Alpes. Ailleurs, temps assez ensoleillé, doux en montagne.

Vendredi 14 décembre 1984
 50e semaine, 349e jour
 Fête à souhaiter: Odile

	Vendredi	Samedi
Lever du soleil	8 h. 10	8 h. 11
Coucher du soleil	16 h. 43	16 h. 43
Lever de la lune	23 h. 19	—
Coucher de la lune	12 h. 43	13 h. 05
	Mercredi	Jeudi
Lac des Brenets	750,28 m.	750,25 m.
Lac de Neuchâtel	428,99 m.	428,99 m.

S

sommaire

National et assurance-maladie
 Les assuré(e)s perdent des plumes
 SUISSE Page 4

Oméga: «Nous sortons des chiffres rouges»
 ECONOMIE Page 9

R

région
 2e cahier

A Couvet
 La fin du «baby boum»
 PAGE 17

3e cahier

Grand écran
 MAGAZINE Page 33

MONDE

E

entre autres

Un iceberg nommé Titanic

Varsovie, capitale de l'ambiguïté. Pologne, patrie du flou.

Il y a deux mois, la terreur. Des policiers enlèvent, torturent et assassinent un prêtre, proche de Solidarité. On est le 19 octobre. L'affaire Popieluszko commence.

Très vite, quatre officiers de la Sûreté sont arrêtés.

Très vite aussi on apprend que d'autres opposants, prêtres ou ouvriers, ont été torturés, tabassés, menacés de mort.

Puis l'attente. Et le décès étrange de deux principaux enquêteurs. Le doute s'installe quant à la volonté réelle du gouvernement de faire toute la lumière sur l'affaire.

Alors, le général Jaruzelski annonce qu'il supervisera dorénavant personnellement les forces de sécurité afin que justice soit faite.

A peu près au même moment, le pouvoir décide la libération d'un des derniers dirigeants de l'opposition qui crouillait encore en prison. Bogdan Lys, sur qui pesait la lourde menace d'une inculpation de trahison.

Après le bâton, la carotte? Ce n'est pas si simple. Comme pour réduire à néant les effets calmants que pouvait exercer cette mise en liberté du numéro deux de Solidarité, dans certaines localités de province, des autorités locales ou régionales relancent bêtement la guerre des crucifix, en exigeant que les croix soient enlevées des classes des collèges. Résultats: des grèves d'étudiants, des mouvements populaires de solidarité et, surtout, un nouveau durcissement des relations entre l'Eglise et l'Etat. Relations déjà passablement tendues depuis la mort de Popieluszko.

C'est le moment pourtant que choisit Mgr Jozef Glemp, cardinal-primat de Pologne, pour voler au secours du gouvernement, en condamnant nettement les milliers de ses compatriotes qui fuient le pays, «autobannissements souvent dictés par de vils motifs».

Longtemps, la Pologne a été cassée en deux, avec d'un côté le pays réel et, de l'autre, le pays légal, le peuple et les autorités.

Aujourd'hui, il devient évident que d'autres cassures se sont produites. Au sein de la population d'abord, où en plus de la lassitude qui gagne nombre de gens, l'opposition et l'Eglise n'échappent pas aux luttes entre modérés et extrémistes. Mais surtout, blessures plus sournaises, au cœur même du pouvoir, dans le Parti où l'aile dure néo-stalinienne, probablement soutenue par Moscou, s'acharne à saper l'autorité du général Jaruzelski, jugé trop mou, et peut-être trop... Polonais.

Conséquences: une complexité objective des extrêmes, dans leur volonté de mener le pays à l'affrontement.

Avec, parallèlement, un réflexe d'autodéfense des modérés, qui les pousse à chercher une alliance de fait pour éviter le pire.

Une situation complexe et instable, qui fait ressembler la Pologne à une sorte de nation-iceberg aux allures de Titanic.

Roland GRAF

La bataille de l'essence sans plomb
Le Parlement européen met les gaz

Le Parlement européen a suivi la RFA dans la bataille de l'essence sans plomb et a demandé hier soir aux «Dix» d'accélérer l'entrée en vigueur des mesures contre la pollution automobile.

L'assemblée de Strasbourg a préconisé, à l'instar des Allemands, la date du 1er juillet 1986 pour la commercialisation de carburants sans plomb et le 1er septembre 1989 comme date limite pour l'adaptation des véhicules à cette essence «propre».

C'est par une large majorité de 168 voix contre 50 et 29 abstentions que le Parlement a fixé ces échéances qui vont à l'encontre des décisions prises la semaine dernière par les ministres de l'Environnement de la Communauté et des propositions faites par la Commission de Bruxelles.

Les ministres des «Dix» s'étaient mis

d'accord pour imposer l'essence sans plomb à partir du 1er juillet 1989 dans la CEE. Les parlementaires européens sont eux d'avis qu'il faut réduire dès le 1er juillet 1986 la teneur maximale en plomb de 0,40 gramme à 0,15 gramme par litre d'essence.

Ils sont allés plus loin encore dans la demande d'adaptation des nouveaux

véhicules européens aux normes américaines et japonaises d'émission de gaz d'échappement. Il s'agit de l'épineux problème du «pot catalytique», mesure recommandée par l'industrie automobile allemande mais critiquée en raison de son coût élevé (5000 à 7000 francs) par les constructeurs français, italiens et britanniques.

L'assemblée estime que la date du 1er octobre 1986, avec possibilité de dérogation temporaire pour les constructeurs de la Communauté, peut être retenue pour l'entrée en vigueur des dispositions concernant les émissions de gaz d'échappement. Ces demandes de dispense temporaire pourraient être introduites jusqu'au 1er septembre 1989, date retenue par la RFA.

La Commission, en revanche, repousse au 1er octobre 1995 l'alignement total sur les normes japonaises et américaines.

REJET DU BUDGET COMMUNAUTAIRE

Par ailleurs, le Parlement européen a rejeté par 319 voix contre cinq et 16 abstentions le projet de budget communautaire 1985 présenté par le Conseil des ministres des «Dix».

Le budget proposé par le Conseil s'élevait à 26,1 milliards d'écu (un écu vaut 0,7 dollar), alors que le Parlement avait avancé le chiffre de 29 milliards.

L'assemblée a ainsi ouvert une crise budgétaire. La Communauté entrera de ce fait, à partir du 1er janvier, dans le régime des «douzièmes provisoires», système débloquant mois par mois un douzième des dépenses de l'année précédente, jusqu'à ce que le Conseil présente un nouveau projet à l'assemblée qui a seule le droit d'arrêter ou de rejeter le budget. (afp)

Congrès du Parti socialiste espagnol
M. Gonzales et l'OTAN:
«Seul le peuple est souverain»

La trentième congrès du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE, au pouvoir) s'est ouvert hier à Madrid au milieu d'un impressionnant dispositif de sécurité pour entendre M. Felipe Gonzales, chef du parti et du gouvernement, prononcer un discours-bilan de plus d'une heure et demie.

M. Gonzales a énuméré les principales réalisations de son gouvernement au cours des deux années de son «projet socialiste démocratique de l'Espagne». Il s'est agi, a-t-il dit, de «neutraliser tous les mouvements réactionnaires sans provoquer d'affrontements», de «contrôler et de dominer la violence terroriste», de «lutter contre la crise économique en assainissant et en modernisant l'appareil productif», de mener sur la scène internationale une politique «sérieuse, res-

ponsable et solidaire» et de réaliser les promesses électorales du PSOE en matière de libertés civiques, d'enseignement et de vie syndicale.

M. Gonzales a d'autre part souligné le caractère irréversible du processus d'intégration de son pays dans la Communauté européenne, sa politique des «petits pas» en faveur du désarmement et sa conviction, concernant l'OTAN, que «seul le peuple est souverain quant à la décision de demeurer dans l'alliance ou d'en sortir». Il a à ce sujet réitéré sa promesse d'organiser un référendum sur l'OTAN d'ici 1986, et confirmé qu'il souhaitait voir le PSOE voter en faveur du maintien de l'Espagne dans l'organisation. (afp, reuter)

Anniversaire du coup
de force contre Solidarité
Le calme règne en Pologne

Le calme régnait hier en Pologne pour le troisième anniversaire du coup de force du 13 décembre 1981 contre le syndicat Solidarité.

Une messe devait être dite dans la soirée notamment à la paroisse Saint Stanislas de Varsovie où repose le père Jerzy Popieluszko, l'aumônier de Solidarité, assassiné par trois membres de la police politique en octobre dernier.

La presse officielle polonaise a publié hier de longs commentaires sur la «nécessité» de l'instauration de la loi martiale décrétée le 13 décembre 1981, après les arrestations et internements dans la nuit des dizaines de milliers de militants et dirigeants de Solidarité, dont ceux réunis à Gdansk autour de Lech Walesa, ancien dirigeant du syndicat dissous Solidarité, pour une réunion de la Commission nationale (KK) du syndicat.

Suspendu le 31 décembre 1982, l'état de siège a été levé le 22 juillet 1983. Une première vague importante d'internés, dont Lech Walesa, avaient été libérés en décembre 1982, mais il a fallu attendre juillet de cette année pour voir sortir de prison la quasi-totalité des prisonniers politiques, dont certains étaient détenus sans procès depuis le 13 décembre 1981.

(afp, reuter)

● NAKOURA. - L'armée israélienne a tué hier deux personnes en occupant de force sept villages au Liban du Sud.

● ISLAMABAD. - Au moins 16 personnes ont été tuées hier dans le centre du Pakistan à la suite de l'explosion d'un gazoduc.

● WASHINGTON. - La Maison-Blanche a rejeté hier l'idée formulée par Téhéran d'un échange des pirates de l'air responsables du détournement de l'Airbus koweïtien contre des opposants anti-khomeïnistes en exil.

M. Edgar Pisani en Nouvelle-Calédonie

«Des progrès considérables ont été accomplis»

«Depuis dix jours, des progrès considérables ont été accomplis», a déclaré hier M. Edgar Pisani, délégué du gouvernement français en Nouvelle-Calédonie, au cours de sa première conférence de presse depuis son arrivée dans le territoire.

Evoquant le problème du rétablissement de l'ordre après les graves incidents qui ont éclaté dans l'île à la suite des élections territoriales, boycottées par les indépendantistes kanaks, et remportées par les anti-indépendantistes, M. Pisani a ajouté:

«Lorsqu'il n'y a pas de conflit, lorsqu'il y a un consensus social, l'ordre a un sens. Lorsque tout cela a disparu, qu'une situation extrêmement tendue voire dangereuse s'est installée, ce n'est que par pas successifs et au gré, parfois, d'attente, de progrès contestés et parfois de reculs que l'on arrive à une situation d'ordre acceptable.»

L'assassinat dans un hôpital de Poitiers

Deux médecins libérés

Les deux médecins-anesthésistes inculpés d'assassinat après la mort suspecte d'une jeune femme le 30 octobre dans un hôpital de Poitiers ont été remis en liberté provisoire hier.

La Cour d'appel de Poitiers a prononcé la mise en liberté sous contrôle judiciaire des docteurs Bakari Diallo, 38 ans, Français originaire de Burkina (ex-Haute-Volta), et Denis Archambeau, 30 ans. Les deux hommes restent inculpés d'assassinat et ne peuvent exercer leur profession. Toutefois, pour leurs avocats, cette décision de justice constitue un premier pas vers un non-lieu mettant totalement hors de cause leurs clients.

L'affaire avait éclaté le 30 octobre au matin: une jeune femme de 33 ans, Nicole Berneron, est admise à l'Hôpital universitaire de Poitiers pour une opé-

ration d'une glande salivaire, intervention délicate mais bénigne. Tout se passe normalement, mais au réveil c'est le drame: la jeune femme ne respire plus et toutes les tentatives de réanimation restent vaines.

Deux heures après l'intervention, le professeur Pierre Meriel, chef du service d'anesthésie, retourne en salle d'opération avec deux confrères. Il découvre que les tuyaux d'oxygène et de protoxyde d'azote du respirateur ont été inversés.

Quelques jours après, les deux médecins-anesthésistes sont inculpés et écroués. Le professeur Meriel accuse: le crime est l'œuvre d'un «médecin-paranoïaque», le Dr Diallo, muté la veille dans un autre service et qui a trouvé ce moyen diabolique pour se venger de son chef de service, affirme-t-il devant les journalistes. Selon les accusations du professeur Meriel, le Dr Archambeau a suivi son responsable de stage sans rien dire. (afp)

Réunion ministérielle de l'OTAN

Préparer la reprise des discussions de Genève

Le secrétaire d'Etat américain M. George Schultz a fait hier devant ses collègues de l'OTAN réunis à huis-clos un exposé sur les grandes lignes de l'attitude des Etats-Unis avant la reprise des discussions avec l'URSS à Genève, déclarait-on de source diplomatique.

Toutefois, le chef de la diplomatie américaine, qui a parlé pendant une heure, n'est pas entré dans le détail de ce que la délégation américaine allait chercher à obtenir des Soviétiques. En effet, Washington avait fait savoir que M. Shultz venait à Bruxelles pour entendre les vues des Européens sur les négociations sur la limitation des armements, et que les Etats-Unis arrêteraient leur stratégie après cette consultation.

Auparavant, le ministre ouest-allemand M. Hans-Dietrich Genscher avait ouvert cette réunion ministérielle en demandant que des consultations étroites aient lieu entre

alliés lors des prochaines discussions américano-soviétiques.

A propos des entretiens préliminaires prévus à Genève les 7 et 8 janvier, M. Genscher a déclaré: «Les négociations sur la réduction des armements demandent une étroite consultation au sein de l'alliance (...) Il faut que ces négociations assurent la participation active des alliés au processus».

Le ministre de Bonn a rappelé la position de l'OTAN selon laquelle l'installation des euromissiles peut être effacée, arrêtée ou modifiée en fonction d'un «accord équilibré, équitable et vérifiable».

Mais, a souligné M. Genscher, la mise en place des Cruise et des Pershing en Europe «sera poursuivie tant que des résultats concrets n'auront pas été atteints». (Jusqu'ici 93 missiles sur un total prévu de 572 ont été installés). (ap)

en bref

● JÉRUSALEM. - Mécontent de la récente entrevue de M. Craxi avec M. Arafat à Tunis, le premier ministre israélien Simon Peres a reporté son voyage en Italie.

● LONDRES. - Selon l'hebdomadaire de gauche *New Statesman*, Les soldats britanniques gardant les bases nucléaires seraient autorisés à tirer sur des manifestants même désarmés.

● NOUAKCHOTT. - Le nouveau pouvoir mauritanien a confirmé les engagements du pays à l'égard de l'extérieur notamment la reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique.

● TÉHÉRAN. - L'Iran a annoncé hier avoir infligé de lourdes pertes aux Irakiens dans des opérations qui préludaient à une nouvelle offensive d'envergure contre le régime de Bagdad.

● CARACAS. - La police vénézuélienne a arrêté mercredi à Caracas un homme soupçonné d'avoir projeté d'assassiner le Pape lors de son prochain voyage, à fin janvier au Venezuela.

Membre du Tout-Paris
mais aussi receleur

Membre du Tout-Paris, le célèbre coiffeur et restaurateur Maurice Joffo, était également connu dans le milieu moins fréquentable de la pègre sous le nom de «Grand Maurice», important receleur de bijoux volés travaillant avec le «milieu» yougoslave en France, a-t-on appris hier à Paris de source policière.

Depuis son inculpation et son incarcération début décembre à la prison de la Santé à Paris, les policiers ont retrouvé plusieurs kilos de bijoux volés et des lingots d'or, au cours de plusieurs perquisitions à son domicile et à son restaurant parisien et dans sa maison de campagne au sud-ouest de la capitale. (afp)

Quant au contenu politique de sa mission, l'envoyé spécial du gouvernement français a indiqué qu'il rencontrerait les 15, 16 et 17 décembre les représentants de toutes les formations politiques de Nouvelle-Calédonie.

M. Pisani a déclaré qu'il partirait pour Paris le 18, pour y rencontrer le président François Mitterrand et le premier ministre Laurent Fabius, et serait de retour à Nouméa le 23.

Il a précisé qu'il remettrait le 5 janvier aux forces politiques de l'île un document résultant de ses consultations sur l'île et à Paris.

«Le 2 février, je déposerai mes conclusions pour que le gouvernement ait un instrument qu'il puisse soumettre au Parlement qui aura alors à se déterminer sur proposition du gouvernement et à poursuivre le processus engagé», a-t-il dit.

M. Pisani a confirmé que l'une des hypothèses était l'indépendance kanake et a déclaré: «Il est clair que si des débats qui vont s'engager se dégagent le sentiment qu'une indépendance calédonienne multiraciale devenant possible par consensus mutuel, c'est elle que j'étudierai aussi.»

Il a dit qu'un processus où seul le peuple canaque serait consulté, ainsi que le réclame M. Thjibaou, président du gouvernement provisoire kanak, «ne lui paraissait pas conforme à la Constitution française». (reuter)

● BRUXELLES. - La CEE a refusé de fournir une aide alimentaire aux résistants afghans menacés par la famine cet hiver.

Bhopal: l'exode a commencé

Page 1

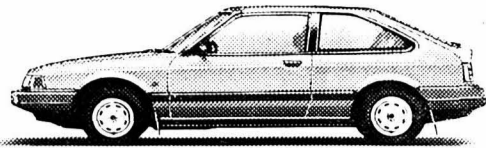
«Il y a trop de rumeurs et de panique. Mais que pouvons-nous faire? La plupart de ces gens sont illettrés. J'ai pleine confiance dans le dispositif du gouvernement» a simplement déclaré le ministre indien de l'environnement, Digvijay Singh.

Par ailleurs, les autorités indiennes ont entrepris un «examen détaillé» de toutes les usines chimiques - notamment de pesticides - du pays, après la catastrophe de Bhopal qui a causé la mort de

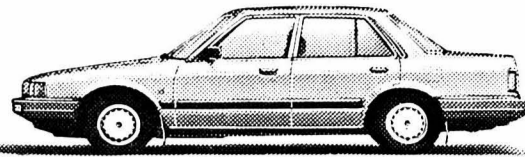
plus de 2500 personnes, a-t-on annoncé officiellement à New Delhi.

Enfin, la tragédie de Bhopal incite les milieux parlementaires américains à envisager de soumettre les filiales américaines à l'étranger aux mêmes règles de sûreté que les usines établies sur le territoire des Etats-Unis. (ap, afp)


● BAGDAD. - Un attentat perpétré sur une place publique de Bagdad a fait hier deux morts - des enfants - et cinq blessés.

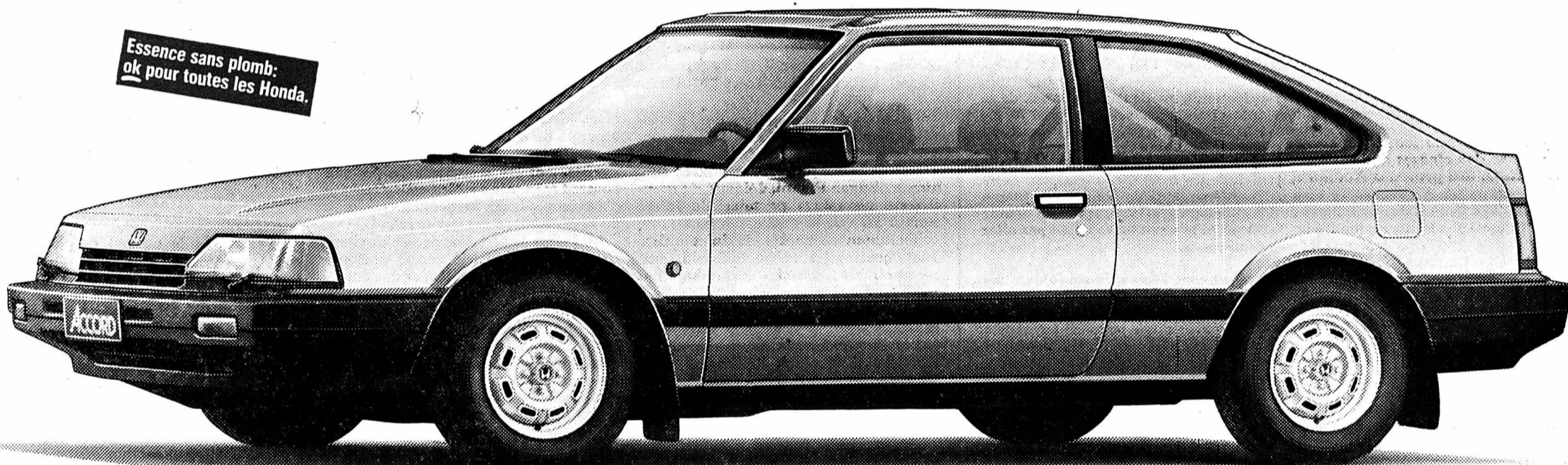


Honda Accord Coupé EX. 1,8 l, 73,5 kW/100 ch DIN, traction avant, 5 vitesses, direction assistée, stabilisateur de vitesse, combiné radio-cassettes stéréo. En option Hondamatic-4. Dès Fr. 19'990.—.

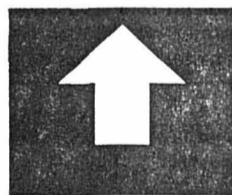


Honda Accord Sedan EX et EXR. 1,8 l, 73,5 kW/100 ch DIN, traction avant, 5 vitesses, direction assistée, stabilisateur de vitesse, combiné radio-cassettes stéréo, EXR avec jantes en alu et système de freinage ALB. En option Hondamatic-4. Sedan EX dès Fr. 19'990.—. Sedan EXR dès Fr. 24'990.—.

 Avec la nouvelle Accord 1,8 de Honda, vous goûtez immédiatement aux plaisirs illimités de la conduite. Sa technique d'avant-garde et son équipement de série luxueux rendent les voyages encore plus agréables. Et ceci à une puissance accrue: moteur souple et silencieux de 1,8 litre à 12 soupapes, 100 ch DIN, direction assistée, stabilisateur de vitesse, système de freinage antiblocage sur les 4 roues (Sedan EXR), Hondamatic-4 en option. Sobrement raffinée, l'Accord 1,8 dispose d'un verrouillage central des portières (Sedan), de lève-glaces électriques, d'une installation HiFi, et sur demande d'un toit ouvrant électrique en verre fumé (en série sur la Sedan EXR). L'Accord 1,8 allie technique et confort total: c'est la voiture du présent, mais aussi de l'avenir, grâce à sa nouvelle technologie anti-corrosion qui vous permet de bénéficier d'une garantie de six ans.



Essence sans plomb;
ok pour toutes les Honda.



**Les nouvelles Honda Accord 1,8/100 ch.
Le plaisir de conduire sans limites.**

Renseignez-vous sur les nouveaux modèles Honda «Natura» avec catalyseur.

Importateur: Honda Automobiles (Suisse) S.A., Rue de la Bergère 5, CH-1242 Satigny-Genève, Téléphone 022/82 11 82



HONDA
AUTOMOBILES
Des automobiles exceptionnelles.

SUISSE

Sous toit après trois ans de tergiversations Assurance-maladie: les assuré(e)s perdent des plumes

Réduite comme peau de chagrin, la révision de la loi sur l'assurance-maladie a abouti, hier matin, au Conseil national. Elle doit encore obtenir l'aval du Conseil des Etats. Rappel: le Conseil national a scindé le «programme d'urgence» en deux paquets, tous deux susceptibles d'être attaqués par référendum. Sur l'ensemble qu'ont gagné les assurés? Pas grand-chose, puisque une franchise annuelle et une quote-part aux frais (ne dépassant pas, ensemble, quatre cents francs par an) sont les «innovations» de ce programme. Et les assurés? Encore moins: elles payeront encore et toujours des primes pour l'assurance-maladie plus chères que les hommes. Et elles risquent d'être défavorisées dans l'obligation d'une assurance pour indemnités de perte de gain, y compris en cas de maternité. Les caisses-maladie, pour leur part, s'assurent d'obtenir des subventions de la Confédération - mais au-dessous du milliard de francs. Et les cantons ont sauvegardé leur indépendance. La planification hospitalière est de leur seul ressort. Par contre, ils devront participer pour moitié au subventionnement des subsides fédéraux aux caisses, en plus des subsides alloués aux personnes à revenu modeste, pour alléger leurs cotisations.

Hier matin, la loi sur l'assurance d'une indemnité journalière a été acceptée par 91 voix contre 46. Les socialistes, des

De notre rédacteur à Berne:
Pierre THOMAS

démocrates-chrétiens et des radicaux romands - dont le Neuchâtelois Claude Frey, absent la veille - ont approuvé la loi qui rend obligatoire cette assurance. Parmi les opposants, des démocrates du centre, des radicaux alémaniques et romands et une majorité de libéraux -

dont les Neuchâtelois F. Jeanneret et J. Cavadini -.

FEMMES À RISQUES...

Les femmes «en espérance» ont encore perdu des plumes. L'assurance pour perte de gains sera calculée au prorata du temps d'assurance. Il faudra avoir travaillé au moins neuf mois pour toucher l'entier de la compensation, en cas de maternité. La socialiste valaisanne Françoise Vannay s'est élevée avec virulence contre cette «mesure vexatoire». «Ce qui me choque, dit-elle, c'est la méfiance viscérale de certains envers les futures mères. Ils croient dès qu'une

femme sera enceinte, qu'elle se précipitera pour se faire embaucher. Ces femmes seraient de futures profiteuses. Qu'on appelle alors un chat, un chat et que les employeurs exigent des femmes qu'elles présentent un test de grossesse avant d'être engagées! Le rapporteur Bernard Dupont (rad. valaisan) expliqua que la disposition est prévue pour «éviter des abus». Par 61 voix contre 51, le Conseil national n'y a pas renoncé.

Même notion de «femmes à risques» à propos de l'obligation faite aux hommes et aux femmes dans une entreprise de cotiser à la même caisse. L'obligation était tombée la veille. Théoriquement, des hommes pourraient refuser d'adhérer à une assurance qui englobe principalement des femmes, dans une entreprise. L'avantage serait, évidemment, de payer des primes moindres, pour les hommes, puisqu'elles ne tiendraient pas compte de la couverture du «risque-maternité». Le socialiste bernois Fritz Reimann, qui espérait une compensation favorisant la solidarité entre hommes et femmes, a été battu par 62 voix contre 53. Le Conseil fédéral, par la voix de M. A. Egli, ne mésestimait pas le risque et ne s'opposait pas à la proposition Reimann.

OBJECTIONS SUR LE FOND

Par rapport à l'initiative pour une assurance-maternité, hormis le congé

parental, le texte des deux lois va moins loin pour la couverture totale des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers (l'assurance-maladie va moins loin), il règle, pour les salariées seulement, la question des indemnités journalières en cas de maternité (avec les risques d'exceptions à la solidarité), il offre un congé maternité de seize semaines, mais dont huit (et non dix) après l'accouchement et, finalement, pour l'assurance-maladie, il continue à réclamer aux femmes des cotisations plus élevées.

Restent encore, après trois ans de tergiversations, les objections sur le fond: le libéral neuchâtelois F. Jeanneret les a exprimées, sur l'obligation d'une assurance pour perte de gains. Et le démocrate du centre zurichois K. Basler les a détaillées: non à de nouvelles retenues sur les salaires, non à l'obligation, non à la bureaucratie. Ce sont les ferments du référendum.

Pierre THOMAS

Les autres décisions

Le Conseil national, au cours de ses délibérations, a encore notamment:

- éliminé la dernière divergence subsistant avec le Conseil des Etats à propos du budget 1985 de la Confédération;
- accepté par 106 voix contre trois le second supplément au budget 1984 de la Confédération. (ats)

Adhésion de la Suisse à l'ONU Un oui timide aux Etats

Le Conseil des Etats s'est prononcé hier par 24 voix contre 16 en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Il faudra maintenant attendre le verdict du peuple et des cantons. Répondant à la principale objection faite par les opposants au cours du débat, M. Pierre Aubert, chef du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE), a assuré que la neutralité de la Suisse continuerait à être garantie même au sein de l'ONU.

Le chef de la diplomatie suisse l'a bien souligné: aucun Etat n'a dû changer son système politique pour entrer dans l'Organisation des Nations Unies. Le statut de neutralité ne peut pas se négocier, il reste une affaire nationale. En adhérant à l'ONU, la Suisse pourrait faire connaître sa spécificité. Enfin d'autres Etats neutres, l'Autriche, la Suède, sont membres de l'organisation internationale et reçoivent pour cette raison même plus de missions de bons offices que la Suisse.

Les conseillers aux Etats opposés à l'ONU étaient venus auparavant tirer leurs dernières cartouches. Parmi eux, le libéral Hubert Reymond (VD) a réaffirmé que l'adhésion à l'ONU mettrait en danger la sécurité nationale.

Nombreux étaient les partisans de l'ONU parmi les 25 députés et députées qui sont intervenus dans le débat. Parmi les Romands, Mme Monique Bauer (lib-GE), M. René Meylan (soc-NE) et M. Edouard Debétaz (rad-VD) s'étaient exprimés mercredi en faveur de l'organisation. C'était au tour hier du jurassien Gaston Brahier (rad): la Suisse ne devrait pas rester en dehors de cette tri-

bune internationale qu'est l'Assemblée générale de l'ONU. Dans un monde où l'indépendance entre les Etats va en augmentant, des représentants helvétiques pourraient multiplier les contacts avec d'autres pays, en particulier avec ceux du tiers monde, a-t-il encore relevé.

M. Pierre Aubert, lors de son intervention finale, a rappelé encore quelques arguments plaçant en faveur de l'entrée à l'ONU. Par exemple que le statut d'observateur de la Suisse n'a pas de base juridique. Pour le chef du DFAE, il serait aussi indispensable de participer à l'élaboration de conventions de droit internationales, que le Parlement helvétique est souvent appelé à ratifier. Enfin la Suisse pourrait faire entendre sa voix sur des problèmes qui la concernent aussi, comme le désarmement mondial. «Notre devoir est de donner la parole au peuple et aux cantons», a conclu M. Aubert.

Après l'entrée en matière, décidée par

Motions évacuées

Dans la foulée, le Conseil national a évacué une série de motions. L'une impliquait un «numerus clausus» pour les médecins. Par 73 voix contre 55, elle a été transférée en postulat. Le conseiller fédéral Egli s'est dit persuadé que la pléthore de médecins n'est que passagère. Déjà, les effectifs d'étudiants en médecine dans les universités ont fléchi.

L'impôt sur l'alcool pour financer les caisses-maladie, une idée des indépendants, a été refusé par 86 voix contre 21. La volonté de faire plier les médecins - qui ont soumis les chambres «à un chantage politique» a dit la Zurichoise V. Grandelmeier (ind) -, notamment s'ils menacent de faire grève, a été écartée par 65 voix contre 43.

Une motion a passé le cap du Conseil national. Celle qui condamne le Conseil fédéral à mettre en chantier une nouvelle loi sur l'assurance-maladie. Le dossier, qui a usé déjà deux conseillers fédéraux, MM. Hurlimann et Egli, risque fort d'aboutir chez un troisième, a prophétisé M. Alfons Egli. Le chapitre de l'assurance-maladie est loin d'être clos: deux initiatives, l'une du Concordat des caisses, l'autre du Parti socialiste et de l'Union syndicale suisses sont en pleine récolte de signatures. (pts)

Double imposition: non à la convention Une bonne fessée à la France

Le hérisson suisse a eu raison, hier après-midi, au Conseil national, de la susceptibilité intéressée des cantons frontaliers. Par 76 voix contre 70, les parlementaires ont refusé l'avenant à la convention de double imposition avec la France. Ils ont ainsi refusé de donner droit aux cantons frontaliers - dont Neuchâtel, le Jura et Berne - à la rétrocession de quelque 35 millions de francs d'impôts perçus chez les travailleurs frontaliers français. Et le Conseil national a accédé au vœu suisse alémanique de donner une bonne fessée à la France des socialistes et des gabelous. L'affaire, après un détour au Conseil des Etats, reviendra au National, si le sénat ne se laisse pas aller aux mêmes sentiments.

Tous les groupes «bourgeois» ont dit non à l'entrée en matière. Mais dans tous ces groupes, des minoritaires, romands pour la plupart, tel le Vaudois Pidoux (rad), faisant état de la satisfaction de l'Association suisse des banquiers, tel le Jurassien Etique (rad), sensible à la rétrocession d'impôts des frontaliers ou tel le grand argentin bernois Martignoni (udc), se sont exprimés.

CAVADINI CONTRE COUTAU

L'attitude des libéraux résume la dispute. Gilbert Coutau, Genevois - et Genève ne risque rien: le canton a signé un accord particulier pour prendre son dû sur les impôts des frontaliers - s'est dit placé devant un double dilemme.

Premier dilemme: le mélange de la convention avec l'accord sur les frontaliers, qui lui est indissolublement lié. «Nous sommes comme Esau, qui avait le choix entre son droit d'aînesse et un plat de lentilles». Second dilemme: la sous-estimation des intérêts des personnes physiques, au profit des intérêts des personnes morales. C'est tout un «climat d'exécution», la crainte des méthodes inquisitoriales de l'administration des douanes françaises, les excès de zèle des agents fiscaux et le peu d'effet de la visite du président Mitterrand en Suisse qui emportent, chez le Genevois, la décision négative.

Le conseiller d'Etat neuchâtelois Jean Cavadini, au contraire, a plaidé pour la convention. Y renoncer? Il y aurait plus à y perdre qu'à y gagner. Tomberaient les réductions des impôts français à la source sur les titres, ce qui

pénaliserait l'économie suisse dans ses investissements français. On abandonnerait à la France seule le droit de déterminer si une personne physique a son domicile fiscal en France. On risquerait d'alourdir l'imposition des frontaliers ou, pour le moins, on perdrait une recette fiscale nouvelle de 2,5 millions de francs pour Neuchâtel, 2 millions pour le Jura, 0,8 million pour Berne. Autant d'argent qui devrait aller aux communes. Et quant à exprimer son mécontentement à l'égard de la France, le libéral neuchâtelois lança: «On ne fait pas de la bonne politique avec de la mauvaise humeur».

L'AVOCAT DU DIABLE

D'entrée de cause, au nom de la majorité, le président de la Commission des affaires économiques, le Neuchâtelois François Borel, socialiste, avait énuméré les arguments contre l'entrée en matière. Il avait dû se faire l'avocat du diable, puisque les socialistes, telle la Jurassienne Fridli, donnaient leur aval à la convention.

Enfin, Otto Stich mit le poids du Conseil fédéral dans le débat. Toute convention, dit-il, est un compromis: il faut être deux pour la signer. Ce serait une erreur de créer un malaise entre la Suisse et la France. La convention elle-même «n'a rien à faire avec les douanes et le contrôle des dévises». Le Conseil fédéral est intervenu à Paris pour dénoncer les tracasseries. Tout cela n'a pas suffi. La Suisse donne sa leçon à la France.

Pierre THOMAS

Plomb dans l'essence La Suisse parmi les meilleurs

Dans le domaine de la teneur en plomb dans l'essence, la Suisse figure avec le Danemark, la RFA, la Norvège, l'Autriche et la Suède dans le peloton de tête des pays européens où le taux est le plus faible.

La teneur en plomb va de 0,15 gramme par litre dans les pays cités à 0,70 gramme pour la super en Hongrie, a révélé jeudi une enquête de la société Shell (Switzerland).

Il y a 13 ans, la teneur en plomb dans l'essence suisse était encore élevée. Elle atteignait 0,63 gramme par litre en 1971. Par la suite, elle a constamment diminué pour atteindre le taux de 0,15 gramme par litre. E 1985, ce taux sera maintenu pour la

super, alors qu'avec la normale sans plomb il sera réduit à 0,013 gramme par litre. (ats)

● Face à la famine en Ethiopie et aussi dans d'autres régions, au Sahel, en Asie, dans le nord-est brésilien, Edmond Keiser a lancé un appel à Genève, devant la presse, aux «mouvements humains encore propres et durs».

● «La femme et le moineau», tapisserie dessinée par Le Corbusier qui avait été achetée par la Télévision suisse en 1973, a disparu d'un des halls d'entrée du bâtiment de la Télévision alémanique, à Zurich, où elle était suspendue. Une enquête est ouverte.

«Notre armée de milice» fête ses dix ans

Le mensuel «Notre armée de milice», journal d'information militaire de langue française et italienne, fête en cette fin d'année son dixième anniversaire.

Rédigé à Yverdon-les-Bains par M. Jean-Hugues Schulé et soutenu par une association que préside le brigadier Jean-Pierre Ehrsam, il tire à près de 16.000 exemplaires. Il a succédé en 1974 au «Sous-officier romand et tessinois», qui paraissait depuis 1967. (ats)

● Le conseiller d'Etat valaisan Steiner, pdc, a fait savoir qu'il ne se représenterait plus aux prochaines élections de mars 1985. Le chef de file des démocrates-chrétiens du Haut-Valais quitte ainsi l'exécutif cantonal après douze ans de fonction en même temps que son collègue pdc M. Guy Genoud dont le départ a déjà été annoncé. (ats)

● Des entretiens franco-suisse auront lieu «dès que possible» entre experts à propos de la décision des autorités suisses d'imposer une redevance sur les véhicules entrant dans leur pays, a annoncé le Quai d'Orsay. (ats)

● Il n'est pas possible de sauver les lacs sans une interdiction totale de l'usage des phosphates dans les produits de lessive et de nettoyage. L'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL) l'a écrit au Conseil fédéral

FAITS DIVERS

Drame de la jalousie Trois morts au Tessin

Probablement par jalousie, un homme a tiré sur deux personnes la nuit de mercredi à hier à Vacallo, au sud du Tessin, avant de se donner la mort. La police a confirmé la présence de trois victimes, sans toutefois révéler leur identité. L'homme qui a tiré est l'ex-mari d'une des personnes qui se trouvaient dans la maison. Cette dernière s'en est sortie sans mal, mais son ami et une connaissance ont été tués.

Le drame s'est déroulé peu avant minuit, dans une maison de Vacallo, près de Chiasso. Le propriétaire de la maison et une connaissance se trouvaient dans la cuisine lorsqu'ils ont été atteints par deux coups de feu chacun. L'amie du propriétaire est alors sortie en criant de la maison pour appeler à l'aide, pendant que le tireur, son ex-mari, mettait fin à ses jours devant la maison.

ZURICH: VICTIME D'UNE SURDOSE

Une nouvelle victime de la drogue a été signalée à Zurich. Un jeune homme est mort mercredi dans son appartement d'une surdose de drogue, a indiqué jeudi la police cantonale. La victime était connue comme toxicomane.

DÉTOURNEMENT DES FONDS D'UNE ŒUVRE DE CHARITÉ: LE SURSIS À BÂLE

Le Tribunal pénal de Bâle-Campagne, à Liestal, a condamné hier un secrétaire de 47 ans à 15 mois d'emprisonnement avec sursis pour abus de confiance répétés. La femme avait utilisé pour son propre compte les fonds provenant d'un gala qu'elle avait organisé en 1980 à Bâle pour la Ligue contre le cancer.

L'accusée avait au départ véritablement voulu faire une bonne œuvre

et n'avait pas envisagé dès le début son enrichissement personnel. C'est ce que le tribunal a constaté après un jour et demi de procès. Elle n'a toutefois pas pu résister à la tentation dans la situation financière précaire qui était la sienne et a utilisé des fonds du produit du gala qui s'était déroulé en présence de personnalités du spectacle pour éponger ses propres dettes.

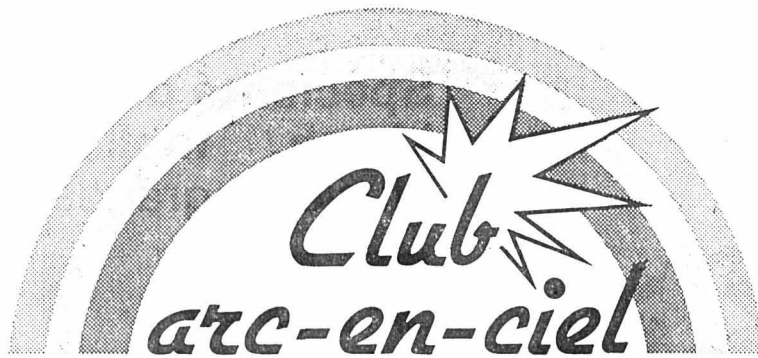
ECUBLENS: ÉCRASÉ SOUS UNE GRUE

Un accident peu banal et qui a coûté la vie à un ouvrier espagnol s'est produit hier vers 10 h. 05, sur le chantier de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, à Ecublens: M. Eliseo Alvarez, 29 ans, démontait le bras d'une grue lorsqu'un élément de ce bras s'est détaché et s'est abattu sur lui, juste dessous, le tuant net. (ats)

JOURNÉES PORTES OUVERTES DU NOUVEAU FITNESS

Samedi 15 décembre
de 14 h à 18 h

- Première présentation de l'ensemble des locaux rénovés et aménagés sur 450 m²
- GYM + FITNESS APPAREILS
- Démonstration de notre groupe animation **Aérobic-Gymtonic**, salle Rubis à 14 h 30, 16 h et 17 h 30
- **Début d'exploitation dans une ambiance musicale et chaleureuse, le 7 janvier 1985**
- Nous aurons un grand plaisir à vous voir en forme !
- Deuxième présentation de l'ensemble avec appareils de musculation: samedi 29 décembre



centre de fitness moderne

René Schlotterbeck
Avenue Léopold-Robert 79,
2300 La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 50 12

Deux grandes salles climatisées à grand volume d'air

Salle «Bleu acier»

- Fitness appareils
- Musculation - Force
- Mobilité - Endurance
- Détente - Relaxation

Salle «Rubis»

- Cours dirigés !
- Mise en forme
- Pleine forme
- Fit moderne
- Aérobic - Gymtonic

- Programme d'entraînement personnalisé
- Cours en groupe: dames, hommes ou mixte
- Cours de groupes privés ou sociétés sur demande

IMPORTANT: le secrétariat du club sera ouvert tous les jours de 16 h à 20 h du 17 au 28 décembre, pour renseignements et inscriptions aux cours qui débuteront le 7 janvier 1985.

M SC Société Coopérative de menuiserie
Tous travaux de menuiserie et vitrerie
Fritz-Courvoisier 51,
☎ 039/28 32 22

Bains turcs - Sauna - Massages (non médicaux) - Solarium nouvelle génération avec bronzage spécial visage

G Fiduciaire de Gestion et d'Informatique SA
La Chaux-de-Fonds,
L.-Robert 67, ☎ 039/23 63 68

BIERI & GRISONI S.A.
Entreprise de construction
La Chaux-de-Fonds, Eplatures 13,
☎ 039/26 02 02

René Berra SA
Electricité
Progrès 85,
☎ 039/23 05 91

Bolomey
Revêtements de sols
Rue des Ormes,
☎ 039/26 03 26,
privé 039/26 93 78

Restaurant - Bar MOCAMBO
Av. Léopold-Robert 79,
☎ 039/23 30 30

Tylo Sauna Henriz & Co SA
Bureau: 1261 Genolier
☎ 022/66 26 26
Exposition: 1260 Nyon
☎ 022/61 09 18

Les armoires et bancs des vestiaires ont été fournis par
Tubac SA
4, rte de Lausanne,
1401 Yverdon-les-Bains

Klafs SA
Sauna, solarium, whirlpools, bains de vapeur, engins de sport
1815 Clarens-Montreux
☎ 021/64 49 22

Dubois SA
Menuiserie-Ebénisterie Agencement
Raisin 3, ☎ 039/31 29 29,
2400 Le Locle

CG
Corthesy + Girard
sanitaire - ferblanterie
Installation sanitaire, ferblanterie
Grenier 31, ☎ 039/23 18 23

Mario Martinelli
Plâtrerie-peinture
Doubs 13, ☎ 039/28 25 38

RADIO TVSIENER
Dép. Electricité professionnel
Rue du Port-Roulant 34,
2003 Neuchâtel,
☎ 038/25 02 41

Dominique Di Nuzzo
Entreprise de carrelage
Nord 171, ☎ 039/23 94 64

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

A louer à La Chaux-de-Fonds
appartement 3 pièces
Libre tout de suite. Fr. 325.- + charges.
☎ 039/41 32 42. 93-587

A louer Tour de la Gare
grand local en attique
convient pour atelier de photographie, peinture, éventuellement autres possibilités.
Loyer Fr. 400.- + 100.- de charges.
Libre dès le 1.1.1985.
☎ 039/23 26 56. 91-475

A LOUER Gare 85b, La Sagne
chambres indépendantes
avec cuisinette, salle de bains/WC collective. Fr. 110.- par mois, charges comprises (Fr. 10.- de supplément pour draps). Libres immédiatement ou à convenir. 87-112
Renseignements et location:
FIDUCIAIRE ANDRÉ ANTONIETTI
Rue du Château 13,
2000 Neuchâtel,
☎ 038/24 25 25

A LOUER
tout de suite ou à convenir, quartier ouest
3 1/2 pièces Fr. 551.-
4 pièces dès Fr. 619.-
4 1/2 pièces Fr. 659.-
(WC séparés)
tout confort, balcons, ascenseur, service de conciergerie. Nos prix s'entendent toutes charges et taxe Coditel comprises.
GERANCIA SA
Léopold-Robert 102
La Chaux-de-Fonds, tél. 039/23 54 33

devo 25 ans d'expérience
Locations de bureaux
Nous louons pour tout de suite, à des prix très favorables
des bureaux
à la place du Marché 5/7 à St-Imier.
Les intéressés voudront bien s'adresser à l'Administration DEVO, Froburgstr. 15, 4600 Olten, ☎ 062/32 26 26 29-000472

A louer à Tramelan
petit logement
3 pièces, chauffé, bain, dépendances, jardin. Fr. 240.-.
☎ 032/97 59 94. 32798

A LOUER
tout de suite ou à convenir à la rue des Bouleaux
appartements de 1 1/2 pièce
non meublé: loyer dès Fr. 320.50
meublé: loyer dès Fr. 370.50
Les prix ci-dessus s'entendent toutes charges comprises,
GERANCIA SA
Léopold-Robert 102
La Chaux-de-Fonds, tél. 039/23 54 33

A LOUER
dès le 1er janvier 1985 ou à convenir, dans un petit immeuble à la rue du Doubs,
3 pièces
vestibule, cuisine, WC. Chauffage par calo à mazout relié à une citerne collective. Loyer mensuel: Fr. 370.- toutes charges comprises.
GERANCIA SA
Léopold-Robert 102
La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 54 33 32089

La Neuchâteloise Assurances
Neuchâtel
A louer, rue Jaquet-Droz 12, La Chaux-de-Fonds
beau 2 pièces
tout confort, au centre ville. Libre dès le 1er janvier 1985.
☎ 038/21 11 71. 28-000035

A vendre au Locle
maison familiale
dans quartier résidentiel.
Ecrire sous chiffre 91-748 à ASSA Annonces Suisses S.A., av. Léopold-Robert 31, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Famille avec enfants cherche à La Chaux-de-Fonds
1 appartement de 5 ou 6 pièces
pour le 1er mars ou 1er avril 1985.
Merci de téléphoner au 039/28 18 43.

A louer tout de suite à La Sagne
appartement 2 pièces
salle de bain, cuisine, jardin. Garage à disposition.
☎ 039/31 65 85. 32507



GARAGE ET CARROSSERIE DE L'EST

Pierre Visinand, rue de l'Est 29-31 2300 La Chaux-de-Fonds,
☎ 039/28 51 88 - AGENCES NISSAN ET AMC JEEP

Venez découvrir deux tractions avant qui feront parler d'elles en 1985
la CHERRY TURBO et la BLUEBIRD

INAUGURATION DE LA HALLE D'EXPOSITION

Cordiale invitation à chacun
Apéritif

Samedi 15 décembre de 10 à 17 heures
Dimanche 16 décembre de 10 à 13 heures

À VENDRE

tout de suite ou à convenir, dans quartier tranquille et ensoleillé

maison jumelée

tout confort, beau jardin, garage.

Ecrire sous chiffre OR 32804 au bureau de L'Impartial.

Publicité intensive, publicité par annonces

À VENDRE

appartement de 160 m²

situé au 3e étage de l'immeuble rénové, rue du Nord 69.

Magnifique salon avec cheminée et poutres apparentes, cuisine agencée, salle de bain, douche, WC. Chauffage central général.

Finitions au gré de l'acheteur encore possibles.
Renseignements et visites: Agence immobilière F. Blanc et A. Bolliger, Léopold-Robert 102, La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 51 23 et 23 33 77. 32724



L'Aiglon, le mousseux le plus vendu en Suisse. Doux, mi-sec, sec et rosé mi-sec. En bouteilles de 7 dl, en mignonnettes de 2 dl et en magnums de 1,5 l.



L'AIGLON. Les belles heures de la vie.

Pour les professionnels du service après-vente: Le **nouveau** L 300 4x4 de Mitsubishi.



Fourgon L 300 4x4, Fr. 22800.-

5 vitesses «route» doublées de 5 vitesses «terrain», moteur à essence 1,8 litre, longueur de 414 cm, charge utile de 780 kg, plan de chargement de 3,4 m². Un essai vous convaincra. Auprès de votre agent Mitsubishi. Des gens de qualité pour des produits de qualité.

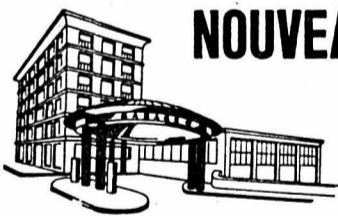


NOUVEAU GARAGE DU JURA SA

Avenue Léopold-Robert 117

☎ 039/23 45 50

2300 La Chaux-de-Fonds 30230



marcel

jacot

formes nouvelles s.a.
rue neuve 1 la chaux-de-fonds
téléphone 039 28 25 51

présente

Moseateki artiste-peintre
ET LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Visite de l'exposition
aux heures d'ouverture habituelles
du 17 décembre au 9 février 1985

HEUS & CHRISTEN
SA Electriciens spécialisés
ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE
☎ 23 81 88

Publicité intensive
publicité par annonces

Champéry
A 3 h de La Chaux-de-Fonds
Autoroute: sortie Bex
190 installations de remontées mécaniques - 720 km. de pistes balisées
Noël et Nouvel An
(du 22.12 au 29.12 et du 29.12 au 5.1) - chambre par pers. et par jour, demi-pension
de 85.- à 116.-
Enfants jusqu'à 6 ans: gratuit
jusqu'à 12 ans: 50% de rabais
jusqu'à 16 ans: 30% de rabais
36-3443
*** Hôtel de Champéry
Fam Gilbert und Christine Jenni
1874 Champéry, 025 79 10 71
TOGA Hotels International

OFFICE DES POURSUITES, COURTELARY

☎ (039) 44 11 53

Vente d'un immeuble à Saint-Imier

Mercredi 19 décembre 1984, à 15 h, au Restaurant Berna à Saint-Imier, il sera vendu aux enchères publiques l'immeuble ci-après décrit, appartenant à Werner Jost, à savoir:

Commune de Saint-Imier

Feuillet No 568 rue Baptiste-Savoie, habitation et magasin No 71, garages No 71A, assise, aisance, trottoir, d'une superficie de 4a. 20ca.

Valeur officielle Fr. 394 000.-
Estimation de l'expert Fr. 200 000.-

L'immeuble comprend:

- Sous-sol: caves + chauffage + citerne 14 000 litres
- Rez-de-chaussée: magasin + dépendances garage/dépôt
- 1er étage: 1 logement de 6 pièces, peu commode, cuisine, bain
- 2e étage: 1 logement de 4 pièces
1 logement de 2 pièces
- 3e étage: chambres-hautes.

Cet immeuble a un confort limité. Il est mal entretenu et exigera un important investissement de rénovations. Par contre, il est géographiquement bien situé, au cœur de la localité en bordure de la route cantonale La Chaux-de-Fonds - Bienne, en plein centre commercial de Saint-Imier. Il n'a malheureusement aucun dégagement.

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou, pour les sociétés, d'un extrait du Registre du commerce.

Les intéressés sont rendus attentifs aux arrêtés fédéraux des 23.3.1961 et 30.9.1965 instituant le régime de l'autorisation pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées ou ayant leur siège à l'étranger.

Visite de l'immeuble possible le 17 décembre 1984 de 14 à 15 heures.

06-12131

Le préposé aux poursuites: Rémy Langel

Abonnez-vous à L'Impartial



ÉCOLE D'INGÉNIEURS SAINT-IMIER

Préparation aux études d'ingénieurs ETS en mécanique, microtechnique ou électronique

En collaboration avec les écoles professionnelles de Tavannes, Tramelan et Saint-Imier, nous organisons un

cours de préparation à l'examen d'admission 1986

destiné aux apprentis de troisième et quatrième années qui désirent entreprendre des études d'ingénieurs ETS et aux autres personnes intéressées à se perfectionner en mathématiques.

Matières enseignées: algèbre, calcul numérique, géométrie

Durée du cours: 1 année, sauf durant les vacances scolaires, environ 110 leçons à raison de 3 par semaine

Dates: le jeudi de 16 à 18 h 30 dès le 7 février 1985

Finance d'inscription: gratuit pour les apprentis et chômeurs. Autres participants, Fr. 300.-

Inscriptions: jusqu'au 15 janvier 1985 auprès du secrétariat de l'école.

06-12190

Pour Fr. 149.- seulement, vous serez certainement le plus gentil des pères Noël

armourins printemps
Chaux-de-Fonds
Neuchâtel



Vos magasins innovation

Solitaire fantaisie en or jaune 18 carats avec un diamant. 149.- seul. Avec un vrai rubis ou un vrai saphir 139.- seul.

Une exclusivité de nos magasins!

M 57/1284



Radio, TV, Hi-Fi, vidéo
☎ (039) 28 21 40 31643

Cherche pour janvier-février 1985

sommelière

débutante acceptée.

☎ 039/63 13 98
Restaurant de la Clef
2616 Renan.

93-67717

Cercle Catholique
Place du Stand 16, La Chaux-de-Fonds
☎ 039/28 67 67
cherche pour tout de suite ou pour date à convenir, un

cuisinier sommelier

Permis de travail exigé.
Se présenter à partir de 22 heures.

32809

armourins printemps
Chaux-de-Fonds
Neuchâtel

Si vous lui offrez ces boucles d'oreille, ne lui murmurez pas le prix, elle ne le croirait pas.



Vos magasins innovation

En or jaune 18 carats, garnies chacune d'un diamant. 198.- seul. Avec de vrais saphirs ou de vrais rubis 179.- seul.

Une exclusivité de nos magasins!

M 57/1284

Pharmacies Coopératives

La Chaux-de-Fonds - Le Locle



Profitez au maximum des joies de l'hiver: grâce à Emosan, les sous-vêtements à la chaleur sympathique. Et aussi Emosan plus, les sous-vêtements chauds pour l'hiver avec pure laine naturelle.



emosan plus avec laine

Pour faire plaisir:
pensez au bon-cadeau
emosan

Cadeau

dès Fr. 15.- d'achats
sur tous les articles

Santé
Parfumerie
Cosmétiques
(réglementés exclus)

AVON CAPITAL CORP.

Delaware, U.S.A.

avec cautionnement solidaire de la

Avon Products, Inc.

New York, U.S.A.

5³/₈ % Emprunt 1984-94 de francs suisses 130 000 000

Le produit net de l'emprunt sera utilisé pour les financements généraux des activités de la compagnie.

Titres: Obligations au porteur de fr.s. 5000 et fr.s. 100 000 valeur nominale.
Coupons: Coupons annuels au 3 décembre.
Libération: 28 décembre 1984
Durée: 10 ans ferme.
Remboursement: 3 décembre 1994. Remboursement prématuré seulement pour des raisons fiscales à partir de 1985 avec des primes dégressives commençant à 102%.
Cotation: Sera demandée aux bourses de Zurich, Bâle, Genève, Lausanne et Berne.
Prix d'émission: 100% + 0,3% timbre fédéral de négociation.
Délai de souscription: jusqu'au 18 décembre 1984, à midi.
Numéro de valeur: 865.522
Restrictions de vente: Ces obligations ne peuvent être ni offertes ni placées directement ou indirectement aux Etats-Unis.
Les bulletins de souscription sont à disposition auprès des banques.

Union de Banques Suisses	Société de Banque Suisse	Crédit Suisse
Banque Populaire Suisse	Banque Leu S. A.	Groupement des Banquiers Privés Genevois
A. Sarasin & Cie	Société Privée de Banque et de Gérance	Groupement de Banquiers Privés Zurichois

Union des Banques Cantoniales Suisses

Goldman Sachs & Co.

Banque Kleinwort Benson SA	Morgan Guaranty (Switzerland) Ltd.
Algemene Bank Nederland	Deutsche Bank (Suisse) S. A.
Mitsubishi Finanz (Schweiz) AG	Société Générale Alsacienne de Banque - Groupe Société Générale
Amro Bank und Finanz	
The Nikko (Switzerland) Finance Co., Ltd.	
Wirtschafts- und Privatbank	

Renault Holding S.A., Zoug

5³/₄ % Emprunt 1985-94 de Fr. 100 000 000

Renault Holding S.A. est une filiale de la Société Financière pour l'Expansion Industrielle, Paris, société dont le capital est totalement détenu par la Régie Nationale des Usines Renault, une entreprise appartenant à l'Etat français. Le Groupe Renault est le 5^e producteur mondial de véhicules en 1983.

But de l'emprunt: Financement des activités industrielles et commerciales du Groupe Renault hors de France.
Titres: obligations au porteur de Fr. 5000 et Fr. 100 000 valeur nominale.
Coupons: coupons annuels au 15 janvier.
Durée de l'emprunt: 9 ans au maximum; avec faculté pour la Société de rembourser l'emprunt par anticipation le 15 janvier 1992 ou 1993 au pair.
Prix d'émission: 99,50%.
Période de souscription: du 14 au 20 décembre 1984 à midi.
Cotation: sera demandée aux bourses de Zurich, Bâle, Genève et Lausanne.
Libération: au 15 janvier 1985.
Numéro de valeur: 118.250.

Des bulletins de souscription sont à la disposition des intéressés auprès des banques soussignées.

Union de Banques Suisses	Crédit Suisse
Société de Banque Suisse	Banque Cantonale Vaudoise
Banque Populaire Suisse	

L'IMPARTIAL
la voix d'une région

Noël

Délais pour la remise des annonces

Edition du lundi 24 déc. 1984:	jeudi 20 déc., à 9 h
Edition du jeudi 27 déc. 1984:	jeudi 20 déc., à 15 h
Edition du vendredi 28 déc. 1984:	lundi 24 déc., à 9 h

Les ordres qui parviendraient après ces délais seront exécutés sans autre avis à la prochaine date de parution possible.

Avis mortuaires

Les adresser à notre rédaction en mentionnant clairement et visiblement sur les envois

Avis mortuaire urgent

ECONOMIE

En marge d'une exposition spéciale et unique à Bienne «Nous sortons des chiffres rouges» affirme le PDG d'Omega

«Après la tragique traversée du désert que nous avons vécue, je puis vous dire en avant-première qu'Omega et ses filiales seront, à la fin de cet exercice, dans les chiffres noirs. C'est la sortie du tunnel!»

Telle est la déclaration plutôt inattendue faite hier à Bienne à la presse par M. Peter, directeur général d'Omega, au cours d'une manifestation essentiellement consacrée à la présentation des nouvelles salles et des cent dernières acquisitions du Musée d'horlogerie Omega, enrichies pour l'occurrence des vitrines constituant notamment la collection «Louis Brandt» composée exclusivement de montres mécaniques de haut de gamme, et de la «Rose des Temps» pendulette à seize cadrans, dite la plus compliquée du monde, qui en est le point d'attraction. Collection et pendulette ayant déjà été montrées en première, lors du Congrès mon-

dial Omega cet automne à Interka-

ken. M. Peter n'a pas désiré faire d'autres commentaires. Observons tout de même que ceux qui lui ont fait confiance lorsque, durant des temps difficiles, ce manager leur avait promis de retrouver la route du succès, une promesse qui avait rencontré quelque incrédulité, ne doivent pas être déçus!

Rubrique économique: Roland CARRERA

Exposition spéciale et unique ouverte au public des 14 au 16 décembre seulement, avant un périple en Europe et en Extrême-Orient, inaugurée hier en présence des autorités locales et cantonales (dont Mme Françoise Steiner, présidente du Conseil de ville et le préfet du Seeland), de nombreuses personnalités des musées et du monde horlogers, dont MM. Brandt, de la famille des fondateurs de la marque Omega.

LE BANQUIER...DÉJÀ

On rappellera une anecdote à ce propos: Omega est synonyme d'accomplissement, de finition, de perfectionnement, summum, maximum, perfection ou encore couronnement. L'idée de baptiser de ce nom le fameux calibre 19 lignes, lancé en 1894 et considéré comme le «dernier mot» de la technologie horlogère de l'époque, a été suggérée aux frères Brandt par leur banquier, Henri Rieckel...

Peu après l'entreprise devenait la plus grande de Suisse avec un effectif de 600 personnes et une production de 100.000 pièces par année. A partir de là, cette

Faisant suite à deux années de relance de la production, l'industrie automobile dans le monde risque de connaître des temps moins florissants en 1985, marqués pas un sommet de la courbe aux Etats-Unis et une concurrence encore plus acharnée sur un marché européen surabondant. Selon les experts de l'organisme américain de prévisions Data Resources Incorporated (DRI), l'augmentation des ventes à l'échelle mondiale pourrait être freinée des deux tiers en 1985, tombant à 1,5% contre le taux très dynamique de 5% en 1984.

fième, fondée en 1848 à La Chaux-de-Fonds et établie à Bienne dès 1880, ne laissera guère s'écouler de temps sans qu'une création, un lancement, un prix, viennent enrichir ses possibilités de conquête des marchés et du même coup, l'histoire dont le musée, fondé il y a tout juste un an, est un témoin d'un intérêt tout particulier.

Prix de la Ville de Genève

Enthousiasme pour l'horlogerie

Le jury du Prix de la Ville de Genève, placé sous la présidence de M. René Emmenegger, conseiller administratif chargé des Beaux-Arts et de la culture de Genève, a procédé hier soir au foyer du Grand-Théâtre à la proclamation du palmarès et à la remise des prix pour l'horlogerie et la bijouterie 1984. En réalité pas de prix pour la joaillerie. Le jury à cet égard n'a pas été aussi enthousiaste que pour l'horlogerie où il lui a été très difficile de se déterminer face aux réalisations présentées car toutes les montres étaient très bien fabriquées et très bien travaillées. En ce qui concerne les lauréats:

- Prix à M. Jörg Hysek de Nyon pour Vacheron Constantin, de Genève pour une montre squelette de poche, or jaune et gris et diamants. Le prix récompense une réalisation très originale où l'affichage de l'heure est constitué de disques mi-transparents, mi-opaques.
- Ce créateur obtient en outre une mention pour une montre fixée au bouton de manchette, très plate, avec ouverture de cadrans permettant de voir le fonctionnement de l'échappement.
- Une mention également à Mme Jacqueline Dimier de Genève pour Audemars Piguet Le Brassus pour une montre châtelaine avec mouvement squelette décorée à la main en or jaune 18 carats, décors de diamant, à fixer à la ceinture.
- Pas de prix donc en joaillerie mais deux mentions à M. Pascal Monney de Genève (créations Hubert Horowitz) pour une boule en fils d'or jaune 18 carats avec décors de diamants, socle de

crystal de roche, avec une loupe au sommet permettant d'examiner une pierre précieuse reposant sur le socle.

● Autre mention de M. Lap Tak Gordon Chai de Hong Kong (Dabera Ltd) pour un coffret en jade néphritique orné d'or jaune et de diamants.

Cette année le jury avait opéré sa sélection lors d'une première réunion le 21 juin 1984 sur la base de 138 dessins provenant de 57 concurrents de neuf pays (Suisse, RDA, Japon, France, Pérou, Hong Kong, Italie, Autriche et USA).

Huit projets ont été retenus en horlogerie sur 86 et huit sur 52 en joaillerie.

A l'issue de la proclamation, Mlle Linette Perret secrétaire de M. René Emmenegger a été fleurie pour ses vingt ans de collaboration au Prix de la Ville de Genève.

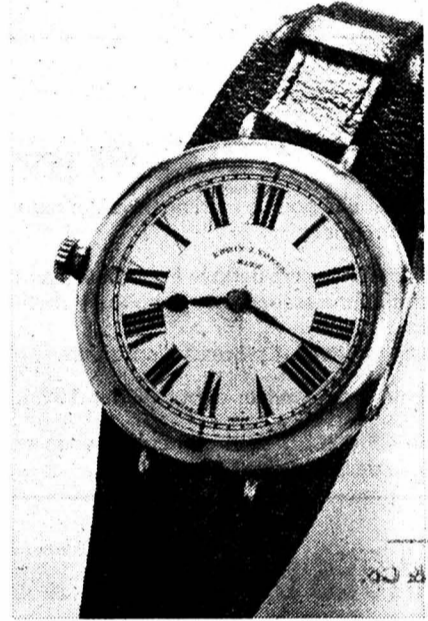
1985: maintenant les thèmes ont été annoncés, il s'agira de bijouterie et d'émaillerie. Dans la haute tradition genevoise puisqu'il s'agit d'émailler une montre de poche en technique libre soit exclue la résine synthétique. Noblesse de l'art genevois oblige.

En bijouterie il faudra créer une bague homme avec boutons de manchettes assortis en métal précieux au choix: or, argent ou platine, seuls ou en combinaison, sans pierre ni perle et à l'exclusion de tout autre matériau.

Une nouveauté: les créateurs devront indiquer sur leurs dessins l'échelle de l'objet ainsi qu'une légende explicative du dessin.

Avant de conclure les pièces exécutées pour le prix seront présentées au Musée de l'horlogerie de Genève.

R. Ca.



Voici la première montre-bracelet Omega, mouvement lépine, 15 lignes, en or, marque la couronne à 9 heures. A l'époque il était en effet très fréquent de porter cette grande nouveauté qu'était la montre-bracelet au poignet droit et même à l'intérieur de celui-ci, cadran en bas.

En deux mots et trois chiffres

- La filiale suisse du groupe américain de l'électronique Hewlett Packard (HP) a vu ses ventes progresser de 28% en 1983-84 pour atteindre la somme de 155,4 millions de francs. S'inscrivant à 159,2 millions de francs, les entrées de commandes de Hewlett Packard (Suisse) SA, Widen (AG), se sont parallèlement accrues de 29% par rapport à l'exercice précédent.
- Une vingtaine de dirigeants des plus grands groupes industriels européens, dont les représentants des sociétés suisses Nestlé, Ciba-Geigy et Eternit, se sont retrouvés à Londres sous l'égide de la Table ronde des industriels européens. Parmi leurs sujets de réflexion figurait notamment la création d'un nouveau réseau de trains à grande vitesse reliant les importantes cités

européennes. La Suisse est directement concernée.

● Les prix à la consommation ont augmenté de 0,3% en novembre en France, selon une estimation officielle provisoire publiée jeudi à Paris. Ce chiffre constitue le meilleur indice mensuel depuis le début de l'année, notent les observateurs. Prix sur les onze premiers mois de l'année et l'objectif révisé du gouvernement français - 7% après 5% initialement - paraît devoir être atteint.

● Les pressions à la baisse des prix du pétrole s'intensifient avant la conférence ministérielle de l'OPEP du 19 décembre à Genève, tandis que soupçons et menaces de «guerre des prix» se multiplient entre pays producteurs.

BOURSE

NEUCHÂTEL		W'thur n.	
A	B	2110	2115
Cr. Fonc. Ne.	695	695	
La Neuchâtel.	570	570	
Cortaillood	1360	1360	
Dubied	210	200	
HORS BOURSE		Zurich n.	
A	B	17900	17950
Roche b/jce	88000	87250	
Roche 1/10	8775	8750	
Asug	128	127	
Kuoni	8950	9000	
Astra	1.80	1.85	
ACTIONS SUISSES		Zurich n.	
A	B	10600	10650
B. Centr. Coop.	750	750	
Swissair p.	1025	1025	
Swissair n.	828	825	
Bank Leu p.	3850	3800	
UBS p.	3575	3570	
UBS n.	680	682	
SBS p.	360	359	
SBS n.	280	279	
SBS b.p.	300	300	
C.S. p.	2350	2340	
C.S. n.	450	448	
BPS	1480	1480	
BPS b.p.	145.50	145	
Adia Int.	2095	2090	
Elektrowatt	2660	2640	
Galenica b.p.	460	459	
Holder p.	742	746	
Jac Suchard	6350	6325	
Landis B	1530	1530	
Motor col.	785	780	
Moeven p.	3600	3675	
Buerhle p.	1345	1330	
Buerhle n.	290	287	
Buerhle b.p.	322	325	
Schindler p.	3525	3500	
Bâloise n.	679	670	
Rueckv p.	8225	8275	
Rueckv n.	3760	3770	
W'thur p.	3780	3785	

ACTIONS ÉTRANGÈRES		Honeywell	
A	B	150.50	149.50
Abbott Labor	100.50	102.	
Aetna LF cas	91.75	90.50	
Alcan alu	68.	68.	
Amx	42.75	42.75	
Am Cyanamid	117.50	116.50	
ATT	46.75	46.	
ATL Richf	115.	114.50	
Baker Intl. C	41.	40.75	
Baxter	33.	32.75	
Boeing	136.	134.50	
Burroughs	139.50	139.	
Caterpillar	76.75	75.25	
Citicorp	93.50	94.25	
Coca Cola	156.	155.	
Control Data	89.25	88.	
Du Pont	119.	118.	
Eastm Kodak	178.50	179.50	
Exxon	112.	111.	
Fluor corp	38.75	38.	
Gén. elec	140.	139.50	
Gén. Motors	190.50	189.	
Gulf corp.			
Gulf West	69.	71.50	
Halliburton	71.75	71.25	
Homestake	57.75	58.	
Inco ltd	27.75	27.50	
IBM	305.	303.	
Litton	163.	162.50	
MMM	199.50	199.50	
Mobil corp	71.	69.75	
Owens-Illin	99.25	99.	
Pepsico Inc	105.50	104.50	
Pfizer	101.	100.	
Phil Morris	200.	199.	
Phillips pet	127.50	131.50	
Proct Gamb	149.50	150.	
Rockwell	76.	76.25	
Schulmberger	98.50	96.50	
Sears Roeb	80.25	80.	
Smithkline	130.	130.	
Sperry corp	101.	98.	
STD Oil ind	141.	141.	
SUN co inc	125.	124.	
Texaco	86.25	85.75	
Warner Lamb.	86.	84.75	
Woolworth	92.	90.50	
Xerox	94.50	98.	
Zenith radio	54.50	53.75	
Akzo	68.75	69.25	
Amro Bank	46.	46.25	
Anglo-am	32.50	31.75	
Amgold	227.	223.50	
Mach. Bull	8.50	8.50	
Cons. Goldf I	23.	22.	
De Beers p.	13.25	13.25	
De Beers n.	11.50	11.50	
Gen. Shopping	325.	340.	
Norsk Hyd n.	30.75	29.25	
Phillips	38.75	38.75	
Rio Tinto p.	18.25	18.	
Robeco	49.75	49.	
Rolinco	45.25	45.	
Royal Dutch	126.	125.	
Sanyo eletr.	4.65	4.65	
Aquitaine	59.50	59.25	
Sony	37.25	36.50	
Unilever NV	220.	219.	
AEG	85.	84.50	
Basf AG	146.50	145.	
Bayer AG	154.	153.50	
Commerzbank	139.	138.50	

BILLETS (CHANGE)		
	Achat	Vente
1 \$ US	2.51	2.59
1 \$ canadien	1.88	1.98
1 £ sterling	2.95	3.20
100 fr. français	26.	28.
100 livres	-1.265	-1.415
100 DM	81.50	83.50
100 fl. hollandais	72.	74.
100 fr. belges	3.95	4.25
100 pesetas	1.35	1.60
100 schilling autr.	11.60	11.90
100 escudos	1.25	1.75
DEVICES		
	Achat	Vente
1 \$ US	2.5375	2.5675
1 \$ canadien	1.9175	1.9475
1 £ sterling	3.03	3.08
100 fr. français	26.60	27.30
100 livres	-1.330	-1.355
100 DM	82.25	83.05
100 yen	1.0270	1.0390
100 fl. hollandais	72.85	73.65
100 fr. belges	4.05	4.15
100 pesetas	1.48	1.52
100 schilling autr.	11.70	11.82
100 escudos	1.52	1.56
MARCHÉ DE L'OR		
	Achat	Vente
Once \$	324.	327.
Lingot	26600.	26850.
Vreneli	158.	168.
Napoléon	159.	168.
Souverain	192.	203.
Double Eagle	1323.	1458.
CONVENTION OR		
14.12.84		
Plage		27000.
Achat		26650.
Base argent		600.

NEW YORK		Daimler Benz	
A	B	478.	475.
Aetna LF & CASX	35%	35%	
Alcan	26%	26%	
Alcoa	35%	34%	
Amx	16%	16%	
Att	18%	18.	
Atl Richfld	45%	44.	
Baker Intl	16%	15%	
Boeing Co	52%	53%	
Burroughs	54%	54%	
Canpac	36%	36%	
Caterpillar	29%	28%	
Citicorp	37%	37%	
Coca Cola	60%	61.	
Crown Zeller	28%	33%	
Dow chem.	27%	27%	
Du Pont	46%	46%	
Eastm. Kodak	70%	69%	
Exxon	43%	43%	
Fluor corp	15.	14%	
Gen. dynamics	64%	63%	
Gen. elec.	54%	54%	
Gen. Motors	74%	73%	
Genstar	20%	20.	
Halliburton	28.	27%	
Homestake	22½	22%	
Honeywell	58%	58%	
Inco ltd	10%	11.	
IBM	118%	117%	
ITT	29%	30.	
Litton	64.	63%	
MMM	78%	77%	
Mobil corp	27.	26%	
Owens Ill	38%	38%	
Pac. gas	15%	16.	
Pepsico	40%	41.	
Pfizer inc	39½	39%	
Ph. Morris	78%	77%	
Phillips pet	52.	53%	
Rwe ST	59.	58%	
Schering	354.	353.	
Sears Roeb	376.	376.	
Siemens	65.25	66.50	
Thyssen AG	166.	166.50	
VW			
Texaco	33%	33%	
Union Carb.	35%	37.	
Uniroay	13%	13%	
US Gypsum	56%	55%	
US Steel	24%	24%	
UTD Technol	36%	34%	
Warner Lamb.	35%	34%	
Woolworth	38%	35%	
Xerox		38%	
radio	20%	20%	
Amerada Hess	26.	25%	
Avon Prod	20%	20%	
Chevron corp	32½	31%	
Motorola inc	32%	31%	
Pittston co	10%	10%	
Polaroi	27%	27%	
Rca corp	35.	34%	
Raytheon	38½	38%	
Dome Mines	6%	6%	
Hewlett-pak	33½	32%	
Revlon	33%	33%	
Superior Oil			
Texas instr.	113%	112.	
Union Oil	38.	37%	
Westingh el	25.	24%	
(L.F. Rothschild, Unterberg, Towbin, Genève)			

DEMAIN
Samedi
15
décembre

GRAND LOTO

de la Société Suisse des Employés de Commerce
Ancien Stand, à 20 heures précises

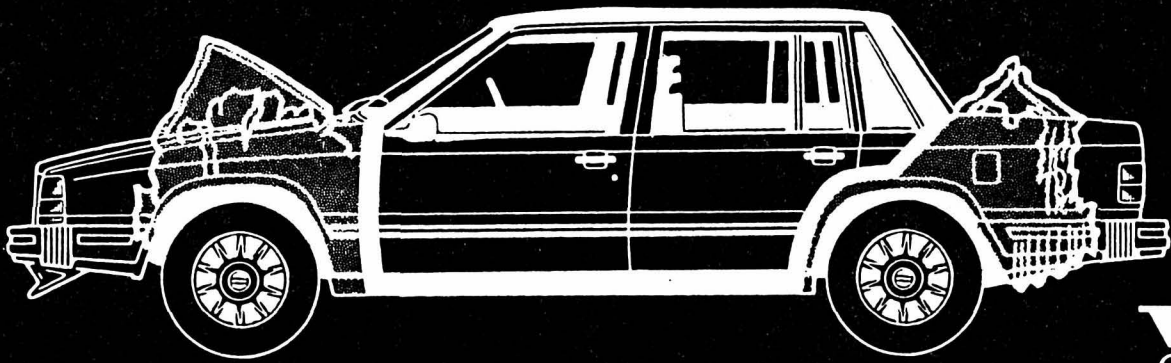
Abonnements à Fr. 13.-
valables pour
les 27 premiers tours
en vente à l'entrée
4 cartons

29168

Si vous oubliez de faire de la **publicité** vos clients vous oublieront

A propos de l'habillage de sécurité.

Toutes les Volvo possèdent une carrosserie de sécurité qui contribue pour une large part à leur sécurité passive. Des zones de déformation à l'avant et à l'arrière qui absorbent une grande partie de l'énergie cinétique en cas de choc, des barres de protection robustes dans les portières, des montants de pavillon renforcés par un double profilé en tôle d'acier, un arceau de sécurité dans le toit... autant de mesures de sécurité passive sur lesquelles Volvo concentre ses recherches depuis des années, en les améliorant constamment et en les mettant en œuvre systématiquement.



VOLVO
Qualité et sécurité.

Renseignez-vous auprès de votre agent Volvo.

La Chaux-de-Fonds: Nouveau Garage du Jura SA, av. Léopold-Robert 117, ☎ 039/23 45 50/51
Travers: Garage Touring, S. Antifora, ☎ 038/63 13 32

05-12524

meublorama
Bôle/NE
(près Gare CFF Boudry)
C'est moins cher!

GRAND DISCOUNT DU MEUBLE

Un merveilleux but de promenade

Automobilistes: dès le centre de Bôle, suivez les flèches Meublorama

P Grand parking gratuit

OUVERT: de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 18 h 30
Samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Lundi matin fermé

meublorama c'est sympa... et on y va!

meublorama
Meubles-discount Bôle/NE (près Gare CFF Boudry)

HV 2017

87-2800

Fust

La qualité aux prix les plus bas

Séchoir à linge
Novamatic Z 910 T
capacité utile 4-5 kg

- La meilleure reprise pour votre ancien appareil
 - Des appareils d'exposition avec des rabais super
 - Garantie allant jusqu'à 10 ans
- D'autres modèles de AEG, Electrolux, Miele, Novamatic, Bosch en stock

Durée de location minimum 3 mois

Garantie de prix: Argent remboursé, si vous trouvez le même meilleur marché ailleurs

Plus de 20 000
appareils électroménagers en stock!

Prix Fust 698.-
Location 39.-/ma.
Possibilité d'achat.

Chaux-de-Fonds, Jumbo	039 26 68 65
Bienna, Rue Centrale 36	032 22 85 25
Brügg, Carrefour-Hypermarkt	032 53 54 74
Marin Centre	038 33 48 48
Yverdon, Rue de la Plaine 9	024 21 86 15

Fust

Messe de la Suisse Romande
AEG
Electrolux
Miele
Novamatic
Bosch
Philips
Brügg
Volta
Société
Sigs
Wenger
Koenig
Hilti

Meubles de cuisines et de salles de bains

05-2669

Manufacture de boîtes de montres des Montagnes neuchâtelaises cherche un

couple de concierge

Possibilité pour le mari de travailler dans l'entreprise.

Préférence sera donnée à candidat ayant des connaissances sur la boîte de montre.

Logement de 4 pièces à disposition.

Entrée en service: début février 1985.

Ecrire sous chiffre GF 32085 avec curriculum vitae et références au bureau de L'Impartial.

DEMANDES D'EMPLOIS

BOITIER OR QUALIFIÉ

Connaissance générale de la boîte de montre, jeune et dynamique, travail précis et goût de l'esthétique cherche changement de situation. Responsabilités pas exclues. Faire offre sous chiffres OJ 32787 au bureau de L'Impartial. Discretion totale.

JEUNE HOMME

22 ans, cherche place comme chauffeur de poids lourds.

☎ 032/91 96 04.

32802

COIFFEUSE

cherche emploi à la demi-journée ou éventuellement dans magasin ou industrie.

☎ 039/23 46 88.

32382

INSTITUTRICE - AIDE DE BUREAU

allemand, anglais, français, cherche quelques heures par jour à domicile. Etudie toutes propositions.

Ecrire sous chiffre NF 32005 au bureau de L'Impartial.

CHEF CUISINIER-TRAITEUR

cherche extra ou remplacements.

☎ 039/31 17 08.

32734

MÉCANICIEN-BOÎTIER

haut de gamme, cherche emploi comme chef d'atelier, tournage ou achevage.

Ecrire sous chiffre LP 32730 au bureau de L'Impartial

DAME

cherche heures de ménage.

☎ 039/28 53 42 après 17 h 30.

32525

CADRE SUPÉRIEUR

Formation commerciale, trilingue français-allemand-anglais, habitué à traiter à un haut niveau, cherche changement de situation.

Ecrire sous chiffre 91-1150 ASSA Annonces Suisses SA, 31, av. Léopold-Robert, 2300 La Chaux-de-Fonds

SINGER+VLM

SINGER
bras-libre avec
points utilitaires
pour

590.-
Offre spéciale

F.W. KLEIN SA
Les grands centres à coudre et à tricoter en Suisse

Place du Marché
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/28 79 60

Publicité intensive
publicité par annonces

**Jura
Berne
Holz Bois**

LAMES-LAMBRIS
dès Fr. 7.80 m2

ISOLATIONS diverses
avec rabais spécial

Service à domicile

BOBA SA, 2615 Sonvilier Tel. 039/41 47 68/71

E L



CS: des idées-cadeaux

- Carnets d'épargne CS
- Plaquettes d'or, d'argent et de platine
- Pièces de monnaie

Votre caissier CS vous renseignera volontiers.



CREDIT SUISSE
CS

2301 La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 58, Tél. 039/23 07 23
30501

UNIPHOT SA

LA CHAUX-DE-FONDS: Photo-Ciné Nicolet
LE LOCLE: Photo-Ciné Curchod
SAINT-IMIER: Photo-Ciné Moret
CERNIER: Photo-Ciné Schneider

Konica EFP 2, coffret cadeau Fr. 98.-
MG Fr. 328.-
FT-1 moteur avec objectif 1,8/50 mm Fr. 598.-
87-445

Les skieurs qui aiment pratiquer le fond tout en étant à la mode, s'équipent chez Migros

Ensemble argenté. Vest
100% coton avec 2 poches à fermeture éclair. Pantalon 55% polyamide, 45% coton. Tailles 38-44 **100.-**

Gants. Paume et décoration au tannage à l'alun de chrome. Dos de la main 47% triacétate, 53% polyamide. Pointures: XS-XL **38.-**

Pullover. 70% polypropylène, 30% coton, intérieur: polypropylène, extérieur: coton. Diverses couleurs. Tailles: 5-8 **33.-**

Collant uni. 70% laine vierge, superwash, 30% polyamide, intérieur en peluche, talons et pointes renforcés. Tailles: 009-012 **10.50**

ALS Racing. Soulier en cuir de refend, avec feuille de polyuréthane, tige montante avec languette recouvrante velcro. Semelle nylon. Fermeture rapide. Pointures: 36-47 **55.-**

Ensemble marine. 65% polyester, 18% coton, 17% viscose, veste avec 2 poches à fermeture éclair, pantalon avec 1 poche à fermeture éclair. Tailles: 48-56 **90.-**

Bonnet. Pure laine vierge avec doublure polycoton. **17.-**

Gants, pullover, chaussettes, même matériel que pour les vêtements dames.

ALS Racing. Soulier en cuir de refend, avec feuille de polyuréthane. Ultra-léger. Modèle de compétition. Semelle intérieure en coton avec isolant thermique, semelle nylon correspondant aux normes ALS. Pointures: 36-46 **70.-**

Nouveauté mondiale: ski de fond olympic avec semelle Microgliss **110.-**

Oui, à MIGROS
Marchés MIGROS La Chaux-de-Fonds et Le Locle

FESTIVAL DES STARS 4 x 4 au Garage des Montagnes

Tercel 4 x 4 - Hi Lux 4 x 4 - Land Cruiser 4 x 4
et en première dans nos montagnes la nouvelle

STARLET-TOYOTA

12 soupapes, 1300 cm³, 75 CV DIN, traction avant
à un prix de fêtes



Avenue Léopold-Robert 107
☎ 039/23 64 44
La Chaux-de-Fonds 32737

MUSÉE OMEGA

Fondation Adrien Brandt

Dominique Loiseau, horloger, présente

LA ROSE DES TEMPS

la pendulette de table la plus compliquée du monde,
un chef-d'œuvre de miniaturisation, de précision et d'imagination

A voir également:

20 ans de collaboration Omega-NASA, avec la célèbre Montre
de la Lune au poignet de la combinaison spatiale
portée par l'astronaute Donald K. Slayton (Apollo-Soyouz)

Au 1^{er} étage du Foyer Omega, Rue Stämpfli 43, à Bienne

Vendredi 14 décembre 1984 14-21h

Samedi 15 décembre 1984 14-19h

Dimanche 16 décembre 1984 14-19h

Une fête sans
bière de fête Warteck,
c'est comme un
télésiège sans siège.



Bière de Fête

Une fête à chaque gorgée.

La bière de fête Warteck est brassée selon une vieille recette
spécialement destinée aux heures fastes. Pétillante,
finement houblonnée, cette spécialité Warteck est proposée
au même prix avantageux que la bière normale.

L'annonce, reflet vivant du marché

A l'Enseigne des Bons Restaurants

Bordeaux
GINESTET S.A.

Bourgogne
BOUCHARD PÈRE & FILS
Beaune

Vallée du Rhône
M. CHAPOUTIER

Alsace
Cave vinicole Eguisheim
☎ 039/26 47 26

BRASSERIE DE L'ETOILE

J.-D. Zumbrunnen, Fritz-Courvoisier 24
Notre spécialité: **ENTRECÔTE MAISON**
A midi: Menu sur assiette - Fermé le dimanche

Restaurant Elite

CHEMINÉE, FEU DE BOIS,
VIANDES ET POISSONS

La Chaux-de-Fonds
Rue de la Serre 45,
☎ 039/23 94 33
Josette Luchetti

steak house

Restaurant La Fontana



Menu du jour Fr. 8.50
Abonnement 10 repas
11e gratuit Fr. 85.-

Nos spécialités

Marmite de langoustines
Saltimbocca romana avec risotto
Escalope à l'italienne
Tournedos sur ardoise

G. et L. Danelon, rue du Locle 3b,
☎ 039/26 04 04 - Fermé le dimanche

Auberge de Montézillon

☎ 038/31 48 98 - Fermé le lundi

Avez-vous déjà goûté
- nos spécialités
- notre veau de la ferme
- les salades de notre buffet
- nos plats végétariens
- nos desserts Maison

A vendre ou à louer
piano
Burger + Jacobi,
Fr. 45.- par mois
pianos à queue
Bechstein Fr. 130.-
par mois
☎ 031/44 10 82
Heutschi-Gigon Berne
79-7143

Votre journal:
L'IMPARTIAL



NOUVEL-AN 85
Mardi 1er janvier

COURSE SURPRISE
Départ: Le Locle, La Chaux-de-Fonds,
Neuchâtel

Fr. 79.- avec repas de fête compris, orchestre,
danse, cotillons, ambiance

Demandez le programme détaillé

VOYAGES
WITTWER

Neuchâtel, St-Honoré 2
☎ 038/25 82 82
Couvet, St-Gervais 1
☎ 038/63 27 37
28-80

LE MOT MYSTÈRE

Thème: Sports et sportifs - un mot de 8 lettres

Biffez dans la grille les mots que vous repérez et qui figurent dans
la liste ci-dessous. Une fois tous les mots trouvés, il ne vous restera
que Le Mot Mystère, que vous lirez de gauche à droite et de haut
en bas. **Solution: page 30**

E	I	A	H	G	Y	N	A	L	E	G	U	L
M	R	S	S	N	O	I	T	A	T	A	N	E
O	U	I	K	I	R	E	E	I	R	E	S	G
R	G	J	K	I	M	U	T	M	N	L	E	E
I	O	U	O	A	F	P	E	N	A	C	T	R
N	A	D	T	K	T	F	L	M	E	A	A	O
G	L	O	I	O	O	A	E	A	T	G	U	
A	U	P	T	S	R	U	N	N	O	R	E	N
N	T	E	R	T	Q	T	T	Z	G	T	R	D
T	T	R	E	O	U	O	R	E	I	O	E	
U	E	L	G	T	N	C	E	N	O	L	O	M
R	I	E	A	O	E	R	S	T	A	U	E	I
F	E	T	N	I	T	A	P	O	K	C	U	P

(pécé)

- | | | | |
|----------|---------|----------|---------|
| A Arc | H Haie | Natation | Rush |
| C Canot | J Joko | O Onze | S Série |
| D Demi | Judo | Out | Simple |
| Détente | K Kato | P Patin | Skiff |
| Disque | Kopa | Pelé | Tacle |
| Doper | L Léger | Puck | Tenu |
| E Elan | Let | R Rameur | Titre |
| Erika | Luge | Régates | Toto |
| F Fangio | Lutte | Ring | Trot |
| Filet | M Moto | Rome | Trou |
| G Gant | N Nage | Round | Turf |
| Goal | | | |

Pour la première fois, le diesel est assez bon pour BMW. Dans la BMW 524td turbo diesel.



Garage - Carrosserie de la Charrière
Gérolf ANDREY, La Chaux-de-Fonds
 Agence officielle BMW, Charrière 24, tél. 039 / 28 60 55 / 56

Cherche chambre indépendante
 sans confort. Maximum Fr. 100.-. Région de La Chaux-de-Fonds.
 ☎ 039/23 18 01 heures des repas

BIENTÔT LA REVUE...

Hôtel de la Couronne Les Pommerats
 Fam. Racine, ☎ 039/51 12 25
 se recommande pour ses spécialités

friture de filet de carpe
 Fr. 17.- (à volonté)

friture de carpe
 Fr. 15.- (à volonté)

truites aux fines herbes
 Fr. 17.- (portion)

pieds de porc au madère
 Fr. 12.-
 Veuillez réserver vos tables

économiser sur la publicité c'est vouloir récolter sans avoir semé

A louer à Cernier
 Rue du Bois-Noir 25

4 1/2 PIÈCES

avec service de conciergerie.
 Libre tout de suite.
 Loyer net Fr. 630.-.

Régie Immobilière
 F. Bernasconi & Cie
 2003 Neuchâtel
 Clos-de-Serrières 31
 Tél. 038 31 90 31

L'HÔPITAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

met au concours un poste de

nurse
 responsable de la garderie d'enfants.

Exigences: - Diplôme de nurse
 - Quelques années de pratique
 - Sens de l'organisation
 - Aptitudes à diriger une petite équipe

Traitement: Selon classification communale

Entrée en fonction: 1er février 1985 ou date à convenir

Postulations: Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, des certificats et références sont à adresser au chef du personnel de l'Hôpital, Chasseral 20, 2300 La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 31 décembre 1984.

Renseignements: des informations peuvent être sollicitées auprès du chef du personnel, ☎ 039/21 11 91, interne 406.

von gunten

Toutes les marques
 Exposition permanente plus de 100 modèles

Av. L.-Robert 23
 Tél. (039) 23 50 44

A louer

AVEC PETITE CONCIERGERIE APPARTEMENT DE 2 PIÈCES

1 cuisine, 1 salle de bain, WC, 1 cave, 1 chambre-haute
 Rue Jardinière 133
 Loyer: Fr. 331.- + 87.- de charges
 Libre dès le 1er janvier 1985
 ☎ 039/23 26 56.

A LOUER pour le 30 mars 1985
 Rue du Tertre - La Chaux-de-Fonds

appartement 3 chambres

Fiduciaire HERSCHDORFER
 25, fbg de l'Hôpital
 2001 Neuchâtel
 ☎ 038/25 32 27

A louer à La Ferrière

grand 3 pièces

avec douche, WC, cuisine équipée, moquettes, chauffage central, pour le 1er avril 1985. Loyer: Fr. 330.- sans charge.
 Renseignements: ☎ 039/61 15 61

Votre journal: L'IMPARTIAL

A vendre à La Ferrière/BE

Buffet de Gare

de 81 places, cuisine moderne agencée.
 Convient à un jeune couple de restaurateurs.
 Capital propre dès Fr. 40 000.- avec inventaire.
 Entrée en fonctions à convenir.
 Renseignements sous chiffre 654 FR à OFA Orell Fussli Werbe AG, case postale, 8500 Frauenfeld.

A vendre à Saint-Imier

locaux commerciaux
 environ 100 m²

entrepôt ainsi que 2 appartements rénovés

Ecrire sous chiffre 06-940184 à Publicitas, 2610 Saint-Imier.

A vendre ou à louer au Locle

magnifique appartement 5 1/2 pièces en duplex

tout confort, poutres apparentes, cheminée de salon. Chauffage électrique indépendant. Dépendances. Belle situation ensoleillée et dégagée.
 Conditions très favorables.
 Renseignements et visites: Gérance Bolliger, Grenier 27, La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 33 77.

réalisation, rénovation, accessoires et produits de

PISCINE

vous spécialiste le plus proche

multi pompes

1-c junod 2052 fontainemelon tél. 038-53 35 46

Appareils électroménager

FUST Le spécialiste avec la garantie des prix les plus bas

p.ex. fers à repasser Rowenta DA01
 D'autres modèles de Jura, König Rowenta en stock

49.-

Garantie de prix: Argent remboursé, si vous trouvez le même meilleur marché ailleurs

Chaux-de-Fonds, Jumbo 039 26 68 65
 Biemme, Rue Centrale 36 032 22 85 25
 Brügg, Carrefour-Hypermarkt 032 53 54 74
 Marin-centre 038 33 48 48
 Yverdon, Rue de la Plaine 9 024 21 86 15

Cuisines et salles de bains agencées

L'annonce, reflet vivant du marché

BIENTÔT LA REVUE...

A vendre à La Chaux-de-Fonds
 (quartier Croix-Fédérale)

coquet appartement

de 3 1/2 pièces, situé au 4e étage et comprenant 1 cuisine entièrement équipée, 3 chambres, 1 salle de bain, 1 WC, 1 hall, 1 balcon. Surface de 82 m² + 1 place de parc dans le garage collectif.
 Renseignements et visites:

La promotion immobilière
Neuchâtel SA
 Place Pury, Neuchâtel (038) 24 70 52

«L'Impartial» est lu partout et par tous

A louer à la rue de l'Arc-en-Ciel 7, à La Chaux-de-Fonds

appartement d'une pièce

Loyer mensuel: Fr. 266.- charges comprises.

Pour visiter: M. Marchon, concierge.
 ☎ 039/26 81 75

A vendre aux Collons s/Sion

magnifique appartement meublé de 2 pièces

Belle vue, bon ensoleillement, comprenant: 1 grand salon, 1 chambre à coucher, 1 salle de bain-WC, 1 cuisine agencée.
 Ecrire sous chiffre 91-756 à ASSA Annonces Suisses S.A., case postale 950, 2300 La Chaux-de-Fonds.

(à conserver s.v.pl.) **BULLETIN DE CHANGEMENT D'ADRESSE**

(à expédier sous enveloppe « imprimé à 35 cts » l'Administration de L'Impartial, Neuve 14, 2300 La Chaux-de-Fonds)

Nom _____ Prénom _____
 (prière d'écrire en lettres majuscules)

Ancienne adresse: Rue _____

No postal Localité _____

Nouvelle adresse: Hôtel/chez _____

No postal Rue _____

Localité _____

Pays _____ Province _____

du _____ au _____ inclus

AVIS IMPORTANT

1. Pour faciliter notre tâche, les demandes de changement d'adresse doivent nous parvenir par écrit, 4 jours à l'avance, s.v.pl.

2. Aucun changement d'adresse n'est pris par téléphone.

3. Aucune mutation n'est faite pour une durée inférieure à 6 jours ouvrables.

4. Emoluments: Pour la Suisse Fr. 2.50 par changement
 Pour l'étranger, première semaine Fr. 6.50
 Par semaine supplémentaire ou fraction de semaine Fr. 3.50

5. AVION: Prix suivant le pays.

6. Pour l'étranger, nous ne pouvons pas garantir un acheminement régulier.

7. PAIEMENTS: à nos bureaux, à notre CCP 23-325 ou en timbres-poste.

GECO 039/23 26 56
 GÉRANCE ET COURTAGE SA
 58, RUE JAQUET-DROZ - 2300 LA CHAUX-DE-FONDS

À LOUER - PLACE DU MARCHÉ 2-4
 dans immeuble en construction
 - entrée en jouissance été 1985

MAGNIFIQUES APPARTEMENTS
 de 2-3-4 pièces, tout confort.
 Loyers de Fr. 433.- à Fr. 830.- + charges.
 Appartements de 4 pièces avec cheminée de salon.





Buffet de la Gare
St-Imier
☎ 039/41 20 87
Famille Summermatter

UNIPHOTO SA

Photo-ciné
Moret, Saint-Imier
Nicolet, La Chaux-de-Fonds

SERFICO
M. F. Bourquin
Saint-Imier, ☎ 039/41 15 05
Déclarations fiscales

Affûtages de patins Fr. 6.-
Affûtages de skis Fr. 18.-

Meyer Sports
SAINT-IMIER
☎ 039/41 39 07

HÔTEL RESTAURANT CANTONS / ST-IMIER
Téléphone 039/41 25 46
SAINT-IMIER
Local du Hockey-Club

LIENGE COURTELARY
Radio TV
Hi-Fi
Tél. (039)
44 12 65

Saint-Imier - Patinoire couverte
Samedi 15 décembre à 18 h 15
SAINT-IMIER - JOUX-DERRIÈRE

Championnat de 2e ligue

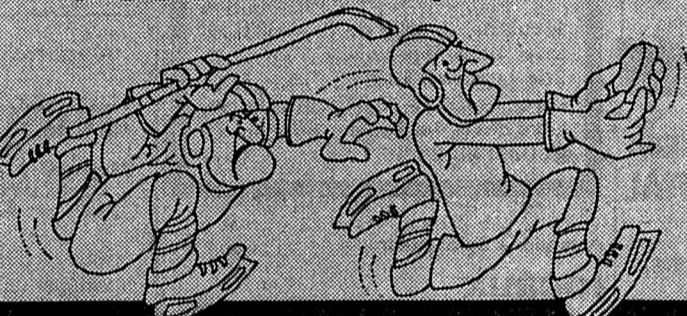
Entreprise de construction et génie civil
Saint-Imier, ☎ 039/41 47 16
Bitz SA
Terrassement, construction des routes, maçonnerie

GARAGE BEDERT
Sonvilier, ☎ 039/41 44 52
DAIHATSU 1000
Essence et diesel

IMPRIMERIE FAVRE
St-Imier - Tél. 039/41 22 96

touring
GARAGE - CARROSSERIE
FIORUCCI & CIE - SAINT-IMIER
Tél. 039/41 41 71

ASSA ASSA, Annonces Suisses SA
3, rue du Collège - 2610 Saint-Imier



ACHERMANN FILS
Maître couvreur dipl. fédéral
2600 Saint-Imier, rue du midi 2
Téléphone 039/41 34 48

Société des Forces Electriques de La Goule
Magasin de vente:
St-Imier, ☎ 039/41 22 37
Francillon 25

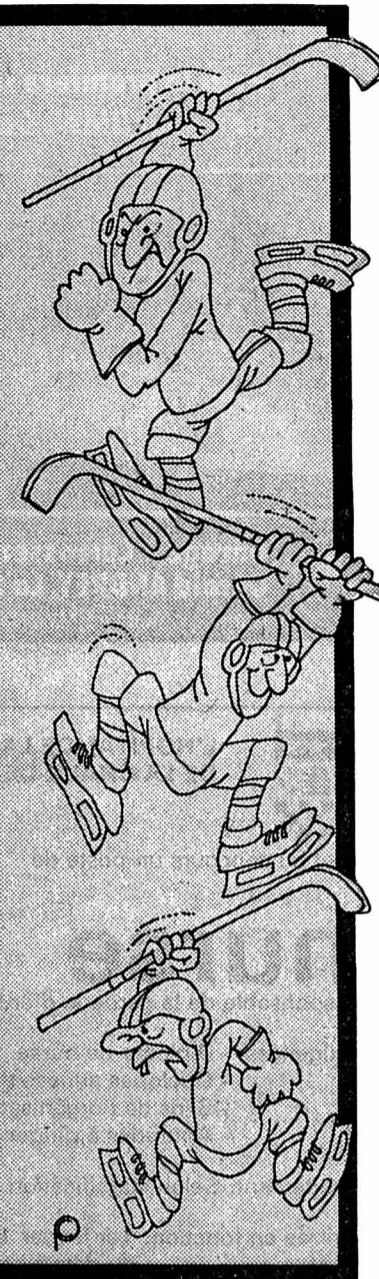
Comtessa

vous fait une fleur



une merveille pour seulement **898.-**
Machine à laver
220 volts, 4 kg. de linge, essorage 400 t./min.
Venez la voir et l'acheter dans nos magasins
Grénier 22
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/23 30 57
et
Grand-Rue 57
Sonvilier
☎ 039/41 16 06

Mobilière Suisse
Société d'assurances
Jean-Paul Vorpe
Agence générale de St-Imier



Café du Gaz
ce soir
DANSE
avec le duo CURT, GOLO et ROSEMARY

SAINT-IMIER
Salle de Spectacles
Lundi 31 décembre dès 21 h
Bal de la Saint-Sylvestre et de clôture des fêtes du 1100e de la cité
Location ouverte: Meyer, Tabacs-Journaux, place du Marché

Hôtel-Restaurant Tête-de-Ran sera fermé
du lundi 17 au vendredi 21 décembre 1984 y compris, pour cause de travaux
☎ 038/53 33 23

NOUVEAU !
Taxis AAC jurassiens
237676

On mange bien à l'Auberge des Rochettes
☎ 039/28 33 12

Café du Raisin
CE SOIR
AMBIANCE avec les DENY'S

L'annonce, reflet vivant du marché

Restaurant du Sapin
2724 Cerneux-Veusil
CE SOIR ET DEMAIN

Boulangerie-Pâtisserie
Raymond Doyon
2613 Villeret,
☎ 039/41 23 63

La saveur prestigieuse
LA SEMEUSE
LE CAFÉ QUE L'ON SAVOIRE...
A savourer dans les meilleurs bars à café, restaurants, hôtels et tea-room.
039-23 16 16

San
Appareils automatiques
Société Schurch Automates
Placement - Vente - Location
2088 Cressier,
☎ 038/47 19 19

Déménagements
Transports
Nettoyages d'appartements
Jean-Claude Guinand
☎ 039/26 54 26

bouchoyade
à volonté
Veuillez réserver votre table au
039/54 12 63
Se recommande:
Famille U. Maeder

Tous meubles de qualité à prix avantageux
MEUBLES GRABER
RUE DE LA SERRE 116
EX-USINE MOVADO

Aujourd'hui 14 décembre
RÉOUVERTURE
Restaurant du Château
à VILLERET



A l'occasion de la réouverture un apéritif sera offert
vendredi de 11 h à 12 h et de 17 h à 19 h

Vendredi soir: Filets mignons - Bal avec Francis Jeannotat
Samedi soir: Filets de perches - Bal avec Curt et Petch
Se recommandent: M et Mme Macri

Comète & Sanzal S.A.
2304 La Chaux-de-Fonds,
☎ 039/26 57 33
Bières Vins
Boissons sans alcool Spiritueux
une réponse à toutes les

Faites comme nous confiance à
MULLER musique SA
Léopold-Robert 50,
La Chaux-de-Fonds,
☎ 039/23 29 93
Hi-Fi - TV - Vidéo - Instruments - Disques - Pianos

CERCLE ITALIEN
Parc 43, ☎ 039/23 13 33

Réservez vos places pour St-Sylvestre
Ambiance, danse et musique
MENU DE SYLVESTRE
Feuilleté aux asperges
Consommé
Les 3 filets garnis
Fromages
Coupe 1985
A l'aube: Spaghettis
Fr. 49.- par personne
Enfants jusqu'à 12 ans Fr. 30.-
Téléphoner pour réserver
Pizzas au feu de bois
Viandes au grill
et spécialités italiennes
Fermeture hebdomadaire: lundi



Importateur:
Rudolf & Kaiser
La Chaux-de-Fonds

Boucherie
Fernand Indermaur
2613 Villeret
75 ans de qualité
Nombreuses médailles d'or

AU COQ D'OR
Comestibles von Kaenel
La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier
Dépositaire de glaces
Luganella

Cigares - Cigarettes - Tabacs - Gros détail
Jean Muller S.A.
automates à cigarettes
Vidéo - Flipper
Rue Neuve 12,
La Chaux-de-Fonds,
☎ 039/28 34 44

CHIESA VINS & CIE SA
ST-IMIER

SPORTS

Championnat suisse de football de ligue nationale A Statistiquement vôtre... après le premier tour



Gabor Pavoni est actuellement le meilleur buteur du FC La Chaux-de-Fonds.
(Photo Schneider)

LE CLASSEMENT

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Servette	15	10	5	0	40-8	25
2. Aarau	15	7	6	2	34-24	20
3. Saint-Gall	15	8	3	4	39-19	19
4. NE Xamax	15	7	5	3	30-18	19
5. Zurich	15	6	5	4	29-23	17
6. Grasshoppers	15	7	3	5	22-19	17
7. Young Boys	15	7	2	6	23-21	16
8. Lausanne	15	5	6	4	23-24	16
9. Bâle	15	5	5	5	20-21	15
10. Chx-de-Fds	15	4	7	4	25-29	15
11. Sion	15	6	3	6	26-33	15
12. Lucerne	15	5	3	7	16-27	13
13. Wettingen	15	3	6	6	13-17	12
14. Vevey	15	2	4	9	15-25	8
15. SC Zoug	15	2	4	9	13-31	8
16. Winterthour	15	1	3	11	12-41	5

Tournoi des cheminots Bienne vainqueur aux penalties

Organisé pour la 12e fois au Pavillon des Sports, ce tournoi a connu un beau succès. Vainqueur de son groupe avec 10 points en 5 matchs et un goal average de 25-3, Neuchâtel retrouvait Bienne en finale, lui aussi avec le maximum de points et 10 buts à 1.

A égalité après 20 minutes, ce furent les tirs de penalties (2-1) qui permirent à Bienne de succéder à leur valeureux adversaire.

Pour la troisième place, Fribourg s'imposa face à Delémont.

Classement final: 1. Bienne; 2. Neuchâtel; 3. Fribourg; 4. Delémont; 5. La Chaux-de-Fonds; 6. Renens; 7. Zurich; 8. La Chaux-de-Fonds/Neuchâtel; 9. Saint-Maurice; 10. Sébeillon-Lausanne; 11. Lausanne; 12. Sion. Fair play: Sion. (lb)

Chiffres à l'appui

Le temps, c'est de l'argent!

MOYENNES DES AFFLUENCES À DOMICILE

	Spectateurs	Variation par rapport à 83-84		Spectateurs en % par rapport à la population de la ville
		+/-	en %	
1. Saint-Gall	7110	+ 370	+ 6 %	10 %
2. Aarau	6920	+ 1650	+ 32 %	43 %
3. Servette	6700	- 1030	- 14 %	4 %
4. Lucerne	6480	- 2190	- 26 %	10 %
5. Lausanne	6460	+ 1260	+ 25 %	5 %
6. NE Xamax	5810	- 730	+ 12 %	17 %
7. Sion	5630	+ 240	+ 5 %	24 %
8. Zurich	5310	+ 150	+ 3 %	1,5 %
9. Young Boys	4610	- 800	- 15 %	3 %
10. Bâle	4370	- 2370	- 35 %	2,4 %
11. Grasshoppers	3290	- 3700	- 53 %	1 %
12. La Chx-de-Fds	3250	- 2020	- 39 %	8,5 %
13. Winterthour	3200	+ 1630	LNB	3,5 %
14. SC Zoug	3000	+ 1930	LNB	13,5 %
15. Vevey	2960	- 440	- 13 %	16,5 %
16. Wettingen	2000	- 1910	- 49 %	10 %

MOYENNE GÉNÉRALE PAR MATCH: 4790
En 83-84: 5490 En 82-83: 5390

Moyennes générales lors des matchs disputés le:
samedi: 4760 - Dimanche: 4880 - En semaine: 4770. (gk)

A DOMICILE

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Servette	7	6	1	0	25-5	13
2. Grasshoppers	8	6	1	1	16-6	13
3. Zurich	7	5	2	0	17-6	12
4. Young Boys	8	5	2	1	17-8	12
5. Aarau	8	4	4	0	16-10	12
6. Lausanne	8	5	2	1	17-12	12
7. NE Xamax	7	5	1	1	17-6	11
8. Chx-de-Fds	8	4	3	1	16-14	11
9. Saint-Gall	7	4	2	1	18-6	10
10. Bâle	8	4	2	2	14-11	10
11. Lucerne	7	3	3	1	7-5	9
12. Wettingen	7	2	4	1	8-6	8
13. Sion	7	3	2	2	11-10	8
14. SC Zoug	8	2	1	5	7-19	5
15. Vevey	7	0	3	4	9-14	3
16. Winterthour	8	0	2	6	7-21	2

A L'EXTÉRIEUR

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Servette	8	4	4	0	15-3	12
2. Saint-Gall	8	4	1	3	21-13	9
3. Aarau	7	3	2	2	18-14	8
4. NE Xamax	8	2	4	2	13-12	8
5. Sion	8	3	1	4	15-23	7
6. Bâle	7	1	3	3	6-10	5
7. Zurich	8	1	3	4	12-17	5
8. Vevey	8	2	1	5	6-11	5
9. Chx-de-Fds	7	0	4	3	9-15	4
10. Grasshoppers	7	1	2	4	7-13	4
11. Lausanne	7	0	4	3	6-12	4
12. Young Boys	7	2	0	5	6-13	4
13. Wettingen	8	1	2	5	11-4	4
14. Lucerne	8	2	0	6	9-22	4
15. SC Zoug	7	0	3	4	6-12	3
16. Winterthour	7	1	1	5	5-20	3

Seule formation invaincue, à domicile et à l'extérieur: Servette.

La Chaux-de-Fonds, Lausanne et Zoug n'ont pas gagné à l'extérieur.

Vevey et Winterthour n'ont remporté aucune victoire à domicile.

BUTS MARQUÉS

1. Servette	40
2. Saint-Gall	39
3. Aarau	34
4. NE Xamax	30
5. Zurich	29
6. Sion	26
7. La Chaux-de-Fonds	25
8. Young Boys	23
9. Lausanne	23
10. Grasshoppers	22
11. Bâle	20
12. Lucerne	16
13. Vevey	15
14. Wettingen	13
15. Zoug	13
16. Winterthour	12

BUTS REÇUS

1. Servette	8
2. Wettingen	17
3. NE Xamax	18
4. St-Gall	19
5. Grasshoppers	19
6. Bâle	21
7. Young Boys	21
8. Zurich	23
9. Aarau	24
10. Lausanne	24
11. Vevey	25
12. Lucerne	27
13. La Chaux-de-Fonds	29
14. Zoug	31
15. Sion	33
16. Winterthour	41

POINTS ACQUIS APRÈS LE PREMIER TOUR

	1983	1984	+/-
1. Aarau	12	20	+ 8
2. Servette	20	25	+ 5
3. Zurich	12	17	+ 5
4. Bâle	12	15	+ 3
5. Young Boys	15	16	+ 1
6. Lausanne	15	16	+ 1
7. Lucerne	12	13	+ 1
8. Chaux-de-Fonds	15	15	—
9. NE Xamax	20	19	- 1
10. Saint-Gall	21	19	- 2
11. Grasshoppers	21	17	- 4
12. Vevey	13	8	- 5
13. Sion	21	15	- 6
14. Wettingen	19	12	- 7

Winterthour et Zoug en LNB

LES BUTEURS

- 11 buts: Friberg (St-Gall).
- 10 buts: Cina (Sion), Herberth (Aarau).
- 9 buts: Rufer (Zurich).
- 8 buts: Schnyder et Brigger (Servette), Brégy (Young Boys).
- 7 buts: Alliaza (Zurich), Lüthi (NE Xamax), Pavoni (La Chx-de-Fds).
- 6 buts: Gisinger, Zwicker et Braschler (St-Gall), Bernaschina (Lucerne), Zwahlen (Aarau), Pellegrini (Lausanne), Decastel (Servette).
- 5 buts: H. Kok (Zoug), Koller (Grasshopper), R. Kok (Servette), Weber (Young Boys), Perret et Zaug (NE Xamax), Zwiggart et Matthey (La Chx-de-Fds), Urban (St-Gall), Schaar (Aarau).

Georges Kurth

Tournée de l'équipe de Suisse en Amérique centrale Wolfisberg ne retiendra que 17 joueurs

Le coach national Paul Wolfisberg continue ses préparatifs en vue de la tournée de l'équipe de Suisse en Amérique centrale, pour laquelle il a décidé de retenir 17, éventuellement 18 joueurs. Le Lucernois entend n'emmener que des éléments susceptibles d'être effectivement alignés, et non des hommes destinés à demeurer sur le banc des remplaçants. De ce fait, cinq joueurs demeureront «de piquet» en Suisse: Stefan Lehmann (Winterthour), Philippe Perret (Xamax), Roger Kundert (Zurich), Martin Andermatt et Martin Jeitzner (Bâle).

La sélection se présente actuellement de la façon suivante: KARL ENGEL (XAMAX) et Urs Zurbuchen (Young Boys) comme gardiens;



Karl Engel: sera-t-il le seul Neuchâtelois à se déplacer en Amérique centrale?
(Photo Widler)

Roger Wehrli, Charly In-Albon, Marco Schällibaum (Grasshoppers), Alain Geiger (Servette), Beat Rietmann (Saint-Gallen) défense; Marcel Koller, Heinz Hermann, (Raimondo Ponte (Grasshoppers), Michel Decastel, Umberto Barberis (Servette) et Georges Bregy (Young Boys) en milieu de terrain; Beat Sutter (Bâle), Hanspeter Zwicker, Manfred Braschler (Saint-Gall) et Jean-Paul Brigger (Servette) en attaque.

La prochaine réunion de ce cadre aura lieu les 12 et 13 janvier à Interlaken. A cette occasion, Paul Wolfisberg donnera quelques détails quant à l'organisation de la tournée, ainsi que les noms des adversaires de la Suisse dans le cadre du tournoi à quatre de Mexico, s'ils sont connus d'ici là. A ce sujet, on a appris que la Yougoslavie, pressentie pour y participer, avait donné la préférence à un match en Inde. (si)

TRIBUNE LIBRE

Le 12e homme du FCC va-t-il enfin bouger?

En tant que supporters du FCC, nous tenons également à faire part aux dirigeants du club, notre déception quant au transfert de Christian Matthey. Alors qu'il nous semblait que le FCC était en mesure d'occuper une place plus qu'honorable et de gravir petit à petit les échelons qui mènent aux Coupes européennes, on déstabilise une équipe entière.

N'aurait-il pas fallu attendre la fin de saison pour éventuellement combler les déficits au moyen des transferts? L'intérêt du sport prime avant tout, Messieurs du comité et ce n'est pas ainsi que vous augmenterez l'affluence au stade.

A ce propos, nous voudrions faire un appel à tous les supporters et futurs supporters. Car, nous avons l'impression que l'ambiance qui règne à la Charrière est plutôt froide. Si nous voulons soutenir l'équipe de Duwillard (qui le mérite pour sa pratique de jeu offensif) nous nous devons de créer une certaine ambiance.

C'est pourquoi, nous avons pensé de créer le GAS (Groupe d'animation au stade). Notre première action fut de remercier Christian par la banderole «Merci Christian et bonne chance», car son apport au club reste indéniable.

Il nous reste toute la pause hivernale pour nous organiser. Nous invitons donc

tous les amateurs du ballon rond à participer activement à la création d'un douzième homme qui soit une aide véritable au FCC.

Des gens de bonne volonté et du matériel sont attendus, et nous apprécierions si des commerçants ou d'autres personnes, pouvaient donner ou vendre à de bons prix des klaxons, grosse caisse, cressels, cazous, drapeaux, maillots, etc. même si munis de leur publicité. Les musiciens (trompettistes et autres) sont les bienvenus.

D'autant plus que bien des jeunes et des moins jeunes, reprendraient le chemin du stade, s'ils avaient la possibilité de s'extérioriser en encourageant de la voix son onze préféré. Un peu à l'image des très sympathiques supporters du FC Aarau, d'ailleurs.

En espérant que cet appel ait de l'écho, et que par conséquent chaque match devienne une vraie fête, nous aimerions souhaiter à M. Duwillard et à ses joueurs, de bonnes fêtes de fin d'année et une année 1985 pleine de réussites (pour notre plaisir aussi).

Pour le GAS
Claudio Musitelli
Parc 13
La Chaux-de-Fonds
et 7 cosignataires

Assemblée de l'Union cycliste suisse Neuchâtel à l'honneur

L'Union cycliste suisse, que préside le Fribourgeois Claude Jacquat a tenu son assemblée générale annuelle samedi dernier à Vevey. Ces assises se sont déroulées sans histoire. A cette occasion, le canton de Neuchâtel a souvent été à l'honneur.

C'est ainsi que le Vélo-Club Vigoble-Colombier s'est vu remettre le challenge Louis Perfetta qui récompense le club le plus méritant de l'année. Une belle distinction pour Jean Hontoir et son équipe qui ne cessent de se montrer particulièrement dynamiques.

Le VC Vigoble-Colombier a encore reçu un autre présent de la part du comité de l'UCS pour son cinquantième anniversaire.

Sur le plan des distinctions individuelles, M. Huguenin du VC Edelweiss du Locle s'est vu remettre une médaille des vétérans.

Le canton de Neuchâtel a encore été à l'honneur au chapitre des différents championnats suisses. Il s'est vu confier l'organisation des nationaux juniors. Ceux-ci, qui seront mis sur pied par l'Union cycliste neuchâteloise, auront lieu le premier week-end de septembre dans le Bas du canton.

Les élites en découvrant le dimanche 11 août à Lausanne. Quant au championnat suisse de la montagne, il se déroulera en Valais, à Crans-Montana.

Au cours de cette assemblée, les délégués des clubs romands et tessinois ont encore entendu un exposé du Dr Morand (le responsable du secteur Jeunesse et Sport de l'UCS) sur les méthodes de préparation et d'entraînement de Paul Koechli, enfant de Sonviller, actuellement directeur sportif de Bernard Hinault et de Niki Rüttimann. (md)

Suite des informations sportives

SPORTS

Championnats d'Europe de curling Les Suisses en finale

Les frères Attinger de Dübendorf se sont qualifiés pour la finale des championnats d'Europe, à Morzine. Ils affronteront l'Ecosse pour le titre, alors que la formation helvétique des dames sera opposée à l'Italie, mais pour la troisième place seulement.

Dominés dans les matches de classement, les frères Attinger ont retrouvé leur meilleur jeu dans les «tie-break» d'abord, puis en demi-finales. Ils ont consécutivement dominé la Suède (8-3), l'Angleterre (10-2) et en demi-finales la Norvège (7-5).

Chez les dames par contre, les Suissesses ont subi la loi des Suédoises, qui pour asseoir leur victoire sont parvenues à mettre quatre pierres dans la maison lors du huitième end.

Messieurs, groupe A, dernier «tie-break»: Suisse - Angleterre 10-2. **Demi-finales:** Ecosse - RFA 6-3, Suisse - Norvège 7-5.

Dames, demi-finales: RFA - Italie 10-3, Suède - Suisse 8-6. (si)

Entraînement en vue de la descente de Val Gardena Le meilleur temps à Michael Mair

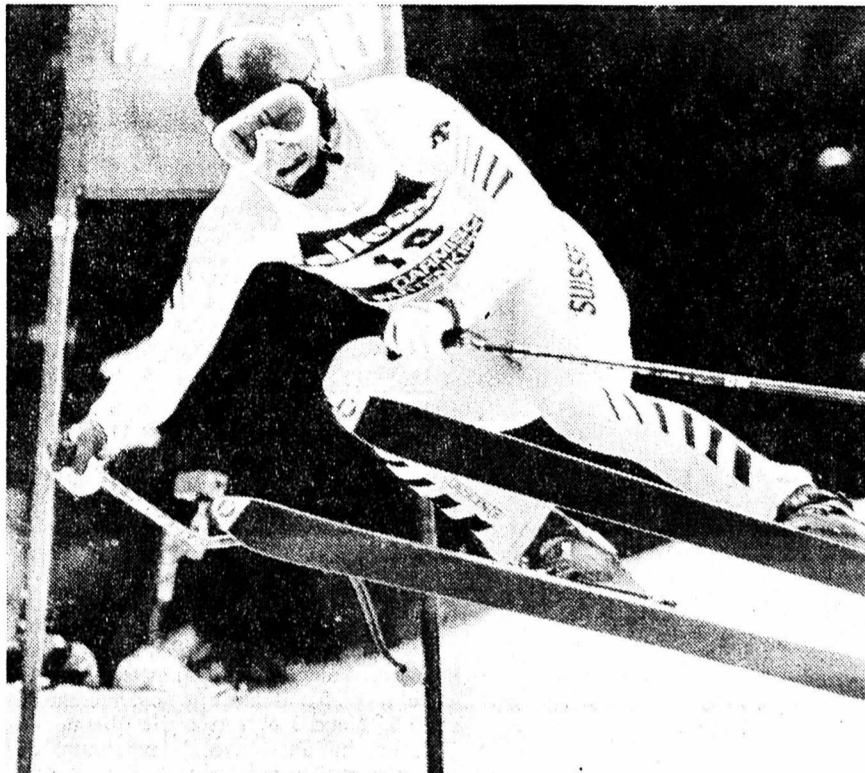
La première descente masculine de Coupe du monde de la saison, samedi à Val Gardena, sera disputée sans deux des meilleurs spécialistes de l'exercice: le Suisse Urs Räber, victime d'une commotion cérébrale à l'entraînement, fin novembre à Davos, s'est vu opposer un veto de la part du «patron» des skieurs, Karl Freshner.

D'autre part, lors du premier entraînement chronométré hier sur la piste de Saslonch, l'Autrichien Erwin Resch a chuté et il s'est donné une déchirure musculaire au genou droit, qui lui occasionnera une pause forcée de quatre semaines.

Le premier entraînement a été dominé par l'Italien Michael Mair. Ce dernier a en effet réalisé le meilleur temps devant... Pirmin Zurbriggen, le leader de la Coupe du monde.

Le Haut-Valaisan, décidément, n'est plus très loin du Grand Chelem auquel il aspire (victoire dans toutes les disciplines).

Des autres descendeurs helvétiques, seul Peter Müller (quatrième) est parvenu à se classer parmi les dix premiers. A noter que Peter



Peter Müller: le quatrième temps hier à Val Gardena. (Keystone)

Lüscher est également tombé, mais sans trop de dommages.

LES MEILLEURS TEMPS DU PREMIER ENTRAÎNEMENT

1. Michael Mair (Ita) 2'06"64; 2. Pirmin Zurbriggen (Sui) à 0"42; 3. Helmut Höflehner (Aut) à 0"71; 4. Peter Müller (Sui) à 0"90; 5. Peter Wirnsberger (Aut) à 1"12; 6. Franz Klammer (Aut) à 1"44; 7. Giacomo Erlacher (Ita) à 1"53; 8. Danilo Sardello (Ita) à 1"66; 9. Philippe Vermet (Fra) à 1"72; 10. Harti Weirather (Aut) à 1"76; 11. Bruno Kern (Sui) à 1"89; 12. Karl Alpiger (Sui) à 1"80; 13. Conradin Cathomen (Sui) à 1"90. **Puis les autres Suisses:** 20. Silvano Meli à 3"06; 31. Daniel Mahrer à 3"83; 50. Franz Heinzer à 5"64. - Sont notamment tombés: Erwin Resch (Aut) et Peter Lüscher (Sui). (si)

A Bormio Descentes menacées

Une menace d'annulation pure et simple sur les deux descentes de Coupe du monde de Bormio, qui doivent avoir lieu les 21 et 22 décembre, n'est pas à écarter. La station de la Valtellina, où doivent avoir lieu les championnats du monde à la fin du mois de janvier 1985, manque encore de neige. (si)

Aujourd'hui à la TV

- 9 h. 55 **Ski alpin.** Coupe du monde. Slalom spécial des dames, 1re manche. Commentaire Bernard Jonzier. En Eurovision de Madonna di Campiglio.
- 12 h. 55 **Ski alpin.** Coupe du monde. Slalom spécial dames, 2e manche. Commentaire Bernard Jonzier. En Eurovision de Madonna di Campiglio.
- 14 h. 55 **Curling.** Championnats d'Europe. Finales dames et messieurs. Commentaire Pierre Tripod. En Eurovision de Morzine.

Tennis

Grand Prix Toujours John McEnroe

Vainqueur des Internationaux d'Australie, Mats Wilander s'est porté à la quatrième place du classement du Grand Prix, dont les douze premiers disputent le Masters, à la mi-janvier, à New York. Les neuf premiers de ce classement provisoire sont d'ores et déjà assurés de leur qualification pour le Masters. Pour les trois dernières places, alors qu'il reste encore trois tournois à jouer (Sydney, Adelaide et Melbourne), cinq joueurs sont encore en lice: le Tchèque Vitas Gerulaitis, les Américains Vitas Gerulaitis, Aaron Krickstein et Johan Kriek, ainsi que le Sud-Africain Kevin Curren.

Les positions: 1. John McEnroe (EU) 11 tournois-3393 points; 2. Jimmy Connors (EU) 15-2903; 3. Ivan Lendl (Tch) 14-2714; 4. Mats Wilander (Su) 14-2450; 5. Andres Gomez (Equ) 19-2222; 6. Joakim Nyström (Su) 23-1314; 7. Henrik Sundström (Su) 21-1218; 8. Eliot Teltscher (EU) 19-1213; 9. Anders Jarryd (Su) 19-1205; 10. Tomas Smid (Tch) 25-1156; 11. Vitas Gerulaitis (EU) 18-962; 12. Aaron Krickstein (EU) 16-961; 13. Johan Kriek (EU) 16-931; 14. Kevin Curren (AS) 15-886. (si)

ECHECS. - Le challenger Garry Kasparov a enregistré jeudi sa première victoire contre le tenant du titre Anatoli Karpov. Ce dernier ne mène plus que par 5 à 1 dans ce championnat du monde. (ap)

B boîte à confidences

Le «Mémorial Dolfi Freiburghaus» n'aura pas lieu

Cette spectaculaire course de fond à l'américaine n'aura pas lieu, le Ski-Club La Chaux-de-Fonds étant trahi par le calendrier international. En effet cette compétition unique en Suisse a pris une dimension nationale et internationale depuis quelques années. La venue d'équipes d'URSS en 1982, de Pologne, de Norvège et de France le 1er février de cette année et des meilleurs fondeurs de notre équipe nationale a placé les organisateurs devant un choix.

Pour assurer la présence d'équipes étrangères, il faut agencer le «Mémorial Dolfi Freiburghaus» dans la semaine qui précède les Courses internationales du Brassus. Il est en effet peu probable que des fondeurs du niveau international puisse faire une halte, même courte, à La Chaux-de-Fonds en cours de saison. Or le calendrier de cet hiver de Championnats du monde attribuait une course Coupe du monde au Brassus sur 30 km. et des relais 4 x 10 k. ce prochain week-end. La neige n'est pas au rendez-vous et ces courses de la Vallée n'auront pas lieu, c'est bien dommage. La météo aura donné raison au Ski-Club La Chaux-de-Fonds qui avait renoncé ce printemps déjà à mettre à son programme cette course de fond qui a déjà connu huit éditions et autant de succès. Mais rendez-vous est pris pour la saison 1985-1986! (fb)

Incidents à Old Trafford

Le Celtic Glasgow risque une nouvelle fois de subir les foudres de la Commission de discipline de l'UEFA à la suite des incidents survenus mercredi soir à Old Trafford, le stade de Manchester, des «supporters» écossais ayant frappé deux joueurs du Rapid Vienne, lors du match qui opposait ces deux équipes dans une huitième de finale à rejouer de la Coupe des Coupes.

Les deux joueurs viennois ainsi agressés sont le gardien Herbert Furerer, qui a reçu un coup de poing au visage à la 63e minute, et l'auteur du seul but du match, Peter Paucit. Ce dernier aurait pour sa part été victime d'un coup de pied, après le coup de sifflet final, donné par un «supporter» vêtu d'un maillot aux couleurs du Celtic. Ce dernier, échappant aux policiers, avait d'abord semblé vouloir s'en prendre à un dirigeant du Rapid.

La police a affirmé à l'issue de la rencontre que les agresseurs seraient traduits en justice. Et le président du Celtic, M. Desmond White, visiblement choqué, exprimait ainsi son amertume: «Je ne veux pas préjuger de la décision de l'UEFA. Tout ce que je peux dire, c'est que je regrette vivement ce qui s'est passé, et que deux ou trois fous se soient conduits de cette façon.» (si)

J

jeu

PARI MUTUEL ROMAND

Ordre d'arrivée de la course de jeudi à Vincennes: 9-2-20-7-18-11. Non-partant: 3

Rapports

Trio
Ordre Fr. 415,75
Ordre différent Fr. 83,15

Quarto

Ordre, cagnotte Fr. 3.660,30
Ordre différent, cagnotte Fr. 221,85

Loto

6 points Fr. 12,70
5 points Fr. 2—
Quinto, cagnotte Fr. 4.853,80 (si)

Coupe du monde féminine de ski nordique Brit Pettersen devance les Soviétiques

Les 5 km. de Val di Sole, première épreuve de la Coupe du monde féminine 1984-85, ont été placés sous le signe d'un duel entre Norvégiennes et Soviétiques, qui ont enlevé les neuf premières places! La victoire de la Norvégienne Brit Pettersen, pour 1"9, a privé les Soviétiques d'un triomphe retentissant, puisque quatre d'entre elles, Antonia Ordina, Lilija Vassiltchenko, Julia Stepanova et Lioubov Zimiatova, se sont classées immédiatement derrière la Scandinave.

La meilleure des Suissesses, Evi Kratzer, a pris la 24e place à 51". Une perte de temps relativement importante pour la skieuse de Saint-Moritz, qui a terminé à 7"2 du 20e rang, le dernier donnant

droit à l'attribution de points Coupe du monde.

Classement: 1. Brit Pettersen (Nor) 15'47"2; 2. Antonia Ordina (URSS) 15'49"3; 3. Lilija Vassiltchenko (URSS) 15'52"8; 4. Julia Stepanova (URSS) 15'52"9; 5. Lioubov Zimiatova (URSS) 15'56"4; 6. Grete Nykkelmo (Nor) 15'56"9; 7. Berit Aunli (Nor) 15'58"2; 8. Raisa Smetanina (URSS) 15'59"1; 9. Anne Jahren (Nor) 16'00"0; 10. Marja-Liisa Hämäläinen (Fin) et Natalia Furltova (URSS) 16'00"6. **Puis les Suissesses:** 24. Evi Kratzer 16'38"2; 52. Christine Brügger 17'25"9; 59. Karin Thomas 17'37"2; 60. Gabi Scheidegger 17'37"2; 61. Margrit Ruhstaller 17'50"1; 62. Martina Schönbächler 17'52"1. (si)

En deuxième ligue de hockey sur glace

Facile victoire pour les Vallonniers

● NOIRAIGUE - LE FUET-BELLELAY 12-5 (5-1, 5-0, 2-4)

Noiraigue a nettement gagné, mais sans plus face à une formation qui ne se présentait qu'avec deux blocs.

Les Vallonniers ont très nettement dominé leur adversaire en début de partie puisqu'il a fallu attendre la 10e minute pour assister au premier arrêt de Kaufmann. Mais sans jamais se démoraliser, les visiteurs eurent quelques belles occasions ne parvenant toutefois à en concrétiser qu'une.

Durant la période intermédiaire, le scénario fut pratiquement identique. Noiraigue creusa dès lors logiquement l'écart.

L'ultime tiers-temps se déroula de manière sensiblement différente. Les

Néraouis, certains de l'emporter, levèrent le pied et se contentèrent du minimum jouant fréquemment avec le feu. Le Fuet-Bellelay sut en profiter pour réduire l'écart.

Au cours de cette rencontre, aucune pénalité n'a été infligée aux protagonistes.

Pour Noiraigue, il s'agira vendredi à Belle-Roche face au HC Le Locle, d'afficher davantage de sérieux. Sinon il pourrait peut-être éventuellement connaître des problèmes.

Noiraigue: Kaufmann; Page, Pellet; Vaucher, Rieder; Kurmann, Droël, Gagnebin; Antonietti, Longhi, Perret; Jacot, Scheyer, Frossard.

Le Fuet-Bellelay: Marolf; Moradin, Zurcher; Boschetti, Wagner; Reber, Tschannen, Schweizer; Remedi, Châtelain, Monney; Bieri.

Arbitres: MM. Fahmy et Kramer.
Buts: 1' Gagnebin, 1-0; 9' Antonietti, 2-0; 14' Droël, 3-0; 17' Tschannen, 3-1;

Résultats

Le Locle - Court 8-1
Tramelan - Université 3-5
Noiraigue - Le Fuet-Bellelay 12-5

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Saint-Imier	9	9	0	0	78-29	18
2. Noiraigue	9	8	0	1	56-24	16
3. Le Locle	9	6	1	2	45-30	13
4. Joux-Derr.	9	5	1	3	49-31	11
5. Université	9	5	1	3	35-37	11
6. Tavannes	9	4	0	5	48-36	8
7. Montmollin	10	3	1	6	37-55	7
8. Tramelan	9	2	2	5	40-40	6
9. Fuet-Bell.	9	2	2	5	35-55	6
10. Delémont	9	2	0	7	26-41	4
11. Court	9	0	0	9	11-82	0

PROCHAINS MATCHS

Ce soir: Noiraigue - Le Locle (20 h. 15 à Fleurier).

Samedi 15 décembre: Saint-Imier - Les Joux-Derrière (18 h. 15).

Dimanche 16 décembre: Tramelan - Delémont (18 h. 15 à Saint-Imier); Tavannes - Le Fuet-Bellelay (18 h. 30 à Moutier); Université - Court (20 h. 30 à Neuchâtel).

19' Gagnebin, 4-1; 20' Longhi, 5-1; 30' Perret, 6-1; 30' Schreyer, 7-1; 37' Kurmann, 8-1; 38' Kurmann, 9-1; 39' Frossard, 10-1; 45' Tschannen, 10-2; 48' Tschannen, 10-3; 53' Reber, 10-4; 54' Droël, 11-4; 58' Perret, 12-4; 60' Tschannen, 12-5. (jp)

En première ligue

Groupe 1: Illnau Effretikon - Niederhasli 7-4, Frauenfeld - Küssnacht 1-7, Urdorf - Wil 2-4, Saint-Moritz - Ascona 2-2, Schaffhouse - Bülach 2-8, Uzwil - Weinfelden 2-3. - **Classement** (12 matchs): 1. Weinfelden 20 (59-30); 2. Ascona 20 (54-31); 3. Bülach 18 (57-30); 4. Saint-Moritz 17 (44-40); 5. Schaffhouse 15 (53-42); 6. Illnau 14 (47-37); 7. Urdorf 12 (48-48); 8. Wil 10 (40-48); 9. Küssnacht 6 (39-50); 10. Uzwil 6 (40-54); 11. Niederhasli 6 (40-54); 12. Frauenfeld 1 (23-69).

Groupe 2: Unterseen Interlaken - Ajoie 4-18, Adelboden - Wiki Münsingen 4-6, Rot-Blau Berne - Zunzgen Sissach 8-3, Berthoud - Moutier 5-2, Soleure Zuchwil - Thoune Steffisbourg 5-10, Lyss - Grindelwald 1-8. - **Classement:** 1. Ajoie 14-26 (141-40); 2. Grindelwald 14-26 (128-41); 3. Aarau 13-24 (78-41); 4. Berthoud 14-22 (87-47); 5. Thoune Steffisbourg 14-17 (102-66); 6. Wiki 13-14 (60-64); 7. Lyss 12-13 (74-63); 8. Zunzgen Sissach 14-12 (76-94); 9. Adelboden 14-10 (54-89); 10. Moutier 13-8 (55-98); 11. Rot-Blau 14-8 (53-88); 12. Soleure 14-6 (53-100); 13. Konolfingen 13-4 (36-87); 14. Unterseen 14-0 (42-121). (si)

H Handball

Défaite suisse

Dans le cadre du tournoi international de la RDA, l'équipe de Suisse a subi une défaite logique, face à la Roumanie: à Schwerin, la formation helvétique s'est en effet inclinée sur le score de 23 à 17 (12-8). Dans cette rencontre, les Roumains ont amplement profité d'un mauvais départ des Suisses. (si)

L'IMPARTIAL

Rédactions régionales:

Le Locle (039) 31 33 31
Fleurier (038) 61 35 75
Neuchâtel (038) 51 39 50

Saint-Imier (039) 41 11 83
Tramelan (032) 97 54 47
Saint-Brais (066) 58 41 55

la voix d'une région

R

regard

Champignons au LSD

«On ne savait pas, M'sieur le juge, que c'était réprimé de cueillir des petits champignons dans la nature...»

Maintenant, ils le savent. Les six mycologues genevois qui ont comparu cette semaine devant le Tribunal du Val-de-Travers pour avoir ramassé un millier de psilocybes dans un pâturage des Verrières payeront 150 francs d'amende.

Interdit de cueillir des psilocybes. Ils contiennent de la psilocyne et de la psilocybine. L'ordonnance fédérale sur les stupéfiants vise les substances, pas les champignons.

C'est plutôt ambigu. Les mycologues condamnés devraient faire recours. Cela clarifierait la situation. Et permettrait à un jeune avocat de faire parler de lui.

Parce que, moi, si je veux ramasser des psilocybes (encore faudrait-il les reconnaître...), je ne vais pas me gêner. Pas pour les croquer. Non, pour les sécher et décorer mon sapin de Noël. Oui, M'sieur l'agent.

C'est interdit. Ah bon. Quelle loi interdit la cueillette pour décorer un sapin de Noël? Aucune.

Et les amanites tue-mouches. Celles qui sont rouges avec des points blancs. Interdit aussi? Vénéneuses, elles provoquent un «strip», mais assainissent les tripes. C'est bon pour la constipation, M'sieur le juge. Et moi, je suis constipé. Dangereux? Peut-être. Tout est question de dosage, de savoir-faire.

Et la sauge? Comme l'absinthe, elle contient 30 pour cent de thujone, ce principe actif (et amer) qui, à haute dose, met les nerfs à vif - genre amphétamines vendues en pharmacie...

Et toutes ces plantes renfermant des alcaloïdes:

- l'aconit napel des forêts du Jura, la fleur la plus toxique d'Europe, anesthésique puissant;
- la petite ciguë, faux persil, toxique et même mortelle, que le père Socrate a bien dû avaler;
- la belladone, utilisée depuis le 15e siècle sous la forme d'une «pomade des sorcières», qui provoquait l'insensibilité des membres avant une opération;
- le corydale de nos haies et taillis, réputé pour agir sur le système nerveux central, hypnotique.

Ouvrez n'importe quel «guide des plantes médicinales». Il contient près de 60 plantes du même genre.

Alors, interdit de cueillir tout cela, M'sieur le procureur? C'est ridicule.

Les misères qu'on fait aux petits jeunes qui tentent de s'envoyer en l'air en avalant des champignons classés dans la rubrique vénéneux et qui leur ravagent non seulement l'estomac mais aussi le foie feraient doucement rigoler si les trafiquants de drogue ne se frottaient pas les mains en coulisse.

Mais oui. Pendant que la justice et la police perdent leur temps avec de telles fadaïses limitées à la saison des champignons, les gros bonnets des stupéfiants vendent leur came (lote) à tour de bras. Et accueilleraient les nouveaux mycologues maris les bras ouverts...

Cocaine et LSD font quand même plus de ravages que les petits champignons de nos pâturages.

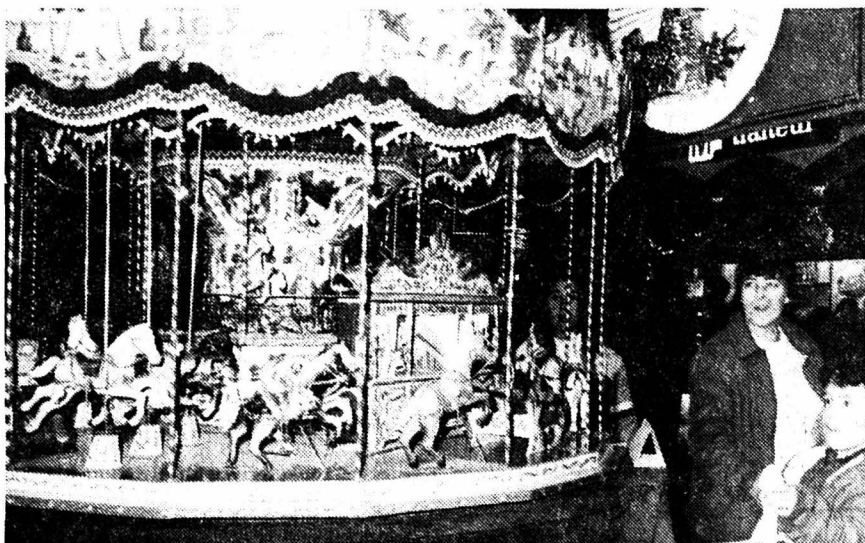
D'accord, M'sieur le juge? Jean-Jacques CHARRÈRE



Le nouveau catalogue A voir absolument

Fabricant - Vente directe

Une remarquable et émouvante exposition à Marin Les jouets de Noël des enfants au siècle passé



Un carrousel miniature de 1900 qui tourne inlassablement. (Photo Impar-RWS)

Projets de tennis aux Brenets

On va jouer le dernier set

● LIRE EN PAGE 20

On ne peut trouver contraste plus frappant que celui auquel on fait face en entrant dans le hall de Marin-Centre: dans une des grandes vitrines, des jouets du siècle passé et, à deux pas, un magasin qui offre ses appareils électroniques, ses poupées qui parlent et qui marchent, ses fusées, ses habits de cosmonautes.

Comment jouaient les enfants du siècle passé? Comme tous ceux qui fêteront Noël dans quelques jours, mais dans des

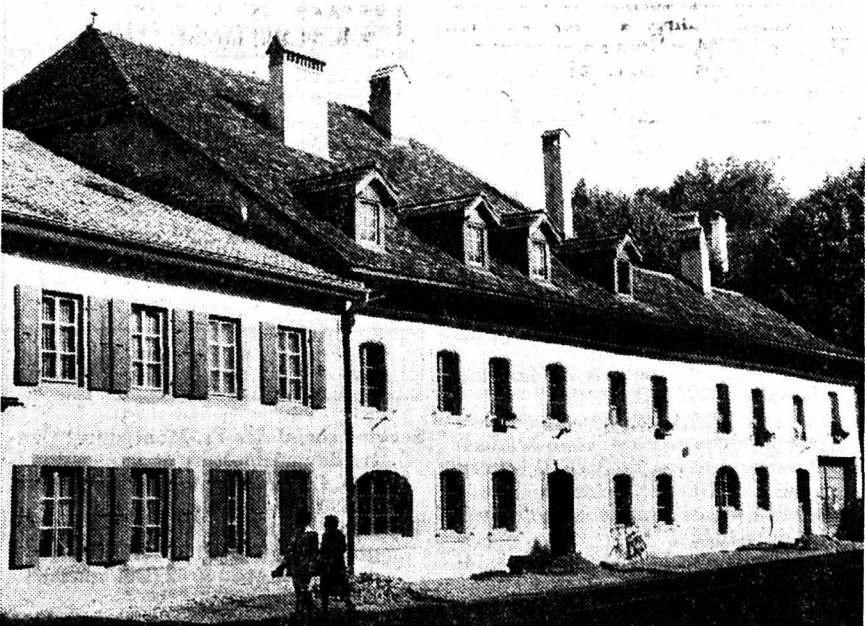
conditions différentes, avec des objets qui semblent aujourd'hui bien modestes mais combien émouvants.

Pour les filles, les maisons de poupées venaient en tête de liste. En France, on construisait de véritables immeubles, haut de soixante centimètres, avec un toit recouvert de tuiles, des balcons, des terrasses, des fenêtres garnies de rideaux. Pour les Anglais, l'intérieur comptait plus que l'extérieur. La maison de la fin du XIXe siècle ressemble à un de nos HLM. Une fois l'immense porte ouverte, on entre dans un appartement avec salle à manger au rez-de-chaussée, chambre à coucher à l'étage, meublée avec une multitude d'objets miniatures.

Voici un endroit chaud et accueillant: Noël fêté dans la maison bernoise, avec le sapin posé sur la table, les enfants les yeux brillants de joie.

RWS
► Page 25

Prix du Heimatschutz à Môtiers La bonne maison...



Heureux, M. Pascal Stirnemann, de Môtiers. Lui qui a restauré dans les règles de l'art une vieille maison de la Grand-Rue de Môtiers va recevoir, samedi, un prix du Heimatschutz, la Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national. C'est, en particulier, la réutilisation à bon escient d'un crépi à la chaux pour les façades qui lui vaut cet honneur.

Tout cela, nous l'avons déjà dit dans notre précédente édition. Mais il est bon de le répéter du moment que la photo qui illustrait ces quelques lignes n'était pas la bonne. Elle représentait la façade des Mascara, un autre immeuble de la

Grand-Rue de Môtiers, qui n'appartient pas à M. Stirnemann, mais au Musée régional du Val-de-Travers... (jjc - Photo Impar-Charrère)

Ecoles de Couvet C'est la fin du «baby-boom»

Le rapport annuel de la commission scolaire de Couvet l'atteste: c'est la fin du «baby-boom»! L'effectif scolaire ne cesse de diminuer. Il a passé de 176 élèves à 152 en quatre ans, et 28 enfants seulement sont entrés dans leur scolarité obligatoire en 1984, alors qu'ils étaient dix de plus en 1980 et 81.

L'enseignement, heureusement, ne subit pas une telle courbe descendante. Sa qualité ne cesse de s'améliorer. Les enfants qui rencontrent des difficultés sont particulièrement soutenus.

Mais l'école a aussi ses joies annexes, qu'il ne faudrait pas oublier: camps de skis (descente et de fond), courses d'écoles, et qui ne vont pas sans certains problèmes financiers.

Un point parfois oublié de l'enseignement: la sécurité routière qui, elle aussi, est importante pour l'avenir des enfants.

● LIRE EN PAGE 25.

Parlement jurassien: dernière séance de l'année

Interview du président sortant Jean-Louis Wernli

● LIRE EN PAGE 29

billet

La courtoisie galante, c'est beau. Et ça revient au galop et en force dans les têtes et dans les comportements des hommes des années quatre-vingts. Pas de tous les hommes, c'est vrai. Mais on ne va pas commencer d'imaginer une chose aussi saugrenue: la race des goujats qui s'éteint bientôt. Des goujats et des inélegants du geste humain, il y en aura toujours. Ne nous faisons donc pas de souci, ils vivent et prospèrent en paix. Là n'est pas l'objet du billet.

La courtoisie galante, l'élégance du geste de l'homme à l'égard de la femme, c'est tenir une porte, allumer une cigarette sans se faire prier, entrer le premier dans un restaurant ou tout autre lieu public, tenir le parapluie, etc. C'est agréable à vivre comme à pratiquer. C'est un simple partage des tâches de la vie en harmonieuse société. Ce n'est pas un esclavage sexiste. Non, non.

Les années septante ont fait comprendre à quasiment toute une génération qu'il était devenu scandaleux d'être un homme

courtois et galant envers les femmes (laides et jolies sans distinction, s'il vous plaît). Horreur et damnation! L'égalité en prenait un si sale coup dans l'aile qu'on a voué aux gémonies et pire encore les candidats à l'attention des dames sujet de leur courtoisie ne devait être qu'une victime d'édredon. Les dames étaient tellement jarouchement opposées à cette horreur-là qu'elles ont tout fait pour le montrer: on a vu fleurir les gros pulls-sacs en fibres naturelles et le lavage moins quotidien que possible de la peau, etc. Cela a suffi pour décourager les candidats.

Ils s'en remettent, et bien. Depuis que l'on sait mieux ce que l'égalité entre les sexes veut dire.

icj



Q

quidam

M. Raymond Guyot, de La Chaux-de-Fonds, fait partie d'une très vieille famille bourgeoise de la région. Installé lui-même depuis toujours dans les Montagnes neuchâteloises, il adore son pays.

Menuisier-ébéniste, M. Guyot est un «spécialiste» des meubles Louis XIII. C'est dans du chêne massif que ce travailleur du bois choisira ses planches pour monter une table.

Il y a quelques années, il faisait encore beaucoup de courses dans les Alpes; mais un accident lui a occasionné de gros problèmes de colonne vertébrale et il a dû arrêter totalement l'alpinisme.

M. Guyot apprécie énormément les animaux. N'ayant pu posséder une ferme, il se contente d'élever quelques lapins, deux chèvres et un poney que sa fille cadette monte de temps en temps.

Son occupation favorite est la rencontre habituelle du Club des sous-officiers. Car si l'armée lui a donné son congé en raison de son accident, il est resté très lié avec ses anciens copains de régiment.

(Imp. - photo Impar - Gladioux)

B

bonne nouvelle

Une bonne surprise pour Landeyeux

Grâce au bénévolat de plusieurs dames de Fontainemelon, la collecte pour l'Hôpital de Landeyeux est terminée et a rapporté la somme de 4001 francs, soit près de 500 francs supérieure à la collecte de l'an passé. Une bonne recette qui sera certainement appréciée. (ha)

S

sommaire

PROCHAIN CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-IMIER. - Vers une augmentation du prix de l'eau.

PAGE 27

COUR DE CASSATION PÉNALE. - Quatre agents chaux-de-fonniers acquittés.

PAGE 31

IMPAR SERVICE

La Chaux-de-Fonds

Bibliothèque, dpt audiovisuel: 20 h., «L'écume des jours», film de C. Belmont.
Aula des Forges: 20 h. 30, concert orchestre roumain Frunza verde.
MIH: 20 h. 30, Nuit de la glisse.
Bois du Petit-Château: parc d'acclimatation, 6 h. 30-17 h.
Vivarium: 14-17 h.
Musée paysan: me, sa, di 14-17 h.
Musée international d'horlogerie: 10-12, 14-17 h.
Musée des beaux-arts: 10-12 h., 14-17 h. Expo «De L. Robert à Le Corbusier», collec. art régional et internat.
Musée d'histoire naturelle: 14-17 h.
Musée d'histoire et médaillier: lu-ve, ouv. sur demande; sa-di, 10-12 h., 14-17 h.
Galerie du Manoir: expo peintures de Nina Alvarez et tissages de Michel Gabus, 15-19 h., me, 15-22 h.
Galerie La Plume: expo textiles et tissages, Coraline Sandoz; 9-12 h., 14-17 h.
Galerie Club 44: expo Ung-No Lee, 18-20 h. 30.
Galerie L'Echoppe: expo dessins à la plume d'André Paratte, 14-19 h.
Galerie Sonia Wirth: expo peintres chaux-de-fonniers, 14-18 h. 30.
Galerie Louis Ducommun: ma, je, sa, 17 h. 30-21 h.

Bibliothèque de la Ville et département audio-visuel 9-12 h., 13 h. 45-20 h.; discothèque, 16-20 h. Expo peintures, collages et dessins, Claire Pagni, Jacqueline Ramseyer.
Bibliothèques des Jeunes: Président-Wilson 32, et Jardinière 23: 13 h. 30-18 h.
Ludothèque: Serre 16, ma, 16-19 h., je, 16-18 h.
Ménageothèque: rens. ☎ 28 14 46.
Patinoire: tous les jours, 9-11 h. 45; lu, ma, je, ve, 14-15 h. 45; me, 14-16 h. 45; sa, 14-16 h. 30; di, 15-17 h.; ve, sa, 20 h. 30-22 h.
Piscine des Arêtes: lu-ma, 10-20 h., me-je-ve-sa, 10-21 h., di, 9-18 h.
Cabaret Rodéo: Dancing-Attractions.
Le Scotch: Bar-Dancing-Attractions.
Club 55: Dancing-Attractions.
Le Domino: Cabaret-Attractions.
La Boule d'Or: Bar-Dancing.
Centre de rencontre: ma, je, ve, 16-18 h., 19 h. 30-22 h.; me, 17-22 h., sa, 14-22 h., di, 14-20 h.
Centre de loisirs pour enfants, ferme Gallet: lu, ma, je, ve, 16-18 h., me, 15-18 h.
Centre de jeunesse suisse allemand: Doubs 107, me, 17-22 h., ☎ 23 24 26.
Informations touristiques: ☎ 28 13 13, rue Neuve 11.
Planning familial: Rocher 1, tél. 28 56 56.
Consultations conjugales: ☎ (038) 24 76 80.
Service d'aide familiale: ☎ 23 88 38 et 23 98 00, 8-12 h., 14-16 h.

Le Locle

Cinéma Casino: 20 h. 30, Les risques de l'aventure.
Bibliothèque Ville: lu-ve, 14 h. 30-18 h. 30.
Bibliothèque des jeunes: lu au ve, 13 h. 30-18 h., sa, 10-12 h.
Ludothèque: M.-A.-Calame 5, lu, 15 h. 30-17 h. 30, je, 15 h. 45-18 h. 15.
Le Dragon d'or: bar-dancing.
Patinoire: tous les jours 9-17 h., me et ve, 20-22 h., di, 9 h. 30-17 h.
Pharmacie d'office: Casino, jusqu'à 20 h. En dehors de ces heures, le numéro 117 renseignera.
Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, ☎ No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, ☎ (039) 31 52 52.
Permanence dentaire: No 117 renseignera.
Soins à domicile: 16 h. 30-18 h. 30, lu, me, ve, ☎ 31 20 19. Ma, je, ☎ 31 11 49.
Information diabète: Hôpital, lu après-midi, ☎ 31 52 52.
La Main-Tendue: ☎ No 143.
AVIVO: ☎ 31 51 90.
Service aide familiale: ☎ 31 82 44, 9-10 h.
Planning familial: tél. 28 56 56.
Consult. conjugales: ☎ (038) 24 76 80.
Office social, Marais 36, ☎ 31 62 22.
Aide aux victimes de désaxés sexuels, «Les Oeillets»: ☎ 31 77 92.
Crèche pouponnière: ☎ 31 18 52, garderie, tous les jours.
Ecole des parents: ☎ 31 85 18; garderie ve, 14-17 h.
Société protectrice des animaux: ☎ 31 13 16 ou 31 41 65.
Vestiaire Croix-Rouge: Envers 1, je, 14-18 h. 30.

Ecole des parents: ☎ 26 87 76 et 23 10 95.
Garderie: ma, ☎ 23 28 53, ve, 26 99 02.
Parents information: ☎ (038) 25 56 46.
Information allaitement: ☎ 26 54 15 et (038) 36 17 68.
Crèche de l'amitié: Manège 11, ☎ 28 64 88.
Crèche Beau-Temps 8: ☎ 26 87 77.
Services Croix-Rouge: ☎ 28 40 50. Baby-sitting, 7 h. 30-11 h. 30; soins à domicile et conseils diététiques, 7 h. 30-12 h., 14-17 h. 30. Consultations pour nourrissons, Forges 14, 13 h. 30-16 h. 30.
Soins à domicile, Serre 12: ☎ 28 41 26.
Consult. pour stomisés, Ligue contre la tuberculose: Serre 12, je, 9 h., ☎ 28 54 55.
Information diabète: Serre 12, ve après-midi, ☎ 28 41 26.
Assoc. des sourds: permanence dernier je du mois, 13-15 h., Jardinière 23.
Pro Infirmités: Léopold-Robert 90, ☎ 23 97 01.
Boutique 3e âge: Serre 69, 14-17 h.
Vestiaire Croix-Rouge: Paix 73, me, 14-18 h. 30, je, 14-18 h.
Habillerie du CSP: Soleil 2, me et ve, 14-18 h.
Vieux Puits du CSP: Puits 1, me-ve, 14-18 h., sa, 9-11 h. 30.
Boutique et bouquiniste CSP: Soleil 4, lu au ve, 14-18 h.
Pro Senectute: L.-Robert 53, ☎ 23 20 20, le matin. Repas à domicile: ☎ 23 20 53, le matin.
AVIVO: ☎ 23 02 70 ou 23 50 85.
Accueil du Soleil: Serre 67, 14-17 h., je fermé.
Eglise réformée: secrétariat, ☎ 23 52 52.
Drop in (Industrie 22): 16-19 h., ☎ 28 52 42. Ma et je, 20 h. 30-23 h.
Service médico-social (Paix 13): info., prévention et traitement de l'alcoolisme, ☎ 23 16 23.
SOS alcoolisme: ☎ 28 75 23.
Alcooliques Anonymes AA: ☎ 28 23 76, permanence 24 h. sur 24.
Groupe familial Al-Anon (aide aux familles d'alcooliques): ☎ 23 07 56 et 23 67 03.
La Main-Tendue: ☎ 143. 20" d'attente.
Aide aux victimes de désaxés sexuels «Les Oeillets», ☎ 26 51 50 ou 28 70 08.

Hôpital: ☎ 21 11 91.
Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h. 30, Carlevaro, L.-Robert 81. Ensuite, police locale, ☎ 23 10 17, renseignera.
Service d'urgence médicale et dentaire: ☎ 23 10 17 renseignera. (N'appellez qu'en cas d'absence du médecin de famille).
Consommateurs Information: Grenier 22, lu, 14-17 h., ☎ 23 37 09.
Consult. juridiques, Serre 67, je, 16-20 h.
Centre social protestant: Temple-All. 23, consult. sociales, juridiques, conjugales, pour étrangers, lu-ve, 8-12 h., 14-18 h., ☎ 28 37 31.
Chômage information: Serre 67, lu et ve, 17 h. 30-19 h. 30.
Ass. déf. chômeurs: Ronde 21, ☎ 28 40 22.
Société protectrice des animaux: D.-Jean-Richard 31, ☎ 23 45 65, 17-19 h.

Police secours: ☎ 117.
Feu: ☎ 118.
CINÉMAS
Aula Gymnase: 16 h. 45, 19 h., Der Gehülfe.
Corso: 20 h. 45, Rive droite rive gauche.
Eden: 20 h. 45, Education anglaise; 23 h. 30, Inspirations gourmandes.
Plaza: 20 h. 45, La samala.
Scala: 20 h. 45, Splash.
● communiqués
Ancien Stand: Ce soir, ve, à 20 h., match au loto du HC Les Joux-Deux.
Ancien Stand: Sa 15 décembre, à 20 h., loto de la Société suisse des employés de commerce.
Vente de sapins de Noël: samedi 15 déc., dès 9 h., devant épicerie, rue du Doubs 43, et boucherie du Succès, au bénéfice de l'Ecole paramédicale.

Val-de-Ruz

Château de Valangin: 10-12 h., 14-17 h., fermé ve après-midi et lu.
Hôpital et maternité: Landeyeux, ☎ 53 34 44.
Ambulance: ☎ 53 21 33.
Ligue contre la tuberculose et soins à domicile: lu au ve, 11-12 h., 17 h. 30-18 h. ☎ 53 15 31.
Aide familiale: ☎ 53 10 03.
La Main-Tendue: ☎ 143.
SOS alcoolisme: ☎ (038) 33 18 90.
Protec. suisse des animaux: ☎ 53 36 58.

Neuchâtel

Salle Musicalia, 1er-Mars 20: 20 h. 15, récital classique guitariste Eulogio Davalos.
Salle du Pommier: 20 h. 30, «A l'ombre des balles qui sifflent», cabaret CCN.
Bibliothèque publique et universitaire: Fonds général, lu-ve, 10-12 h., 14-18 h., je jusqu'à 21 h., sa, 9-12 h. Lecture publique, lu, 13-20 h., ma-ve, 9-20 h., sa, 9-17 h. Expo Rousseau, me et sa, 14-17 h. Expo Kafka, lu-ve, 8-20 h.
Plateau Libre: dès 22 h., Aganman, calypso-funk-reggae.
Musée d'Ethnographie: 10-12 h., 14-17 h. Expo Objets prétextes, objets manipulés.
Musée d'Art et d'Histoire: 10-12 h., 14-17 h., je, 14-21 h., Collect. Musée: L. Robert, Anker et art sacré du XVe siècle.
Musée d'Histoire naturelle: 14-17 h.
Musée d'archéologie: 14-17 h.
Galerie des Amis des Arts: expo Janebé, 10-12 h., 14-17 h., je aussi 20-22 h.
Galerie Ditesheim: expo Carlo Baratelli, 10-12 h., 14-18 h. 30.
Galerie du Faubourg: expo peintures d'Aeberli, me-ve, 14 h. 30-18 h. 30, sa, di, 15-18 h.
Galerie de l'Evole: expo aquarelles de Paul Bouvier, 9-12 h., 14-18 h. 30.
Galerie de l'Orangerie: expo Bodjol, peintures, aquarelles; 14-18 h. 30.
Pharmacie d'office: jusqu'à 21 heures, Coop, Grand-Rue. Ensuite ☎ 25 10 17.
Information diabète: Fbg Hôpital 65, me après-midi, ☎ (038) 24 33 44.
SOS alcoolisme: ☎ (038) 33 18 90.
Alcooliques Anonymes: ☎ (038) 55 10 32 (le soir).
La Main-Tendue: ☎ 143.
Consultations conjugales: ☎ (038) 24 76 80.
CINÉMAS
Apollo: 15 h., 20 h. 30, 22 h. 30, Quartier des femmes; 17 h. 30, Le Bounty.
Arcades: 15 h., 20 h. 30, Mon nom est personne.
Bio: relâche.
Palace: 15 h., 20 h. 45, L'année des méduses.
Rex: 20 h. 45, 23 h., Marche à l'ombre.
Studio: 15 h., 18 h. 45, 21 h., Gremlins.

Cortailod

Galerie Jonas: expo estampes japonaises et maquettes de bateaux, me-di, 14 h. 30-18 h. 30.

Hauterive

Galerie 2016: dessins récents de Martial Leiter, me-di, 15-19 h., je-ve, 20-22 h.

Le Landeron

Galerie Schneider: expo dessins et peintures de Francine Schneider, 14-18 h.

Val-de-Travers

Couvét, cinéma Colisée: 20 h. 30, Les rues de feu.
Môtiers, église: 20 h. 15, concert de Noël par le chœur mixte paroisse Môtiers-Boveresse; œuvres de Bach, Bruckner, Boelmann, Huwiler, Balastre.
Les Bayards, atelier Lermite: expo de Noël, me-di 14-18 h.
Couvét, ludothèque: lu, 17-18 h. 30, me, 14-16 h.
Fleurier, collège primaire Longereuse: bibliothèque communale, lu et ma, 17-20 h., je, 15-18 h.
Fleurier, Centre de rencontre: ☎ 61 35 05.
Informations touristiques: gare Fleurier, ☎ 61 10 78.
Police cantonale: ☎ 61 14 23
Police (cas urgents): ☎ 117.
Police du feu: ☎ 118.
Fleurier, service du feu: ☎ 61 12 04 ou 118.
Centre de secours du Val-de-Travers: ☎ 63 19 45; non-réponse, ☎ 63 17 17.
Hôpital de Fleurier: ☎ 61 10 81.
Hôpital et maternité de Couvét: ☎ 63 25 25.
Ambulance: ☎ 61 12 00 et 61 13 28.
Fleurier, infirmière visit.: tél. 61 38 48.
Fleurier, Pro Senectute: Grand-Rue 7, lu et je matin, ☎ 61 35 05, repas à domicile.
La Main-Tendue: ☎ 143.
SOS alcoolisme: ☎ (038) 33 18 90.

Suisse romande, centrale d'appel AST pour passagers handicapés, tél. 066 / 22 88 88

Jura bernois

Off. du tourisme du Jura bernois, av. Poste 26, Moutier, ☎ (032) 93 51 66.
Service social du Jura bernois, (inform., renseignements et conseils): Courtelary, rue de la Préfecture, ☎ (039) 44 14 24. Corgémont, Centre Village, ☎ (032) 97 14 48. Bévillard, rue Principale 43, ☎ (032) 92 29 02.
Centre social protestant: service de consultation personnelle, conjugale et sociale sur rendez-vous, ☎ (032) 93 32 21.
Pro Senectute Jura bernois: service d'information et d'action sociale en faveur du 3e Age. Consultations sur rendez-vous, ☎ (032) 91 21 20.
Information diabète (ADJB): Case postale 40, Saint-Imier.
La Main-tendue: No 143.

Saint-Imier

Cinéma Lux: 20 h. 45, Breakin.
CCL: exp artisanat, lu-je, 14-17 h., je aussi 19 h. 30-21 h., sa, 15-18 h.
Bibliothèque municipale (Ecole primaire): me, 16-18 h., ve, 15 h. 30-19 h. 30.
Ludothèque: ma, 15-17 h., ve, 16-18 h.
Vestiaire: troc d'habits, lu, 15-17 h., je, 15-17 h., 19 h. 30-21 h.
Bureau renseignements: rue du Marché 6, ☎ 41 26 63.
Centre de culture et loisirs: ☎ 41 44 30.
Services techniques: électricité, ☎ 41 43 45; eaux et gaz, ☎ 41 43 46.
Service du feu: ☎ 118.
Police cantonale: ☎ 41 25 66.
Police municipale: ☎ 41 20 46.
Ambulance: ☎ 42 11 22.
Pharmacie de service: Voirol, ☎ 41 20 72. Ensuite, ☎ No 111.
Hôpital: ☎ 42 11 22. Chambres communes: tous les jours, 13 h. 30 à 15 h., 18 h. 30 à 19 h. 30. Demi-privé, 13 h. 30 à 16 h., 18 h. 30 à 20 h. Privé, 13 h. 30 à 20 h.
Infirmière visitante: ☎ 41 40 29 ou 41 46 41 ou (032) 97 17 34.
Aide familiale: ☎ 41 33 95, 9-11 h. et 41 38 35 (urgence).
A.A. Alcool. anonymes: ☎ 41 12 18.

Courtelary

Préfecture: expo dessins et aquarelles d'Ewald Graber, 8-11 h. 30, 14-16 h. 30.
Service du feu: No 118.
Police cantonale: ☎ 44 10 90.
Administration district: ☎ 44 11 53.
Infirmière visitante: ☎ 44 14 34 ou 44 14 24.
Médecins: Dr Chopov ☎ (039) 44 11 42 - Dr Salomoni ☎ (032) 97 17 66 et Dr Leuenberger ☎ (032) 97 11 67 à Corgémont.
Tramelan
Cinéma Cosmos: 22 h., L'enfer de la violence.
Ludothèque: ma et je, 15-17 h.

Canton du Jura

Service social des Fr.-Montagnes: Centre de puériculture et soins à domicile, Le Noirmont, rue du Pâquier, ☎ 53 17 66.
Transport handicapés, service «Kangourou»: ☎ 65 11 51 (Porrentruy), ou 22 20 61 et 22 39 52 (Delémont).
La Main Tendue: ☎ 143.
Le Noirmont
Cinéma: 20 h. 30, Paris, Texas.
Les Breuleux
Cinéma Lux: 20 h. 30, Le mystère Silkwood.
Saignelégier
Café du Soleil: 20 h. 30, «La Puddica», chansons italiennes.
Ludothèque: ma, 15-17 h. 30.
Syndicat d'initiative et Pro Jura: renseignements ☎ 51 21 51.
Préfecture: ☎ 51 11 81.
Police cantonale: ☎ 51 11 07.
Service du feu: No 118.
Service ambulance: ☎ 51 22 44.
Hôpital et maternité: ☎ 51 13 01.
Médecins: Dr Boegli, ☎ 51 22 88; Dr Bloudanis, ☎ 51 12 84; Dr Meyrat, ☎ 51 22 33; Dr Baumeler, Le Noirmont, ☎ 53 11 65; Dr Tettamanti, Les Breuleux, ☎ 54 17 54.
Pharmacie Fleury: ☎ (039) 51 12 03.

Bureau de renseignements: Grand-Rue, ☎ (032) 97 52 78.
Services techniques et permanences eau-électricité: ☎ 97 41 30.
Feu: ☎ 118.
Police cantonale: ☎ 97 40 69.
Police municipale: ☎ 97 51 41; en dehors heures bureau ☎ 97 50 66 et 97 58 29.
Médecins: Dr Graden ☎ (032) 97 51 51. Dr Meyer ☎ (032) 97 40 28.
Pharmacies: H. Schneeberger ☎ (032) 97 42 48; J. von der Weid, ☎ (032) 97 40 30.
Infirmière visitante et dépôt sanitaire: ☎ 97 68 78 lu-ve, 14-15 h., sa-di, 12 h. 30-13 h. 30.
Aide familiale: ☎ 97 61 81.
Centre de puériculture: Collège 11, ☎ 97 62 46, ve, 15-17 h.
Landeau-service: Collège 11, ☎ 97 66 71.

Tavannes

Cinéma Royal: 20 h. 30, le retour des anges de l'enfer.
Vivarium Ophidia: me, sa, di, 14-18 h.

Bévillard

Cinéma Palace: 20 h. 30, Histoire d'O.

Moutier

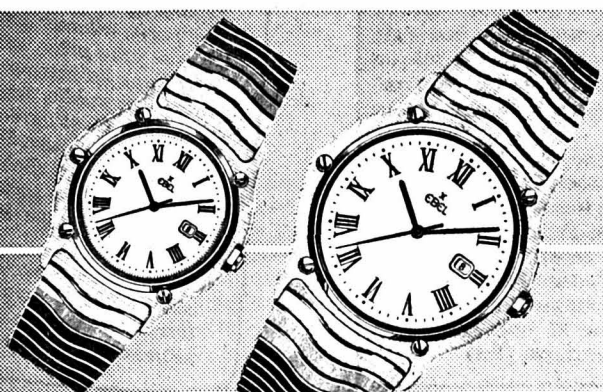
Cinéma Rex: 20 h. 30, La smala; 23 h., nocturne.
Bureau renseignements: Pro Jura, Hôtel-de-Ville 16, ☎ 93 18 24.
Services industriels: ☎ 93 12 51; en dehors heures de bureau ☎ 93 12 53.
Service du feu: ☎ 93 18 18.
Police cantonale: ☎ 93 38 31.
Police municipale: ☎ 93 33 03.
Hôpital: ☎ 93 61 11.
Ambulance: ☎ 93 40 40.
Sœur visitante: ☎ 93 14 88.
Sœurs garde-malades: ☎ 93 18 69.
Centre de puériculture: ☎ 93 20 72.
Pharmacie d'office: Liengne, ☎ 93 15 34 ou ☎ 93 17 70.

Bienne

CINÉMAS
Apollo: 15 h., 20 h. 15, 22 h. 30, Private School.
Capitol: 15 h., 17 h. 45, 20 h. 15, 22 h. 45, La France interdite.
Elite: 16 h. 05, 17 h. 40, 19 h. 15, 20 h. 50, Taste of Mooney.
Lido 1: 15 h., 17 h. 45, 20 h. 15, 22 h. 30, Marche à l'ombre.
Lido 2: 14 h. 30, 17 h. 30, 20 h. 30, Amadeus.
Métro: 19 h. 50, Die grünen Teufel vom Mekong; Vive les femmes.
Palace: 14 h. 30, 16 h. 30, 18 h. 30, 20 h. 30, Romancing the Stone.
Rex: 15 h., 17 h. 30, 20 h. 15, 22 h. 45, Gremlins.
Studio: 14 h. 30, 16 h. 30, 18 h. 30, 20 h. 30, Die Zukunft heisst frau.

EBEL

Les Architectes du Temps



BIJOUTERIE
Mayer
Stehlin
LA CHAUX-DE-FONDS

LA CHAUX-DE-FONDS

la voix
d'une région

Audience du Tribunal de police

Cinq jours de prison pour les « menteurs »

Gros délit, grosse punition, petit délit, petite punition. Logique. Et pourtant on peut s'interroger à propos de ces équivalences quand on voit qu'un petit mensonge débouche sur une peine de cinq jours d'emprisonnement, avec sursis tout de même, pour ses auteurs. Et ce n'est pas le président du tribunal qui est en cause puisqu'il a sensiblement réduit la peine demandée par le Ministère public qui était de 20 jours d'emprisonnement.

C'est mercredi au Tribunal de police que le président, M. Jean-Louis Duvalnet, assisté de Mlle Dominique Girardin, fonctionnant comme greffière, a jugé la cause G. N. et F. P. Ces deux garçons de 18 ans étaient prévenus d'infraction à la LCR et surtout d'avoir induit la justice en erreur.

Pendant la Fête de la jeunesse, F. P. avait prêté son motocycle léger à son copain G. N. en sachant pertinemment que ce dernier n'avait qu'un permis pour vélomoteur et non celui nécessaire à la conduite d'un tel bolide (!). Pour rassurer le propriétaire, G. N. lui avait promis qu'en cas d'intervention de la police, il déclarerait avoir volé l'engin.

LA POISSE

Et si les deux compères se sont trouvés mercredi au tribunal de police, c'est justement parce que la police a intercepté G. N. Comme prévu le conducteur a déclaré aux policiers qu'il avait « emprunté » le motocycle à F. P. Les agents sont allés chercher le propriétaire

du boguet pour lui annoncer que son engin venait d'être retrouvé.

Impressionné par l'ambiance du commissariat F. P. n'a pas su démentir l'auto-accusation de G. N. Et voilà comment on induit la justice en erreur. Un malentendu qui, malgré la clémence du président Duvalnet équivaut à 5 jours d'emprisonnement, avec sursis pendant deux ans et 35 francs de frais, à chacun des deux prévenus. Un mini-mensonge qui coûte cher !

LES AUTRES CAUSES

Pour commencer l'audience de mercredi, M. Duvalnet a lu le jugement de l'affaire J. P., D. S., J. F. G. N. G. N. propriétaire d'un café, attaqué et était attaqué par les trois autres prévenus. J. F. D. a été libéré et les frais mis à la charge de l'Etat. J. P. a été condamné à 120 francs d'amende et de 40 francs de frais. Quant à D. S. il devra passer 25 jours en prison et payer 240 francs de frais, le tribunal lui a en plus interdit de fréquenter les débits de boissons alcooliques pendant 1 an. Le propriétaire du café, G. N. devra payer 450 francs d'amende et 120 francs de frais.

Quatre infractions à la LCR ont été jugées par M. Duvalnet mercredi. R. B. a été condamné à 14 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 3 ans ainsi que d'une amende de 150 francs et de 300 francs de frais. C. H. s'est vu infligé la même peine que R. B. mais avec une amende de 100 francs et 220 francs de frais. J. P. W. a été exempté de l'amende que le substitut du procureur requerrait contre lui et les

frais mis à la charge de l'Etat. Quant à P.-A. C. il a vu sa cause renvoyée pour preuves.

Trois infractions à la LTM ont connu des dénouements différents. C. A. V. a été condamné, par défaut, à 5 jours d'arrêts avec sursis pendant 1 an, à 60 francs de frais. Le sursis étant conditionné à l'obligation de payer la taxe militaire dans les 3 mois. B. M., par défaut lui aussi, s'est vu administrer une peine de 7 jours d'arrêt et 60 francs de frais. J.-D. G. s'en est sorti avec 3 jours d'arrêts, sursis pendant 1 an et 40 francs de frais.

F. D. S. était prévenu de vol avec une réquisition de 3 jours d'emprisonnement. Le tribunal l'a condamné à 2 jours d'arrêts avec le sursis pendant 1 an et à 60 francs de frais. Pour une même prévention, A. L. C. a été condamné à 5 jours d'emprisonnement avec un sursis de 2 ans ainsi qu'à 80 francs de frais.

Deux infractions RBC et LC sur la chasse ont connu approximativement les mêmes jugements, P. C. payera 60 francs d'amende et 50 francs de frais alors que P. A. M. s'acquittera de 30 francs d'amende et 35 francs de frais.

D. B. a vu sa cause renvoyée pour preuve, il s'agissait d'injures avec une réquisition de 200 francs d'amende. Pour l'affaire E. D., infraction à la LFSSE, le président a ramené la réquisition de 400 francs d'amende à une peine de 80 francs d'amende et à 40 francs de frais. La seule affaire d'infraction à la LFSStup s'est terminée par un jugement de 240 francs d'amende et 60 francs de frais pour le prévenu F. G.

J. H.

Après la non prolongation des indemnités de chômage La SINAP préoccupée...

On nous communique qu'après la décision du Conseil fédéral de ne pas prolonger les indemnités de chômage au-delà de 250, la SINAP (Coordination suisse des comités de chômeurs) est très préoccupée par le sort de milliers de chômeurs qui arrivent à cette échéance et se voient ainsi rejetés du « circuit » sans pour autant avoir la possibilité de retrouver un emploi.

La SINAP se demande si nos autorités fédérales sont conscientes de la portée de cette mesure qui feront des chômeurs des « parfaits » cas sociaux à la charge de la collectivité. Nous rappelons également

que l'assurance-chômage fait partie des assurances sociales obligatoires financées par la population active et qu'elle devrait servir avant tout les intérêts des plus défavorisés.

Tout en revendiquant la prolongation des indemnités pour tous les chômeurs, la SINAP précise qu'un de ses objectifs est la réintégration de tous les sans-emploi dans le système économique et social de notre pays, ceci par la création de places de travail socialement utiles créées et subventionnées par la Confédération. (comm.)

Importante séance du Conseil général aux Planchettes

Une vacance au Conseil communal

Le législatif planchottier s'est réuni hier soir en séance ordinaire. Il a accepté d'une part à la majorité la présentation du budget pour 1985 qui boucle avec un déficit présumé de 23.902 francs. D'autre part, il n'a malheureusement pas pu remplacer le membre démissionnaire de l'exécutif, nul n'ayant accepté d'accéder à ce poste. En revanche, il a nommé deux commissions importantes pour le village. A savoir une commission d'étude pour le renforcement du réseau électrique et une autre commission d'étude pour le développement du village. Nous reviendrons sur cette séance dans une prochaine édition. (yb)

TRIBUNE LIBRE

Des victimes s'évaporent dans la marmite de la justice

Un exhibitionniste a été jugé récemment à La Chaux-de-Fonds. Il avait attenté à la pudeur de six fillettes dont les deux miennes.

Au tribunal, on l'a plaint; il ne savait plus ce qu'il faisait, tellement il avait de soucis de famille, de travail. Il ne recommencera pas car il a déjà un fortifiant; la preuve, il a même la boîte sur lui.

La défense affirme en substance que ces actes n'avaient pas dû avoir de conséquences pour les victimes puisque seuls deux parents ont porté plainte. Ce qui n'a pas été dit au tribunal, c'est que pendant l'enquête, un inspecteur s'adressant respectivement aux autres parents les en dissuade, leur disant que ce n'était pas nécessaire puisque deux autres parents avaient déjà porté plainte. Pourquoi dissuade-t-on les parents d'exercer un droit que la loi leur donne?

De quoi a-t-on peur? De gêner un pédophile pour lequel on aurait plus de sympathie que pour ses victimes? Pourquoi ne pas lui prêter nos enfants pour son plaisir? Si un tel homme ne se rend pas compte qu'il agit au détriment des enfants, qui peut le lui faire réaliser sinon la présence et le témoignage des parents au tribunal?

Les victimes ne sont pas des objets volatiles comme voudrait le faire croire

Ouverture nocturne des magasins

Un vrai tabac!



Le Pod noir de monde, des quasi-bouchons aux endroits de la ville où l'on donnait le coup de chaud de la soupe aux pois, d'un magasin à l'autre la même affluence...

On ne peut pas ajouter pour faire encore plus réussite radieuse que le soleil brillait sur la ville. Mais presque. En tous les cas, la première des ouvertures nocturnes des magasins,



on l'aura compris, a été la réussite que la douceur de ce mois de décembre a particulièrement accentuée.

La ville ancienne a agréablement et chaleureusement bougé, le « reste » du centre-ville a également profité de la vaste cohorte des Chaux-de-Fonniers venus y faire leurs achats.

(Imp. - photos Impar - Gladieux)

Festival strings et Peter Aronsky Mais qui était Mozart?

Mozart empoisonné par son rival Antonio Salieri, Mozart liquidé par les francs-maçons, par ses médecins... il court beaucoup de rumeurs sur la vie, sur la mort de Mozart. Milos Forman, dans le film qu'il consacre à « Amadeus » (distribué actuellement sur les écrans suisses), ridiculise les biographes fantaisistes. Son ouvrage passe au crible les clichés romantiques, les mensonges dont on a orné la vie de Mozart, il tente de décrire les faits exacts et notamment la méconnaissance grandissante dont il fut victime, l'obscurité dans laquelle il fut maintenu, l'oubli dans lequel il sombra, résigné à se voir préférer dans les grandes occasions, des musiciens de second rang, autant de réalités qu'il assumait avec maîtrise, dignité...

Le propos de ces lignes n'est pas de faire l'apologie du film, mais de l'interprétation que donneront mercredi soir les Festival strings de Lucerne et Peter Aronsky du concerto pour piano No 13 KV 415 de Mozart, car après avoir vu la production de Forman, il n'est plus possible d'appréhender l'œuvre de Mozart tout à fait comme avant, l'auditeur est plus exigeant et, dans ce sens, la conception des musiciens en cause est bienfaisante.

L'exécution des Festival strings avec Peter Aronsky a, sur d'autres exécutions rivales, l'insigne avantage de faire appel à un ensemble de chambre, ce qui permet un équilibre idéal entre cordes et piano, c'est-à-dire une lisibilité exemplaire, un juste sens de la couleur.

Rudolf Baumgartner, que nous apprécions surtout comme un excellent inter-

prète romantique ou contemporain, accorde son tempérament au classicisme de son partenaire. L'exécution est vivante, vécue, nuancée dans l'andante.

Découverte, en première partie du concert, d'une œuvre de von Wassenauer (XVIIIe siècle), style jugé d'excellente facture, d'une fantaisie à sept voix de Purcell.

Fin de concert romantique, avec « Sommernacht » d'Othmar Schoeck et Anton Bruckner, deux mouvements du quintette en fa majeur arrangés pour les Festival strings par Rudolf Baumgartner. Merci aux musiciens de faire connaître ces compositeurs. Parler de la réalisation orchestrale c'est parler d'un très haut niveau à la fois quant à la prestation de chaque pupitre et quant à la cohésion exemplaire de l'ensemble. L'entente des instrumentistes dans le « quintette » de Bruckner, ce n'est, à ce degré, plus de l'entente, mais de la complicité, c'est superbe d'esprit et d'expression. Rudolf Baumgartner dispose, en ce moment, d'un ensemble d'une rare qualité.

D. de C.

LA SAGNE

Assemblée de l'ADS

L'Association de développement (ADS) a tenu ses assises dernièrement, à la salle du Conseil général, sous la présidence de M. Jean Bettex. Plus de 50 personnes assistaient à cette réunion.

M. Bettex rappela les efforts particuliers de l'ADS: la pose de bancs le long du territoire, animation au Foyer, etc.

Cette année, un concours floral a été organisé sur le plan communal, en voici le palmarès: 1. Ferme des Trembles, Mme et M. Jean Opplinger; 2. ex-aequo, ferme de Mme et M. Adrien Malcott; ferme de Mme et M. Willy Grezet, La Corbatière; ferme de Mme et M. Marc Nicolet, Les Trembles; immeuble de M. T. Ramseier, La Corbatière; ferme de Mme et M. Maurice Botteron, La Corbatière; ferme de Mme et M. Fernand Opplinger; 3. ex-aequo, immeuble de M. M. Horvath; ferme de M. Chs Matile; ferme de Mme Messerli; ferme de M. A. Nicolet; immeuble de M. M. Robert; ferme de M. A. Sandoz; ferme de M. H. Stauffer.

L'ADS a bien des projets en vue, notamment: la poursuite des activités au musée, restauration de l'horloge de l'Hôtel de Commune, etc.

Lors de la partie récréative, M. André Brauen, des Geneveys-sur-Coffrane, projeta son film intitulé: « Nous vous invitons chez le forgeron », il a connu un vif succès et de nombreuses questions lui ont été posées après coup. (dl)

PUBLICITÉ

Ce soir à 20 heures
ANCIEN STAND
LOTO DU HC
JOUX-DERRIÈRE

«Solidarnosc»: vente de soutien

Le comité de solidarité avec le syndicat polonais «Solidarnosc» tiendra un stand samedi 15 décembre à la place Sans-Nom, de 9 à 16 heures, pour y vendre des objets artisanaux et du matériel d'information. Le bénéfice de la vente est destiné intégralement au soutien direct de «Solidarnosc», en Pologne. (comm)

Concert de jubilé du Männerchor «Concordia»

Samedi 15 décembre, dès 20 h. 15, au temple de L'Abeille, a lieu le concert du jubilé du Männerchor «Concordia», dirigé par M. P.-A. Lienhard.

Associé au Männerchor «Harmonie-Erguël» de Saint-Imier, le chœur chaud-fonnier interprétera en première partie un choix de chants profanes. En deuxième partie, l'Union chorale de La Sagne que dirige également P.-A. Lienhard interprétera «Le Reniement de Saint-Pierre», un oratorio de M.-A. Charpentier.

Programme relevé donc pour l'année des 130 années d'existence du «Concordia». L'entrée est libre. (Imp)

Noël de l'AVIVO

La traditionnelle manifestation de Noël de l'AVIVO (l'association pour la défense des vieillards, veuves et orphelins) a lieu samedi 15 et dimanche 16 décembre, dès 14 heures à la grande salle de la Maison du Peuple.

Un programme particulièrement alléchant a été mis sur pied: fanfare, chants, ballets, etc. et une grande surprise! Ces fastes se dérouleront durant près de trois heures; de quoi passer un moment agréable et chaleureux. (Imp)

cela va se passer

Rolf Looser et son violoncelle à l'abc

Rolf Looser se produit, pour la deuxième fois, sur les planches de la scène du Centre de culture abc dimanche 16 décembre, dès 17 heures. Bonne heure, pour une fin d'après-midi dominicale, l'aubaine classique proposée par l'abc est cette fois-ci assortie d'une première puisque Rolf Looser créera son œuvre «Danza» dans notre ville. L'initiative classique «différente» proposée par l'abc vaut la peine d'être suivie et mise en évidence, en faisant fi des œillères et des bouchons de cire qui encombrèrent encore les mélomanes accrochés à un seul lieu d'exécution de leur musique préférée... (Imp)

«La Lyre» au temple Saint-Jean

C'est dimanche 16 décembre à 17 heures au temple Saint-Jean que la musique «La Lyre» donnera un concert dans le cadre de l'Avent. C'est sous la bague de Patrick Lehmann que «La Lyre» jouera une douzaine de morceaux dont un pot-pourri d'airs de Noël commandé spécialement par la fanfare. L'entrée sera libre. (Imp)

Fête de Noël des «rencontres du lundi»

Dans le cadre des «rencontres du lundi» de la paroisse de L'Abeille, il est prévu une Fête de Noël lundi 17 décembre, destinée à réunir dans la salle de la rue de la Paix 124, les aînés et les isolés. Il faut néanmoins s'inscrire au préalable en téléphonant au 23 68 00. (Imp)

LE LOCLE

et son district

la voix
d'une région

Fête de Noël à la Crèche

Des gosses touchants sont montés sur les planches



Les gosses sont montés sur les planches pour présenter Noël à travers des chants, des danses et des mimes. (Photo Impar-cm)

Quand les gosses montent sur les planches, c'est déjà tout un spectacle, avant même qu'ils n'interprètent leur rôle. Leur timidité, leur désinvolture, leur naturel... sont autant de couleurs qui nuancent leurs prestations.

Et mercredi après-midi, les mouflets de la Crèche «Les Diablotins» qui fêtaient Noël, ont proposé au nombreux public, composé de parents et amis, des saynètes pleines de fraîcheur et de spontanéité. Tout ce petit monde a été accueilli par la présidente du comité de la crèche, Evelyne Dubois.

Puis, les petits comme les grands ont chanté, dansé, mimé... des sketches créés à leur intention. Et là, il faut souligner le travail de longue haleine entrepris par les jeunes filles de la crèche pour mettre sur pied ce spectacle de Noël.

Et le père Noël n'avait pas manqué le rendez-vous. Il a remis un présent à chacun... à la plus grande joie des gosses.

(cm)

Ouverture nocturne des magasins

La première ouverture nocturne des magasins au Locle aura lieu ce soir vendredi 14 décembre. A cette occasion, les commerces de la ville seront ouverts jusqu'à 22 h.

Par ailleurs, une animation commerciale a été mise sur pied à l'intention des personnes qui ont décidé de faire leurs achats de Noël ce soir-là. (Imp.)

Un stand pour partir au Canada

Différentes actions sont entreprises pour financer le voyage que les novices et juniors du Hockey-Club Le Locle effectueront au Canada, en 1986.

C'est ainsi qu'à l'occasion de l'ouverture nocturne des magasins, aujourd'hui vendredi 14 décembre et mercredi prochain 19 décembre, un stand sera installé sur la place du Marché. Les novices et juniors du HC proposeront aux passants, durant les deux soirs, de la soupe, du café et des friandises. (cm)

Noëls aux Brenets

Les fêtes de Noël aux Brenets seront dans la tradition instituée ces



dernières années par les paroisses catholique et réformée.

Samedi 15, à 15 h. à la halle de gymnastique, les personnes âgées de la localité sont conviées à un moment de fraternité au cours duquel leur seront proposées quelques productions et une collation.

Dimanche 16, à 17 h. au temple, ce sera le Noël des familles au cours duquel les enfants assureront la partie chantée et récitée de la cérémonie.

Deux fêtes qui rappelleront le caractère chaleureux de Noël. (dn)

Arbre de Noël du Ski-Club de La Brévine

Le Ski-Club de La Brévine invite tous les enfants ainsi que leurs parents à participer à son traditionnel arbre de Noël. Cette manifestation aura lieu vendredi 14 décembre. Le rendez-vous est fixé à 19 h. 30 sur la place du village. Depuis cet endroit, chacun se rendra au haut de Chobert (point de douane) où sera allumé le sapin. (paf)

Courts et Club de tennis aux Brenets On va jouer le dernier set

On en parle depuis plusieurs années, c'est vrai et le projet a pris des allures de serpent de mer. Pourtant, si la partie a été longue et ardue, les initiateurs peuvent maintenant annoncer le dernier set. Et ils l'aborderont avec un moral de gagnants.

C'est bien sûr de la construction de courts de tennis et de la constitution d'un club vivant d'amateurs de ce sport qu'il s'agit.

A mi-janvier, une séance publique d'information sera organisée aux Brenets et on devrait pouvoir jouer en juin déjà. Le comité qui a pris en main cette réalisation, composé de MM. J.-M. Endters, J.-J. Landry, A. Stoquet et P.-F. Pipoz, a été très loin dans son étude puisque les plans sont prêts, le financement prévu.

Les deux seules inconnues du problème (pas si inconnues tout de même!) sont la décision du Conseil général sur la mise à disposition du terrain et l'intérêt du public de la région, qui ne fait pratiquement aucun doute.

Depuis que le tennis s'est «démocratisé», notamment grâce à la télévision, l'intérêt du «grand public» n'a cessé de croître. On pratique ce sport en famille et il est quasiment à la portée de chacun. Les emplacements de jeu se sont multipliés mais pourtant ils ne peuvent satisfaire à toutes les demandes.

Aux Brenets, on a envisagé en 1980 déjà la construction de courts. L'ampleur de la dépense avait effrayé le comité de l'époque. Le projet toutefois n'était pas enterré, mais en sommeil. Une situation nouvelle l'a réveillé.

Cette situation, c'est la constitution du terre-plein, devant l'usine Walther, initialement destiné à devenir terrain d'entraînement pour le football et autres sports. Les sociétés intéressées ayant renoncé à entreprendre l'aménagement nécessaire, les passionnés de tennis ont saisi la balle au bond et ont remis leur idée sur le court. Par rapport au premier projet, on économisait de gros frais de remblayage.

Un architecte fut mandaté et il a présenté une étude pour la réalisation de deux courts avec emplacement prévu pour un troisième, et

d'un bâtiment vestiaires-douches-local de matériel, le tout chiffré aux environs de 400.000 francs.

Mais ce chiffre n'effraie pas les initiateurs. Le problème financier a été étudié à fond et la concrétisation du projet est apparue réalisable. Il faudra au nouveau club cent vingt membres, ce qui est loin d'être utopique, pour tourner. Il s'agira donc de se presser au portillon à mi-janvier déjà afin d'être parmi les mieux servis. Car le comité d'étude est conscient que ne seront pas intéressés que les Brenassiers, mais aussi les sportifs de toute la région, y compris de France voisine.

On veut aux Brenets un club vivant et attractif, mais cette réalisation sera aussi un attrait touristique non négligeable. La clientèle de passage pouvant apporter une aide bienvenue à l'amortissement des installations.

Le Tennis-Club des Brenets n'est plus une musique d'avenir. Le premier service du dernier set sera joué à mi-janvier. Ce sera un set gagnant si le public vient encourager ses audacieux champions! (dn)

● Renseignements: M. J.-M. Endters, Les Brenets, tél 32 16 67.

Au Conseil général des Ponts-de-Martel

Un bénéfice pour le budget 1985

Bonne nouvelle pour les Ponts-de-Martel: le budget 1985 prévoit un bénéfice net de 24.700 francs. Le résultat des comptes d'exploitation est en fait encore plus favorable puisque, avec des dépenses qui se montent à 1.580.200 francs et de recettes qui s'élèvent à 1.701.500 francs, il présente un bénéfice brut de 121.300 francs. Etant donné qu'un montant de 11.600 francs provenant de l'excédent de la taxe hospitalière a été mis en provision et que des attributions de réserve ont été opérées, soit 15.000 francs pour le temple et 70.000 fr. pour le bâtiment polyvalent, le bénéfice net est donc de 24.700 francs.

Ce budget 1985 a été accepté à l'unanimité mercredi soir par le législatif, réuni sous la présidence de Roger Guye. Il n'a pas donné lieu à des discussions puisque, comme l'a relevé une conseillère générale, il était accompagné d'un rapport très complet établi par l'exécutif et qui répondait aux différentes questions que les membres du législatif pouvaient se poser.

Le rapporteur de la Commission des comptes et du budget, Jean-Michel Benoit, a expliqué notamment que l'exécutif avait apporté des réponses satisfaisantes aux questions posées.

Après les dernières élections communales, l'ensemble de l'exécutif a changé et une des premières préoccupations de la nouvelle équipe en fonction a été une étude financière poussée avec la préparation d'un plan d'investissement pour les prochaines années. C'est pourquoi nous avons sollicité de votre autorité la création d'une taxe hospitalière. Cette recette supplémentaire nous permettra d'avoir plus de liberté pour mener à bien notre «plan quinquennal», souligne le rapport de l'exécutif.

Ce plan quinquennal prévoit des investissements pour 1.350.000 francs en 1985 et des montants nettement supérieurs pour les deux années suivantes avec 3.585.000 francs en 1986 et 2.115.000 francs en 1987. Il s'agira en effet sur ces deux dernières années de distiller plus de quatre millions de francs pour le Centre régional polyvalent (2.300.000 fr. prévus en 1986 et 2.000.000 fr. en 1987).

DES PLACES DE TRAVAIL POUR LES JEUNES

En préambule, le rapport souligne notamment que le Conseil communal ne perd pas de vue la possibilité d'amener une petite industrie sur place, au moins pour remplacer ce qui s'est fermé ces derniers temps. «Cela permettrait aussi

d'offrir quelques places de travail à nos jeunes qui possèdent une bonne formation professionnelle et qui sont obligés de s'en aller pour exercer leur profession.»

Sur le plan démographique, la situation est préoccupante sans être alarmante et l'exécutif estime qu'il est nécessaire de réaliser quelque chose d'important et de valable pour garder la population sur place. Et de souligner aussi: «Un certain développement dans le domaine du tourisme est souhaitable pour offrir quelques places de travail dans ce secteur.»

Enfin, en ce qui concerne le chômage, «la situation n'est ni pire ni meilleure que les années précédentes», relève le rapport. Toutefois, l'exécutif remarque que les chômeurs arrivent à trouver des places provisoires, des fonctions à temps partiel ou à effectuer des remplacements.

LE BUDGET EN DÉTAIL

Les comptes pertes et profits, chapitre par chapitre, se présente de la manière suivante.

Revenus communaux: intérêts actifs, 35.000 francs; immeubles productifs, 30.800 francs; impôts, 1.215.000 francs; taxes, 214.900 francs; recettes diverses, 92.500 francs; service des eaux, 45.300 francs; service de l'électricité, 68.000 francs.

Charges communales: intérêts passifs, 52.000 francs; frais d'administration, 213.000 francs; hygiène publique, 154.800 francs; instruction publique, 669.200 francs; sports, loisirs, culture, 24.500 francs; travaux publics, 138.500 francs; police, 26.300 francs; œuvres sociales, 238.900 francs; dépenses diverses, 63.000 francs.

Dans les commentaires qui accompagnent ce budget l'exécutif relève notamment que l'impôt des personnes physiques a passé à 1.196.215 francs en 1983 contre 1.172.868,25 francs en 1982, soit une augmentation de 2%. «Vu la possibilité qui sera offerte de déduire l'ensemble des cotisations pour la prévoyance professionnelle dès 1985 et un ajustement des déductions sociales décidées par le Grand Conseil, nous avons arrêté le chiffre des contributions des personnes physiques à 1.200.000 francs.»

Par ailleurs, au chapitre de l'instruction publique, un poste d'enseignement a été supprimé à l'école primaire dans le courant de l'année 1984. En ce qui concerne les jardins d'enfants ou l'école enfantine, comme cela sera son appellation désormais, le Conseil communal pense à l'introduire pour l'année scolaire 1986-1987.

Enfin au poste de l'enseignement professionnel, l'exécutif constate qu'avec la crise économique, les élèves terminant leur scolarité obligatoire se tournent plus facilement vers des écoles à plein temps plutôt que des apprentissages. Cela se répercute sur les écoles à payer à diverses écoles professionnelles ou commerciales.

Au chapitre des œuvres sociales, relevons aussi que les frais d'assistance suite à la crise économique augmentent régulièrement et la somme portée au budget 1985 correspond aux chiffres proposés par l'Etat, soit une dizaine de francs par habitant. Par ailleurs, la part AVS-AI subit une hausse spectaculaire suite à diverses mesures prises par la Confédération qui se reportent sur les cantons et atteignent les communes.

16.000 FRANCS POUR LE JARDIN D'ENFANTS

Deux autres points figuraient à l'ordre du jour de cette séance.

Le législatif a adopté le règlement d'utilisation du chemin de Combe-Vuilers, conformément à la loi sur les améliorations foncières. Ce règlement présente une particularité puisqu'il concerne deux communes, soit Travers et Les Ponts-de-Martel. C'est d'ailleurs la commune de Travers qui s'est chargée de faire réfectionner ce chemin dont la plus grande partie se trouve sur son territoire, mais il dessert une ferme des Ponts-de-Martel.

«Le jardin d'enfants souffre d'un mal qui va encore durer quelques années. Il s'agit du manque d'effectif. Ce phénomène a pour conséquence «une diminution des recettes provenant des écoles», précise le rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de 16.000 francs à titre de subvention en faveur de l'Association du jardin d'enfants.

Le budget de l'association pour l'exercice 1984-85 laisse apparaître un déficit de 16.735 francs. Comme l'année précédente s'est soldée par un déficit et que la réserve de l'association se monte à 4300 francs, l'exécutif propose de lui allouer une subvention de 16.000 francs, étant donné que la réserve épongerait le déficit présumé qui excéderait la participation communale.

Cette demande de crédit de 16.000 francs a été acceptée à l'unanimité par les conseillers généraux. Toutefois, Christiane Rochat (soc) a regretté que cette subvention soit de 16.000 francs et non de 17.000 francs, étant donné que le déficit s'élève à 16.735 francs.

Sur ce point, le président de commune Michel Monard a répondu qu'il s'agissait du budget et non des comptes. Si en fin d'année ce déficit devait être plus élevé pour atteindre 17 ou 18.000 francs, le Conseil communal proposerait à ce moment-là une petite rallonge.

Enfin, dans les divers, une motion signée par 19 membres du Conseil général, tous les partis étant représentés dans leur majorité, a été déposée.

Les signataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acquiescer un modeste véhicule de transport pour faciliter le travail des employés communaux. Cette motion a été prise en considération à la majorité moins une voix. (cm)

Conseil général des Brenets Oui au budget 1985

Le législatif brenassier, qui était réuni hier soir sous la présidence de Marc Sandoz, a accepté à l'unanimité et sans discussion le budget 1985 qui laisse apparaître un déficit présumé de 83.117,85 francs.

Dans un même élan et à l'unanimité toujours, il a donné son aval à une demande de crédit pour l'achat d'une parcelle de terrain à l'Essert, a autorisé le Conseil communal à vendre une parcelle de forêt située au Châtelard, en raison d'une demande de rectification de limites de propriété et a accepté une demande de conversion d'emprunt de 81.751,80 francs.

Enfin, il a pris acte du rapport du Conseil communal concernant une motion radicale du 3 septembre 1984 après avoir entendu quelques explications de l'exécutif, et du rapport de gestion de la Commission scolaire pour l'année 1983-1984.

Nous y reviendrons dans une prochaine édition. (cm)

Au Tribunal de police

Toujours la route...

Petite audience jeudi pour le Tribunal de police présidé par M. Jean-Louis Duvanel assisté de Mme Simone Chapatte, fonctionnant comme greffier. En effet, deux affaires figuraient à l'ordre du jour.

C'est ainsi que B. P. pour infraction à la loi sur la taxe militaire a été condamné à 8 jours d'emprisonnement avec sursis pendant un an, sursis conditionné au paiement de cette taxe, et à 40 francs de frais.

Par ailleurs, pour infraction à la législation routière, J.-P. P. devra payer 60 francs d'amende et 44 francs de frais et A. N. 120 francs d'amende et 88 francs de frais.

Le tribunal a siégé mercredi aussi sous la présidence de M. Jean Oesch, suppléant. Il a condamné R. S. à 30 jours d'emprisonnement et 290 francs de frais pour ivresse au volant notamment, et H. D. à 10 jours d'emprisonnement, avec sursis pendant deux ans, 100 francs d'amende et 420 francs de frais, également pour ivresse au volant.

Par ailleurs, le tribunal a rendu son jugement dans une affaire débattue antérieurement et a condamné J.-M. F. et C. P. à 100 francs d'amende et 50 francs de frais chacun pour infraction à la loi cantonale sur les établissements publics. (cm)

ÉTAT CIVIL

Naissances

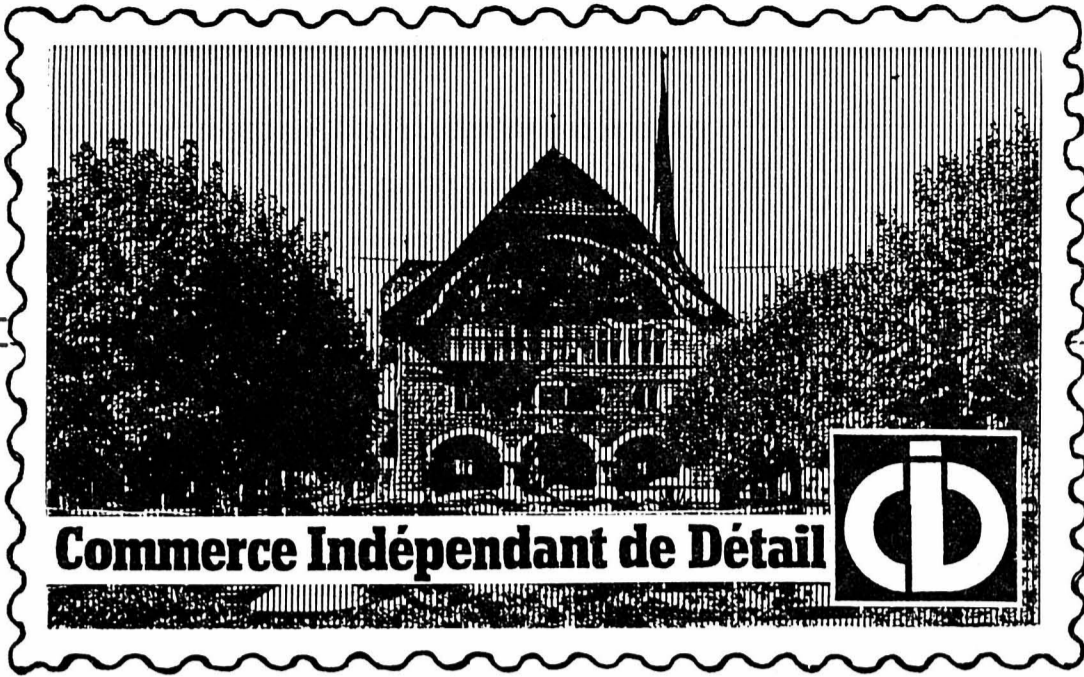
Pérona Sandrine, fille de Pérona Gabriel et de Catherine, née Forster. - Haldimann Antoine, fils de Haldimann Yves René et de Silvine Florence, née Brossin.

Décès

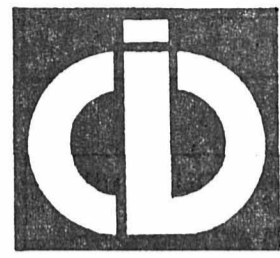
Perret-Gentil-dit-Maillard, née Simonin, Nelly Madeleine, née en 1902, veuve de Perret-Gentil-dit-Maillard William Arnold. - Moulin Charles André, né en 1930, époux de Mathilde Céline, née Volery.

Suite des informations
locloises

► 31



LE LOCLE ET DISTRICT



**Commerce
Indépendant de
Détail**

**Vendredi
14
décembre**

Ce soir AU LOCLE jusqu'à 22 h GRANDE ANIMATION COMMERCIALE

**Vendredi
14
décembre**

Les magasins de détail offrent **GRATUITEMENT**
1 bon-valeur de Fr. 1.30, à valoir sur:

- GRILLADES** Rue du Pont
- GÂTEAUX AU FROMAGE** Boulangerie Achini
- CORNETS À LA CRÈME** Laiterie Centrale

**Du thé à la cannelle sera distribuée
gratuitement
rue Daniel-JeanRichard**

Participent à cette action:

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| Au Fil d'Or, Mme Dubois | Jouets Au Signal, A. Jordan |
| Bijouterie Jossi | Laiterie Centrale, F. Gerber |
| Bijouterie Matthey | Librairie-Papeterie Reymond |
| Boulangerie Achini | Maroquinerie Dubois |
| Boutique «C'est arrivé demain» | Papeterie Grandjean |
| Boutique G. Schwab | Parfumerie Locloise, |
| Chaussures Mottet | Mme J. Huguenin |
| Confection Frutiger | Photo Curchod Uniphot SA |
| Corsetterie Louisianne | Quincaillerie Dubois |
| Coutellerie P.-A. Vermot | Radio Electro - TV - Hi-Fi |
| Electricité Berger | Radio - TV E. Robert |
| | Tabacs E. Schwab |

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
CE SOIR, TOUS AU LOCLE - de bons achats dans une bonne ambiance
★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

PHARMACIE DU CASINO

D.-Jean Richard 39, Le Locle

POUR MADAME !



parfums
pierre cardin
paris

POUR MONSIEUR !

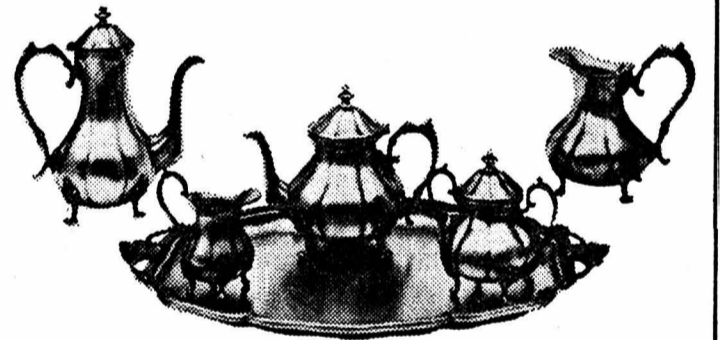
PHARMACIE BREQUET

Grande-Rue 28, Le Locle

Pour vous,
nous avons
sélectionné

**un très beau choix
de magnifiques étains**

Venez nous rendre visite,
le déplacement en vaut la peine !



**Pêche - aquarophilie
zoologie
C. et M. Monnier**

D.-JeanRichard 22, 2400 Le Locle,
☎ 039/31 25 25



Eric Jossi

horlogerie - bijouterie - orfèvrerie
Daniel-JeanRichard 1 - Le Locle
☎ 039/31 14 89

Pisciculture des Enfers
Le Locle
☎ 039/31 45 91

**Cuisses de grenouilles fraîches - Truites fraîches
Saumons fumés - Truites saumonées fumées**

Salle FTMH Le Locle
Samedi 15 décembre
Après-midi 14 h 30
Soirée 20 h 15

GRAND MATCH AU LOTO

Novices-Juniors HC Le Locle - Canada 1986

Les membres du comité «Canada 86» se feront un plaisir de véhiculer toute personne n'ayant aucun moyen de locomotion.
Téléphoner aux heures des repas au 039/32 17 56

Abonnements: Fr. 12.-
pour 30 tours + 1er tour gratuit
(2 abonnements = 3 cartes)
Superbes quines - 6 cartons

LE LOCLE

Restaurant des Chasseurs
Raisin 7, Le Locle
Famille Lapaire ☎ 039/31 45 98
Ce soir et demain

**tripes
à la neuchâteloise**

91-139

Hôtel de la Poste
La Chaux-du-Milieu
Vendredi à 20 h 15
match au cochon
Collation chaude - Prière de s'inscrire

Prochain match: jeudi 27 décembre
Match des Fêtes

☎ 039/36 11 16 91-111

NOËL POUR TOUS

Le Club des Loisirs,
le Centre Mireval
et Pro Senectute organisent le
**LUNDI 24 DÉCEMBRE
DÈS 18 HEURES**

une veillée de Noël
au CENTRE MIREVAL
Ambiance familiale

Prière de s'inscrire pour le repas (Fr. 7.-)
au Centre Mireval ou auprès de
M. André Tinguely, ☎ 039/31 12 52
ou 039/31 83 71 jusqu'au vendredi 21
décembre. 91-32524

Skieurs!!! profitez...
Skis et fixations de marques à prix dingues!!
Quantité limitée

Rossignol Milan fixation Tyrolia 180 (mod. 83/84) (25 à 95 kg) Valeur Fr. 410.- Le tout pour Fr. 298.-	Authier Orion fixation Salomon 337 ou Tyrolia 180 (mod. 83/84) Valeur Fr. 403.- Le tout pour Fr. 298.-
--	--

BRUSA SPORTS

Place du Marché, Le Locle
Ce soir: ouvert jusqu'à 22 h

Authier Compétition RS (mod. 83/84) Valeur Fr. 520.- Fr. 420.-
--

91-332

ERIC JOSSI
BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ETAINS
D. JEANRICHARD I. LE LOCLE
le choix, la qualité, le service

RESTAURANT DU DOUBS
Les Brenets
Deux truites Maison pour Fr. 12.-
Cuisses de grenouilles Fr. 6.50 la dz
Feuilleté aux morilles Fr. 8.-
Nouveau: fondue bourguignonne à
volonté Fr. 22.-
Veuillez réserver svp.
☎ 039/32 10 91 - Fermé le lundi
et le dimanche soir 91-67

**BIENTÔT
LA REVUE...**

Pour tous vos imprimés
adressez-vous au bureau de L'Impartial

En toute saison, L'Impartial,
votre source d'informations

Notre spécialité
du mois

**La mousse
au chocolat
avec poires
Williams**

CONFISERIE TEA-ROOM
Angehrn

Le Locle, ☎ 039/31 13 47 91-319

On cherche pour début janvier
ou date à convenir

sommelière
se présenter.

Café de La Jaluse.
☎ 039/31 35 23. 91-64

BUFFET CFF

«Chez Christian»
Le Locle - ☎ 039/31 30 38
Dimanche au menu

LA CHASSE

Dernier jour !
**MÉDAILLON
OU CIVET DE CHEVREUIL**
nouilles ou spätzlis

Veuillez réserver votre table svp
91-248

Ecole Technique (Electrotechnique)
LE LOCLE

Pour l'inauguration du
LABORATOIRE D'INFORMATIQUE

L'ETL invite le public à visiter la salle d'informatique,
le samedi 15 décembre de 14 à 16 heures, Avenue du
Technicum 26, salle 246, 1er étage.
91-220 La Direction

HÔTEL DU LAC
Les Brenets
fermé
jusqu'au 15 janvier 1985
Bonnes fêtes !
91-130 Jean Habegger.

Votre journal:
L'IMPARTIAL

COLLECTION 1984-85 COLLECTION 1984-85 COLLECTION 1984-85 COLLECTION 1984-85

Fourrures - Visons de l'Orée, Bornand & Cie - Fourrures

2206 Les Geneveys-sur-Coffrane/NE - ☎ 038/57 13 67

SWAKARA - LOUP - RENARD - RAGONDIN
RÉVERSIBLES - FOURRURES - CUIRS

VISON - PATTES DE VISON, etc.
Tailles 36 à 50 en stock

TRANSFORMATION - CONFECTION
ENTRETIEN de vos FOURRURES

Fermé le lundi

CADEAU

Pour votre palais
un plaisir de gourmet

l'écusson loclois

De délicieux pralinés surfins

Une spécialité de

J. Amstalden

Chocolatier-Confiseur, Le Locle 91-410

LE LOCLE
A louer tout de suite
ou à convenir, appa-
rtement de
3 pièces
Fr. 320.- + charges.
Pour visiter:
(039) 31 56 19
cogestim
Maupas 6, Lausanne,
tél. 021/208861

**CE SOIR, LA PORCHETTA
DA SANDRO**

Gare 4 - Le Locle - Tél. 039/31 40 87
91-207

nouvelle
revue
neuchâteloise

Vient de paraître

**Autrefois
la fête en
Pays neuchâtelois**

Connaissez-vous la
**Nouvelle
Revue
Neuchâteloise ?**

Avez-vous lu ?
- Ecrivains neuchâtelois
- Le Château de Valangin
- Faust et Le Corbusier
- Autrefois la fête en pays neuchâtelois

NON !
Alors n'hésitez pas à remplir le talon ci-des-
sous

Abonnement à la Nouvelle Revue Neuchâteloise

Si vous n'êtes pas abonné(e), remplissez le coupon-réponse, si vous l'êtes déjà, offrez un
abonnement à un parent ou un ami à l'occasion des Fêtes de fin d'année

Mme/Mlle/M
Adresse complète:

* souscrit un abonnement à la NRN pour l'année 1985
abonnement ordinaire: Fr. 20.- (étranger: Fr. 25.-)
abonnement de soutien: Fr.

* offre un abonnement à la NRN à:
Nom:
Adresse:

* souhaite acheter la tête de la collection au prix spécial de Fr. 30.-
(les 4 numéros de l'année 1984), port et emballage compris. Attention stock limité !

Date: Signature:

* biffer ce qui ne convient pas.

Bulletin à envoyer à: **Nouvelle Revue Neuchâteloise**, case postale 1827, 2002 Neuchâtel 2
87-31515

**Magasin
Calame Sports**

Envers 57 - LE LOCLE

**Ce soir ouvert
jusqu'à 22 heures**
ainsi que le 19 décembre 91-346

L'annonce, reflet vivant du marché

PIBOMULTI
LE LOCLE TTTT SUISSE

Notre entreprise jeune et dynamique est en pleine
expansion et pour faire face à la forte demande de nos
produits, nous engageons:

**1 mécanicien
de précision**

qualifié pour notre département montage avec des con-
naissances d'électricité et de pneumatique

1 aide-mécanicien

pour divers travaux d'atelier.

Les personnes appréciant un travail varié et intéressant
sont priées de faire leurs offres par téléphone.

Salaire en fonction des prestations.

S'adresser à P. Boschi, A.-M.-Piaget 18, Le Locle,
☎ 039/31 82 95. 91-192

**Grande vente de
sapins
de Noël**

le samedi 15 décembre dès 8 h

devant le kiosque des Jeanneret, le Garage de la
Jaluse et le Kiosque des Girardet

Toutes grandeurs Fr. 12.-
91-196

CYMA

Nous cherchons pour entrée immé-
diate ou à convenir

remonteuse de finissages

sur calibres quartz extra-plats très
soignés.
Faire offres à CYMA SA, Billodes
26, 2400 Le Locle, ou prendre ren-
dez-vous par téléphone au
039/31 42 53 interne 24. 91-383

Spotv

Le nouveau vidéo

Panasonic NV 730

Nouveau video ultra-plat, excellente qualité d'image, arrêt sur image superstable, image par image, 8 heures d'enregistrement, programmateur pour 14 jours et 8 programmes avec fonctions «Everyday» et «Everyweek» 16 programmes, télécommande à 26 fonctions.

NV-730 Notre prix: **Fr. 2295.-**

la vidéo personnalisée s'achète chez Frésard! Garantie 1 an, service soigneux.

26395

Frésard

Tél. 23 27 83
Léopold-Robert 41
La Chaux-de-Fonds

armourins printemps

Chaux-de-Fonds

Neuchâtel

Vos magasins **innovation**

Eau - Gaz - Air comprimé
Ferblanterie - Ventilation
Service de dépannage rapide
Détartrage de boilers

Schaub & Muhlemann SA

Progrès 88, ☎ 039/23 33 73

Direct du port-franc !

Mir-Inde	60 x 90 à	60.-
Mir-Inde	65 x 90 à	124.-
Mir-Inde	120 x 130 à	370.-
Mir-Inde	166 x 233 à	730.-
Mir-Inde	200 x 300 à	1105.-
Heriz-Inde	92 x 163 à	275.-
Heriz-Inde	132 x 200 à	620.-
Heriz-Inde	176 x 237 à	780.-
Heriz-Inde	198 x 290 à	1050.-
Mehrovan	200 x 300 à	1290.-
Tabriz-Inde	200 x 300 à	670.-
Chine	245 x 305 à	1290.-
Afghan. Doulat	200 x 300 à	2200.-
Pakistan	49 x 61 à	140.-
Pakistan	193 x 266 à	1700.-
Senneh-Iran	120 x 180 à	2100.-
Kars-Kasak	145 x 190 à	1650.-
Berber	200 x 300 dès	900.-

Enorme choix, qualités et prix incomparables dans toutes les dimensions, pour toute personne désirant faire un précieux cadeau

... et toujours nos coupons à 5.- le m²

TapOrient cernier

en face de Moco Meubles
vente directe

80-722

Les plaisirs de la neige en toute sécurité avec des skis de marque



199.- 259.- 269.- 329.- 398.-

incl. fixations incl. fixations incl. fixations incl. fixations incl. fixations

Très avantageux: Set de ski **Blizzard RC spécial** avec fixations de sécurité Geze 707 et stopper. Une exclusivité de nos magasins. Longueur: 175-190 cm. 199.- seul.

Très à l'aise dans les virages: **Rossignol Allround** avec noyau PU. Pour toutes les neiges. Avec fixations Salomon 337 et stopper. Exclusivité de nos magasins. Longueur: 170-195 cm. 259.- seul.

Sportif: **Ski Head Racing GS**, set junior de grande classe. Modèle fibro-alu avec semelle de compétition. Fixations de sécurité Tyrolia à déclenchement diagonal. Stopper. Longueur: 160-180 cm. 269.-

Ultra-rapide: **Ski Allround Blizzard Racing Firebird**. Construction compound avec semelle transparente. Fixations de sécurité Tyrolia 180 à déclenchement diagonal. Stopper. Une exclusivité de nos magasins. Longueur 180-200 cm. 329.-

Très accrocheur: **Set Head Equipe** avec fixations Tyrolia 380 D à déclenchement diagonal et stopper. Excellente prise de carres. Longueur: 170-195 cm. 398.-

TOM and JERRY

DES POPCORN? VOUS ALLEZ ME BOMBARDER AVEC DES POPCORN ?

NON ! NOUS ALLONS MANGER DES POPCORN EN TE BOMBARDANT !

BOOM

© METRO-GOLDWYN-MAYER INC. © COSMOPRESS, GENEVE 9609

DIST. EDITORS PRESS SERVICE, INC.

Un présent confortable.
Un présent splendide.
Un présent pratique.



**Pfister
Meubles**

La maison du cadeau utile.

G-70/B 2 H4

En toute saison, L'IMPARTIAL votre source d'informations



A CERNIER CE SOIR OUVERTURE nocturne jusqu'à 22 h

Animation avec:

JACKY LAGGER

chanteur, fantaisiste, clown musicien, vedette internationale
et **WILLY FROIDEVAUX**

A notre boucherie:

Rôti de porc épaule	kg	13.50
Rôti de veau épaule	kg	20.-
Ragoût de porc	kg	12.50

Rimus Party,

Moscato

Spumante

bout. 7 dl 2.50

Champagne

bout. 7 dl

«Veuve Clicquot» 21.95

Notre cadeau:

10 %
sur l'alimentation
sauf apéritifs, spiritueux, cigarettes

Nos dégustations:

Hot-Dog - Salami - Raclette

Marrons chauds - Caramels à la crème - Café

CERNIER - MARIN-CENTRE - LE LANDERON

87-625

CANTON DE NEUCHÂTEL

la voix
d'une région

Ecoles de Couvet

C'est la fin du «baby-boom»

La commission scolaire de Couvet, que préside Mme Jacqueline Jacard, vient de publier son rapport annuel. Quatre institutrices et cinq instituteurs se sont appliqués à augmenter le bagage scolaire des jeunes Covassons. Des écoliers dont l'effectif ne cesse de diminuer. C'est la fin du «baby-boom».

En 1980, l'effectif était de 176 élèves, de 172 une année plus tard, de 158 en 1982 et de 152 en août 1983, à la rentrée des classes. Si, en 1980 et 1981, 38 élèves avaient commencé leur première année scolaire, ils n'étaient plus que 28 en 1984. Du côté du jardin d'enfants, les effectifs sont également à la baisse: 26 bambins contre 40 en 1982.

Si les écoliers sont toujours moins nombreux, l'enseignement se perfec-

tionne toujours plus. Les enfants rencontrant des difficultés suivent des leçons spéciales dans la classe de développement de Fleurier; des cours d'orthophonie, de psycho-motricité, ou bénéficient d'un soutien pédagogique.

Le camp de ski 1984 s'est déroulé du 12 au 17 mars à Zinal. Cinquante-sept élèves en ont profité. Et ceux de la Côte-aux-Fées se sont joints aux Covassons. Neuf moniteurs encadraient les skieurs en herbe.

Parallèlement, 16 écoliers ont participé à un camp de ski de fond, aux Illars, dans le chalet du Club alpin section Chasseron.

L'organisation des camps est coûteuse. La commune verse une subvention de 3000 francs et le Fonds scolaire vient en aide. Il est alimenté par le ramassage du

papier que rachète, à bon prix, l'entreprise Bourquin, par la vente d'œufs de Pâques que teignent les élèves et par le bénéfice de la Fête de la jeunesse.

Les courses d'école bénéficient d'une subvention de 2000 francs. Elles ont eu lieu en septembre et les écoliers de 2e année primaire ont vécu leur classe verte au Mont-de-Buttes.

Douze patrouilleurs scolaires ont été formés sous la direction du caporal Frasse, de la brigade d'éducation routière. Au terme de leur année d'exercice, accompagnés d'un agent de la police locale, ils ont fait une sortie d'une journée. Récompense bien méritée: les patrouilleurs règlent la circulation du passage à piéton de la Grand-Rue quatre fois par jour. (jic)

SAINT-SULPICE

Novembre dans l'attente

Située à l'altitude de 760 m. s/m., la station météorologique a relevé pour le mois de novembre un total de précipitations de 112,2 mm. (novembre 1983: 204,6).

Il y a eu 15 jours sans pluie (23). Huit matins ce fut le spectacle de la gelée blanche (17). La première neige a été aperçue à 900 m. (le 30 novembre 1983, il avait neigé mais sans recouvrir le sol).

Nous pouvons constater que l'hiver est plus lent à s'installer qu'en 1983 et si le soleil s'est montré certains jours très généreux, la température nocturne est descendue au maximum à moins 7 degrés. (rj)

Conseil général à Noiraigue

Budget avec les amortissements

Le Conseil général de Noiraigue se réunira ce soir au collège pour examiner le budget 1985 qui boucle avec un déficit de 29.961 francs déséquilibré, donc entre les recettes (511.264 francs) et les dépenses (541.225 francs). Mais, au contraire de 1983 et 1984, les amortissements légaux n'ont pas été suspendus; ils représentent un montant de 34.975 francs.

Mis à part les habituelles lamentations sur l'augmentation des charges imposées par l'Etat (participation au

déficit des hôpitaux et homes médicalisés du canton), le Conseil communal fait remarquer que les communes ne représentent plus que 0,3 pour cent des revenus communaux. Le bois se vend mal et trop bon marché.

Près de 72 pour cent des recettes proviennent des impôts. Un montant de 367.300 francs a été inscrit au budget. L'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier «Plein Soleil» (ancien lotissement du Champ-de-la-Pierre), permet d'entrevoir l'avenir avec plus d'optimisme.

Du côté des dépenses, l'instruction publique représente 40,9 pour cent du montant total (221.200 francs), les œuvres sociales 14,7 pour cent (79.250 francs) et les frais d'administration 14,8 pour cent (80.095 francs). (jic)

cela va
se passer

Concert au Musée d'art et d'histoire

L'Ensemble «Ad musicam» (François Hotz, violoncelle, Elisabeth Grimm, violon, Charles Aeschlimann, flûte, Christine Sörensen, alto, Olivier Sörensen, piano) jouera dimanche 16 décembre à 17 h. 15, au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Troisième manifestation du cycle «Prestige de la musique de chambre», l'ensemble «Ad musicam» propose des œuvres de Haydn et Mozart. (DDC)

TRAVERS

Ultimé séance de l'année pour le Conseil général

Les membres du Conseil général de Travers se réuniront pour l'ultime séance de l'année 1984, jeudi 20 décembre, avec pour seul objet à l'ordre du jour: le budget 1985.

Nous aurons l'occasion d'y revenir après la séance en question. (ad)

Tribunal correctionnel du district de Boudry

Vingt-six mois de réclusion

Deux Portugais tentaient de trouver du travail dans la région de Neuchâtel. Sans succès et pour cause: ils ne possédaient aucune permission de séjour.

Désireux de retourner dans leur pays avec suffisamment d'argent pour en faire profiter leurs familles, ils décidèrent de se l'approprier illicitement.

M. G. proposa à la très jeune fille qui l'avait recueilli chez elle de contracter un emprunt de 20.000 francs destinés... à sa femme et à ses deux enfants. L'apprentie a heureusement gardé la tête sur les épaules et repoussé cette offre.

Pas de travail, pas de moyens, mais une voiture quand même avec laquelle les deux amis parcoururent un soir les villages de Pesieux et de Corcelles afin de découvrir l'établissement public qui se prêterait à un cambriolage.

Au mois d'avril, ils ont attendu la fermeture d'un bar pour exiger de la somnolère qu'elle leur remette sa bourse contenant 600 francs. Menacée par une arme, elle a dû s'exécuter.

Le 12 juillet, même scénario dans un café de Pesieux. La restauratrice ne se laissa pas influencer par le pistolet braqué, elle cria et mit en fuite ses deux agresseurs...

...qui s'en allèrent tout simplement à l'Hôtel de la Gare de Corcelles où, toujours portant cagoule et pistolet, ils s'en prirent cette fois-ci à une employée qui fut délestée de 600 à 700 francs.

L'arme s'est révélée être factice, mais il s'agit d'une parfaite imitation et seul un spécialiste pouvait déterminer qu'elle n'était pas dangereuse.

M. Thierry Béguin, procureur général, explique la différence qui existe entre le cambriolage et le brigandage. Le premier concerne les biens matériels, le second est plus gravement puni puisque leurs auteurs s'attaquent à des personnes, les menaçant ou les attaquant dans leur intégrité physique.

Les victimes de M. G. et F. J. n'ont pas été blessées mais elles ont certainement été atteintes dans leur psychisme, n'importe qui est traumatisé lorsqu'une arme est braquée par des brigands masqués.

Le brigandage est réalisé, crime

aggravé du fait qu'il a été commis en bande. Pour le Ministère public, les deux prévenus doivent être considérés comme coauteurs, même si seul F. J. s'est rendu dans les établissements publics, M. G. restant dans la voiture, prêt à prendre la fuite. Les coups ont été montés et préparés ensemble, le butin a été partagé en deux parts égales. C'est une peine de trente mois de réclusion que requiert le procureur général, demandant également au tribunal de prononcer l'exclusion des deux prévenus, qui n'ont pas d'attaches dans notre pays.

LE JUGEMENT

Le Tribunal correctionnel du district de Boudry est présidé par M. François Delachaux, assisté de MM. Lucien Chollet et Jean-Philippe Ribaux, jurés, le rôle de greffier étant tenu par Mme Jacqueline Freiburghaus.

Il rend le jugement suivant:

M. G. et F. J. sont reconnus coupables de deux brigandages et d'une tentative de brigandage ainsi que d'autres infractions, stupéfiantes, loi de séjour, recel. Ils ont agi en bande et, ils l'ont avoué, ils auraient poursuivi leur activité délictueuse jusqu'à ce qu'ils disposent d'une somme importante.

Ils sont condamnés chacun à vingt-six mois de réclusion, dont à déduire 151 jours de détention préventive et ils seront expulsés du territoire suisse pour une durée de dix ans. M. G. versera une créance compensatrice à l'Etat pour avoir vendu du haschisch, fixée à 300 francs ainsi qu'aux frais judiciaires par 2300 francs, la part de frais revenant à F. J. s'élevant à 2500 francs.

Les deux brigands ont été reconduits dans les prisons où ils étaient déjà détenus.

RWS

Conseil général de Couvet

Un ordre du jour copieux

C'est un ordre du jour copieux qui attend, ce soir, le législatif covasson.

Il commencera par examiner le budget 1985 que nous avons présenté hier. Puis il se penchera sur la nouvelle convention du collège régional de Fleurier.

Elle est assortie d'une étude entreprise par un groupe de travail que présidait M. Edwin Volkart. Elle répond à l'attente de la commune de Couvet, et notamment à la motion des socialistes, datée du 26 janvier 1981, qui demandait la prise en charge des frais de transport des élèves par les pouvoirs publics. Les gymnasiens profiteront également de cette mesure. On incitera ainsi les adolescents à choisir le gymnase de Fleurier, plutôt que celui de Neuchâtel.

Le Conseil général décidera encore de la vente d'un terrain de 1200 mètres carrés dans le lotissement de Côte-Bertin. Prix du mètre: 12 fr., plus 18 fr. pour la taxe de desserte.

Il vendra encore 7500 mètres carrés de terrain à une entreprise suédoise, spécialisée dans la fabrication de produits pharmaceutiques, et qui va s'installer à Couvet l'an prochain.

Le législatif modifiera le statut du personnel communal et le règlement de l'organisation du service du feu.

Enfin, avant d'examiner la motion socialiste, il accordera 134.000 francs au Conseil communal de Fleurier pour financer la nouvelle station transformatrice de la rue St-Gervais. (jic)

Motion socialiste

Créer une commission économique

En prévision du prochain Conseil général, le Parti socialiste covasson présente une motion «relative à la modification du règlement général de la commune». Il demande que soit créée une commission économique et que l'on redéfinisse les dicastères communaux.

Les socialistes, par leur conseiller général Claude Jeanneret, expliquent que la promotion économique est incontestablement la tâche prioritaire de la commune.

Une commission économique permettrait une meilleure collaboration dans ce domaine entre le Conseil

général et le Conseil communal, ainsi qu'une meilleure information de la population.

Elle pourrait aussi participer aux travaux de l'association «Région Val-de-Travers».

Encore faudra-t-il qu'elle se réunisse un peu plus souvent que celle qui a été créée (et ignorée) au milieu des années 1970 à Fleurier...

Dans un autre domaine, les socialistes pensent que le moment est venu de redéfinir les dicastères communaux. De nouvelles tâches sont apparues. Aujourd'hui il serait utile de faire le point.

(jic)

Changement de commandant aux écoles d'infanterie de Colombier

Le colonel Marc Charbonney succède au colonel Eugène Scherrer

Importante passation des pouvoirs hier à la caserne de Colombier: le commandant des écoles d'infanterie Eugène Scherrer a cédé son poste au colonel Marc Charbonney.

Le colonel Scherrer a fait un rapide bilan des trois ans pendant lesquels il a occupé cette fonction. Selon lui, il convient de tout mettre en œuvre et à tous les niveaux: famille, enseignement, associations et sociétés diverses pour que le système éducatif soit renforcé. Il a relevé trois points qu'il juge importants:

- remettre à l'honneur le goût de l'effort et de l'engagement personnel;
- redonner à chacun le respect de l'autorité institutionnelle;
- apprendre aux jeunes à donner leur adhésion civique à leur pays.

Conduire une école d'infanterie n'est pas une tâche facile. Les jeunes recrues ont parfois de la peine à admettre une vie stricte où l'obéissance est de rigueur et trop souvent ils se défontent en manquant de respect aux instructeurs ou aux officiers. Des incidents surviennent alors lorsque, poussés à bout, leurs chefs perdent patience. Le respect réciproque est indispensable aussi bien dans le cadre d'une école de recrues que dans la vie professionnelle et privée.

Le colonel Scherrer quitte ses fonctions pour celle d'officier supérieur adjoint au chef de l'instruction à Berne.

Officiellement dès le 1er janvier 1985, son successeur sera le colonel Marc Charbonney qui a une formation en sciences économiques. Militaire de milice, il est depuis le début 1983 chef d'état-major de la division presse et radio. Il est entré dans la carrière d'instructeur en 1967 et, depuis deux ans, se trouve à la section des opérations du groupement de l'EMG.

SUCCESSION DANS LA CONTINUATION

Ses objectifs sont de poursuivre l'œuvre entreprise par le colonel Scherrer. Il n'apportera pas de changements capitaux dans la marche de l'école mais il s'est fixé quelques buts qu'il veut atteindre:

- éviter des fautes de commandement;
- imposer le respect à tous les niveaux, du bas en haut et du haut en bas de l'échelle;
- diminuer le nombre des accidents de tout ordre;
- faire admettre la nécessité de l'obéissance, d'une subordination librement consentie;

Suite des informations
neuchâteloises

► 31



De gauche à droite: l'adjudant Frédéric Piccinin, nouvel administrateur, les colonels Marc Charbonney et Eugène Scherrer, nouveau et ancien commandants des Ecoles de recrues de Colombier. (Photo Impar-RWS)

- développer une politique d'information transparente;

- donner la joie de servir à toutes les recrues.

Autre changement: après plus de dix ans au poste d'administrateur des écoles,

l'adjudant sous-officier Frédy Mayer quitte Colombier pour Yverdon où il s'installera à l'Office de coordination des places de tirs nord-vaudoises et neuchâteloises. Son poste est repris par l'adjudant Frédéric Piccinin, de Boudry.

RWS

Une remarquable et émouvante exposition à Marin

Les jouets que recevaient à Noël les enfants du siècle passé

Page 17

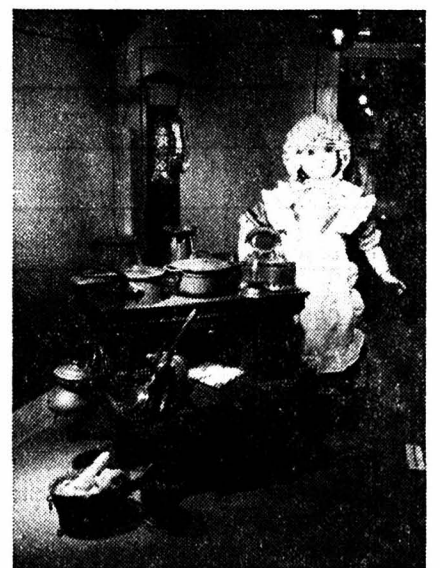
Les fourneaux destinés aux fillettes sont devenus véritables pièces de musée. Ils ont supporté les ans puisque construits en fonte, de formes imposantes, dotés de toutes leurs batteries, casseroles, poêles et autres marmites.

A Marin, il semble que les garçons étaient moins bien lotis que les fillettes. On découvre les traditionnels chevaux à balançoires et quelques chars. Peut-être que les sœurs acceptaient de prêter leurs trésors à leurs frères?

Dans une poussette, une demi-douzaine de poupées semblent regarder avec envie tourner un vieux carrousel de 1900, prêté par Mathez, antiquité-brocante à La Chau-de-Fonds: un vrai manège avec des chevaux et des cochons qui montent et descendent inlassablement, avec son orgue et ses mille fioritures.

Cette collection de valeur, a été réalisée par Mme L. Boekholt-Weyenmann, de Neuchâtel, elle est visible jusqu'au 22 décembre.

RWS



Les fillettes du siècle passé devaient devenir de fines cuisinières en jouant avec un fourneau en fonte muni de toute sa batterie. (Photo Impar-RWS)

Les Bois - Halle communale

Samedi 15 décembre,
dès 20 heures

Dimanche 16 décembre
dès 15 heures

Super lotos du football

Pavillon sensationnel - 2 Royales par séance - Une 1/2 tonne de fumé - Cartes permanentes

93-46129

Hôtel-Pension l'Oasis

La Prise-Imer
2035 Corcelles, ☎ 038/31 58 88

Outre nos prestations hôtelières et de restauration, nous sommes actuellement à même de mettre à disposition pour des personnes indépendantes, souhaitant s'établir à demeure, quelques CHAMBRES CONFORTABLES. Vous serez accueillis dans une ambiance familiale. Chambres individuelles avec ou sans WC. Ascenseur. Possibilité de prendre ses meubles. Prix avantageux. La maison se prête également parfaitement pour l'organisation de semaine d'études, d'animation, de séminaire, etc., pour environ 40 personnes. Pour tout renseignement, s'adresser à la direction de l'hôtel.

87-31479

Cherche à acheter
appartement
5 1/2 ou
6 1/2 pièces

pour date
à convenir.
Quartier Cornes-
Morel.

☎ 039/28 19 15
32598

En toute saison,
L'IMPARTIAL,
votre source
d'informations

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

**A LOUER Crêt 78, La Sagne
logement de 2 pièces**

Cuisine - salle de bains/WC. Fr. 305.-
charges comprises.
Libre dès le 1er janvier 1985 ou à con-
venir. 87-112

Renseignements et location:
FIDUCIAIRE ANDRÉ ANTONIETTI
Rue du Château 13,
2000 Neuchâtel,
☎ 038/24 25 25

**A LOUER Neuve 9, La Sagne
logement de 2 pièces**

Cuisine - salle de bains/WC. Fr. 325.-
charges comprises.
Libre tout de suite ou à convenir. 87-112

Renseignements et location:
FIDUCIAIRE ANDRÉ ANTONIETTI
Rue du Château 13,
2000 Neuchâtel,
☎ 038/24 25 25

ESPAGNE

Venez au soleil de **CIUDAD QUESADA**
(Alicante) Climat sec, 16,5° de moyenne à l'année
Torrevieja) Idéal pour la retraite et les vacances

Urbanisation de premier ordre avec 2
supermarchés - 3 piscines - 4 courts de
tennis - 3 restaurants - médecin - aéro-
club - garage - vue sur la mer !

VILLAS

avec 1 chambre à coucher ou plus,
salon, terrasse, salle de bain et 500 m²
de terrain à partir de 3 487 500 ptas =
environ Fr. S. 48 000.-

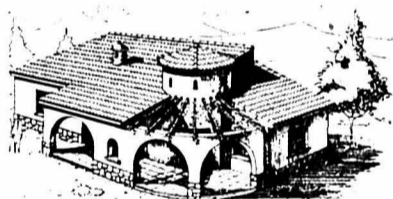
BUNGALOWS

avec 2 pièces ou plus, cuisine, douche,
terrasse et jardin, à partir de 1 944 000
ptas = environ Fr. S. 27 000.-

QUALITÉ SUISSE

GRANDE EXPOSITION

Samedi 15 et dimanche 16 décembre,
Hôtel Terminus (face à la gare), Neuchâ-
tel, de 10 à 20 h.



Pour tous renseignements:
CIUDAD QUESADA - NORTEVE SA
chemin des Cèdres 2, 1004 Lausanne,
☎ 021/38 33 28/18

46-6005

Depuis 10 ans déjà avec vous

Du cachet - de la vue - du soleil -
une ambiance vieille ville - voilà
ce que nous vous proposons d'ac-
hater à quelques mètres de la
Place du Marché.

**Vente d'un magnifique
appartement
duplex-galerie**

créé dans le toit d'un vieil immeu-
ble en cours de rénovation.

Surface habitable 140 m².
5 pièces. Aménagement selon
vos désirs. Cheminée de salon.

Fonds propres nécessaires Fr.
25 000.-, charges mensuelles
environ Fr. 800.- par mois.

A découper

Sans engagement, je désire recevoir
une documentation.
Nom, prénom:
Adresse:
☎:
Concerné: appartement
duplex-galerie

A renvoyer à:

GECO 039/23 26 56
GÉRANCE ET COURTAGE SA
R. Lanfranchi, adm.
58, rue Jaquet-Droz,
2300 La Chaux-de-Fonds

Meubles d'occasion à vendre

Chambres à coucher, salons, divans, fauteuils, salles à manger, parois murales, tables, chaises, lits, armoires, étagères, tapis, tours de lits, etc.

Prix très bas - Paiement comptant.

S'adresser à Meublorama, Bôle/NE (près gare CFF Boudry)

Heures d'ouverture: de 9 h. à 12 h. et de 13 h. 45 à 18 h. 30.

Samedi de 8 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. Fermé le lundi matin.

Automobilistes !

Dès le centre de Bôle, suivez les flèches Meublorama.

Grande place de parc.

87-2800

L'Impartial dans votre boîte aux lettres
pour seulement 52 cts par jour

Tout nouvel abonné

POUR 1985
(MINIMUM 3 MOIS)

REÇOIT LE JOURNAL

GRATUITEMENT

pendant le mois de
DÉCEMBRE 1984

— BULLETIN D'ABONNEMENT —

Je m'abonne à

L'IMPARTIAL

Prix: Fr. 157.50 ☐ pour l'année
6 mois Fr. 82.- ☐ - 3 mois Fr. 43.- ☐

biffer la case qui convient

Nom: _____

Prénom: _____

Profession: _____

No et rue: _____

No postal _____ Localité: _____

Signature: _____

Bulletin à retourner à l'administration de
«L'Impartial» 2301 La Chaux-de-Fonds.

L'abonnement se renouvelle tacitement pour
la même durée.

Cette offre est réservée exclusivement aux
nouveaux abonnés.

Elle ne peut être utilisée pour prolonger ou
renouveler un abonnement existant.

L'IMPARTIAL



NOUVEAU Pampers

La couche avec l'adhésif réajustable



Le Jumbo
Fr. 23.⁹⁰

OFFRE ACTUELLE

à la

pharmacie **pillonel** laboratoire homéopathique
balancier 7 et serre 61
2300 la chaux-de-fonds
tél. 039-23 46 46/47

Exposition Lancia:

Au 102, avenue Léopold-Robert

(dans nos vitrines d'exposition)

Vendredi:

14 décembre de 10 à 19 heures

Samedi:

15 décembre de 10 à 17 heures

UNE NOUVELLE LANCIA:
UNE NOUVELLE DELTA:
UNE NOUVELLE TURBO:



LA NOUVELLE LANCIA DELTA HF TURBO.

GARAGE DES **3** ROIS SA
La Chaux-de-Fonds ☎ 039/23 21 68



32602

JURA BERNOIS

la voix
d'une région

Prochain Conseil général de Saint-Imier Vers une augmentation du prix de l'eau

La dernière séance du Conseil général de Saint-Imier cette année aura lieu ce soir, vendredi. Les conseillers généraux auront à se prononcer sur diverses augmentations de tarifs, dont celle de l'eau. L'eau potable coûte aujourd'hui 60 centimes le m³ et l'eau usée 10 centimes le m³. Le Conseil municipal propose de réduire le prix de l'eau potable de 10 centimes et d'augmenter celui de l'eau usée de 20 centimes.

Il y a dix ans que le corps électoral imérien a accepté un crédit extraordinaire de 7,5 millions de francs destiné à participer au Syndicat d'épuration des eaux usées du Haut-Vallon de Saint-Imier. Parmi les émoluments mentionnés dans le message adressé alors aux citoyens, on trouvait l'émolument de financement, qui était basé sur la valeur officielle des immeubles et qui était destiné à amortir la dette contractée ainsi qu'à alimenter un fonds pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

La facture de ces travaux et des frais d'exploitation de la STEP étant aujourd'hui connue, il s'agit donc pour le Conseil général de fixer le prix selon des réalités bien concrètes. L'eau serait donc augmentée de 10 centimes, ce qui signifie que l'eau potable va diminuer de 10 centimes par m³ et l'eau usée de 20 centimes

par m³. Dans les communes voisines, le prix de l'eau varie fortement. Ainsi, à Sonvilier, l'eau potable coûte 1 fr. 30 le m³ alors que l'eau usée ne revient qu'à 20 centimes le m³. A Tramelan, l'eau potable et l'eau usée coûtent chacune 50 centimes le m³. A Villeret, ce prix est de 40 centimes.

Lors de cette dernière séance, le Conseil général sera également appelé à se prononcer sur l'augmentation du prix du m³ destiné à la décharge publique. Actuellement, la population paie 5 francs. Les commissions des finances et des travaux publics proposeront aux conseillers généraux de doubler cette taxe.

Enfin, les halles de gymnastique n'échapperont pas aux augmentations non plus, mais la différence soumise au Conseil général ne touchera pas le bassin de natation. Les tarifs de foires augmen-

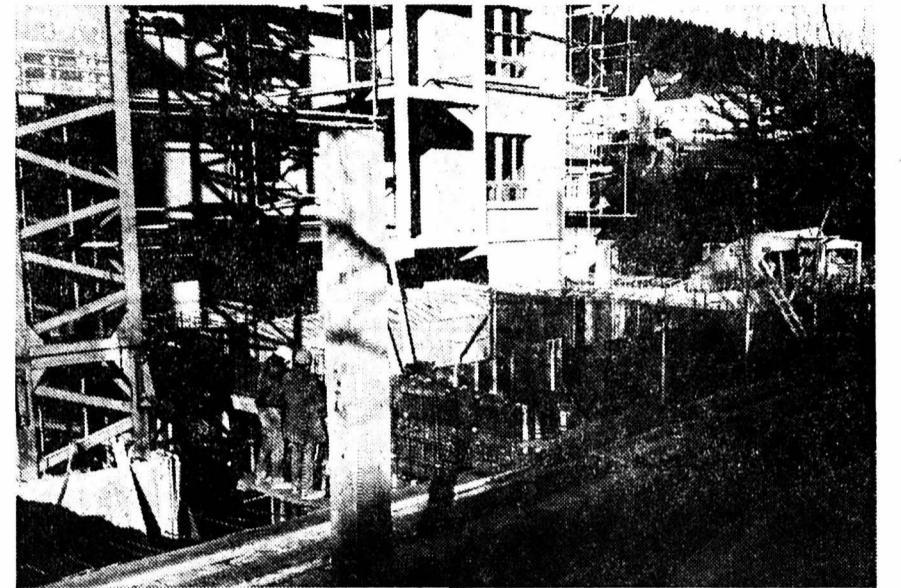
teront légèrement et ceux des marchés également.

C. D.

Plusieurs nominations au programme

Les conseillers généraux nommeront aussi plusieurs personnes lors de leur dernière séance. A la suite de la démission de la commission de l'école primaire, de Mme Rita Guerne, il faudra trouver quelqu'un pour la remplacer. D'autre part, le mandat des délégués de Saint-Imier dans le Syndicat d'épuration des eaux usées du Haut-Vallon arrive à échéance. Les membres du Conseil municipal qui représentent la commune sont automatiquement désignés comme délégués. Il s'agit de MM. Aeschlimann et Luginbühl. La liste actuelle des délégués se compose, pour Saint-Imier, de MM. Augsburg, Boillat, Chopard, Fontana, Haeller, Schaer. Ces délégués sont tous rééligibles. (cd)

Villeret: construction d'un abri public Comme un champignon



Au premier plan l'abri; à l'arrière l'immeuble locatif.

En mai dernier, les citoyennes et citoyens de Villeret avaient décidé la construction d'un abri public de protection civile de 150 places. Cet abri divisé à quelque 300.000 francs devait être érigé au sud de l'immeuble locatif du Bez SA actuellement en construction en face de l'Hôtel de la Combe-Grède.

Durant l'été, le Conseil municipal a fait établir les plans définitifs, a publié le projet et a présenté ce dossier aux instances cantonales et fédérales de protection civile.

Entrepris il y a quelque temps, les travaux de construction de cet abri avancent à très grands pas. En effet, profitant de l'infrastructure du chantier de construction de l'immeuble locatif du Bez (grue, etc.), cet abri pousse véritablement comme un champignon. Si tout va bien et si le temps le permet, il pourra être mis sous toit avant l'hiver. Cela aurait principalement pour avantage que les travaux intérieurs (électricité, installations sanitaires, etc.) pourraient être entrepris durant la saison morte et ainsi, l'abri serait opérationnel au printemps 1985.

Formé de deux cellules de 105 et 54 places, cet abri sera doté également d'un sas d'entrée de même que d'un local de désinfection. L'accès constitué d'une dizaine de marches d'escaliers se situe du côté est de l'abri, soit sur la route de jonction rue Principale et rue de la Vignette.

L'ensemble sera recouvert d'une couche de terre végétale qui constituera par ailleurs la pelouse de l'immeuble locatif construit en retrait de l'abri. Les deux constructions sont toutefois bien séparées et le locatif dispose de son propre abri privé pour ses locataires.

Carnet de deuil

COURT. - On apprend avec peine le décès de M. Marcel Frei, 84 ans, industriel bien connu. Avant-dernier d'une famille de huit enfants, il avait fondé sa propre entreprise en 1929. Il était veuf et père de deux filles.

Tribunal pénal de Moutier

Drogue: lourde peine pour un couple

Le Tribunal pénal du district de Moutier a siégé hier toute la journée sous la présidence de Me Ronald Lerch assisté des juges ordinaires Mme Voutat, MM. Studer, Marti et Mercier. Le procureur d'arrondissement, Me Jules Schlappach de Moutier, représentait le ministère public et l'accusation.

Les deux prévenus, un couple de Moutier, lui âgé de 26 ans et elle de 27 ans. Ils ont deux enfants en bas âge.

L'année dernière, ils avaient été arrêtés dans le cadre de la grande enquête de drogue menée par le juge d'instruction Tallat. Ils avaient commis des faits jugés graves soit détention, consommation, achat et vente de drogue dure et douce avec un enrichissement illégitime de plusieurs milliers de francs.

Ils avaient d'autre part dérobé des ordonnances et rempli de faux bulletins pour obtenir de la drogue auprès de pharmacies.

Les deux Prévois étaient défendus par Me François Boillat, avocat à Moutier.

L'aménagement des alentours de l'abri sera réalisé en harmonie avec ceux de l'immeuble locatif. Si l'on ajoute encore la correction de la route cantonale T 30 dans ce même quartier, il ne fait nul doute que ce coin du village aura retrouvé un cachet bien sympathique dès le printemps revenu.

(texte et photo mw)

Assemblée de la paroisse réformée de Tramelan On manque de conseillers

Les paroissiennes et paroissiens de l'Eglise réformée étaient réunis lundi en assemblée générale. A l'ordre du jour figurait l'acceptation du budget et la réélection de quatre conseillers de paroisse, Mmes E. Gamma et N. Gagnebin ne désiraient pas accepter de nouveau mandat.

Il appartenait au pasteur Roland Gerber de donner une courte méditation, puis c'est Mme Nicole Gagnebin-Berlincourt, présidente des assemblées qui dirigeait les débats alors que M. Jean-Louis Maire donnait lecture d'un procès-verbal.

BUDGET

La trésorière de la paroisse, Mme Edwige Gagnebin donnait connaissance, avec quelques compléments d'informa-

tion du budget 1985, lequel bien équilibré se situe avec 273.300 fr. aux charges et 273.400 fr. aux recettes, alors que la quotité de 9% de l'impôt d'Etat reste inchangée. Si peu de modifications sont enregistrées par rapport au budget du précédent exercice, il y a lieu de relever que les dépenses d'aide sociale, en ce qui concerne le Centre social protestant, passent de 5000 fr. à 11.980 fr. afin de régulariser le dû de la paroisse de Tramelan, selon la cible fixée.

Le poste entretien et réparations des immeubles est également quelque peu augmenté en prévision de certains travaux à effectuer prochainement et aussi afin de prévoir une réserve pour des rénovations futures telles que le chauffage de l'église, la tour etc.). C'est à l'unanimité que ce budget était accepté.

Sur la série sortante des six conseillers, quatre acceptaient une réélection et c'est en bloc que ces conseillers furent réélus. Il s'agit de Mmes Raymonde Etienne, Anne-Lise Rima, MM. Frédéric Jourdain et Marcel Juillard. Mmes Elvine Gamma et Nicole Gagnebin, qui ont collaboré durant 10 ans pour la première et 17 pour la seconde, ont été vivement remerciées de leur dévouement.

Malheureusement malgré plusieurs contacts, les recherches pour trouver deux nouveaux conseillers sont restées vaines et le Conseil a été autorisé à siéger avec deux membres en moins jusqu'à la prochaine assemblée en mai prochain.

Les vérificateurs et le suppléant ont également été réélus. Il s'agit de Mme Gisèle Juillerat, M. Christian Brunner et Mme Gertrude Paroz.

C'est à l'unanimité que les paroissiens acceptaient la modification d'un article du règlement de la paroisse qui concerne la durée de fonction, laquelle passera ainsi de deux ans à quatre ans.

Nous apprenons enfin par la présidente de paroisse Mme Micheline Kessi que le chœur mixte chantera avec le chœur d'enfants lors de la célébration de la fête de Noël et qu'un appel est lancé aux bonnes volontés qui désirent se joindre à ce chœur pour cette circonstance. De plus Mme Kessi annonça que le pasteur Pace avait été nommé pour une nouvelle desservance d'une année.

Dans les divers l'on entendait M. Jean Guye faire l'éloge des deux consœurs sortantes alors que Mme Germaine Degoumois parlait de l'activité des femmes protestantes en relevant l'équipe de lecture qui se retrouve régulièrement afin de mettre sur cassettes à l'attention des «malvoyants» la lecture «Pain de ce jour». Le problème des visites à effectuer à l'hôpital est remis sur le métier alors que Mme Degoumois dit toute sa reconnaissance pour le subside octroyé par la paroisse aux femmes protestantes qui peuvent ainsi remettre une attention aux personnes âgées à Noël et à Pâques.

(vu)

Législatif biennois Compromis avec les CFF

Le législatif de la ville de Bienne a adopté hier à l'unanimité un compromis de la commission fédérale d'estimation, selon lequel les CFF doivent payer 0,9 million de francs à la ville de Bienne. Il s'agit de l'indemnisation de coûts ayant résulté de l'abandon d'un projet de gare de triage. Pour que cet accord soit valable, il doit encore être accepté, jusqu'à fin décembre, par les organes compétents des CFF.

En mai 1983, les CFF ont renoncé à la construction d'une gare de triage prévue à Bienne. A la suite de cette décision, la ville de Bienne a réclamé aux CFF un dédommagement de 1,2 million de francs. Les CFF avaient refusé cette exigence en expliquant que c'était l'incertitude concernant le tracé de la route nationale N5 et non les plans des CFF qui avaient empêché la mise en valeur de ces terrains. La commission fédérale d'estimation a proposé aux deux parties la somme de 0,9 million de compensation. (ats)

Assises annuelles du Moto-Sport Un avenir prometteur



Les vainqueurs du concours de tourisme avec le président du Moto-Sport. De gauche à droite: Alex Strahm, Pierre-André Vuilleumier, Oscar Oppliger et Eric Hofmann.

Le Moto-Sport tenait samedi dernier ses assises annuelles au Restaurant de la Clef aux Reussilles. Ce club avec un effectif de près de 70 membres poursuit une activité bien remplie et surtout bien suivie. Lors de cette assemblée présidée par M. Alex Strahm, le comité fut reconduit pour une nouvelle période et c'est avec satisfaction que les membres acceptaient quatre nouveaux motards et prenaient connaissance des comptes qui bouclent favorablement.

Après les paroles de bienvenue du président Alex Strahm il appartenait à M. Oppliger de donner lecture du dernier procès-verbal qui fut approuvé sans objections. Dans son rapport annuel, le président mit en évidence la possibilité d'utiliser un terrain d'entraînement sis dans les pâturages des Joux. Avec ce terrain, la société dispose d'un atout de tout premier ordre pour le bon développement du club, et plusieurs membres viennent de l'extérieur et font ainsi partie du Moto-Sport de Tramelan. C'est

toujours avec succès que les rencontres entre motards, organisées le mardi, sont suivies.

Puis le président donnait connaissance des résultats du concours de tourisme qui fut remporté cette année par Pierre André Vuilleumier suivi d'Eric Hofmann et Oscar Oppliger. A propos de la foire il a mentionné que très certainement le banc du Moto-Sport serait animé par un trialiste de grand renom. Il disait toute sa satisfaction de l'excellente marche de la société et plus spécialement de l'état des finances après avoir entendu Maurice Rossel présenter les comptes qui bouclent avec une légère augmentation de fortune.

Le comité est réélu pour une nouvelle période et il est composé de la manière suivante: président Alex Strahm, vice-président Denis Meyrat, secrétaire correspondance Pascal Droz, secrétaire verbaux Richard Vaucher, caissier Maurice Rossel, membres Vincent Steinegger et Stephano Rastelletti.

(Texte et photo vu)

cela va se passer


Concert de l'Avent à Cortébert

Le samedi 15 décembre, à 16 h., dans la chapelle de Cortébert, un concert de l'Avent sera donné par les flûtistes des écoles de Cormoret, Courtelary, Cortébert, Corgémont et par le groupe «Flutiaus». Au programme: des œuvres de Jean-Sébastien Bach, de Mozart, de Purcell et de Haendel, entre autres. L'entrée est gratuite mais la collecte est vivement recommandée puisqu'elle est destinée à la réfection de la chapelle. (cd)

Tournoi de tennis de table à Tramelan

Le traditionnel tournoi de tennis de table proposé chaque année par le CTT Kummer est ouvert à tous dès le matin de ce samedi 15 décembre dès 8 h. Plus de 60 écoliers se mesureront dans des parties qui s'annoncent très disputées puisque le titre de champion des écoliers est décerné à cette occasion. L'après-midi sera réservé aux plus grands qui dès 16 ans pourront participer au tournoi qui leur est réservé doté du challenge du 800e. Les aînés peuvent s'inscrire sur place. Le début des matchs est fixé à 14 h. Ce tournoi se disputera samedi 15 décembre à la Halle de gymnastique de Tramelan-Dessus. (comm-vu)

(kr)



Loterie gratuite
Pavillon des prix


1. Un week-end pour 2 personnes en studio aux Collons/Tryon 2000 y compris le déplacement Saint-Imier - Les Collons et remontées mécaniques

herens
L'AVANTAGE
027/31 13 41

2. Un bon d'achat Fr. 300.-
3. Un bon d'achat Fr. 250.-
4. Un bon d'achat Fr. 200.-
5. Un Vreneli
6. Un bon d'achat Fr. 150.-
7. Un bon d'achat Fr. 100.-
+ 50 bons d'achat Fr. 50.-

au total plus de Fr. 4000.- de prix

Tirage:
samedi 22 décembre à 17 h
Restaurant de la Place



LOTERIE
DE NOËL

Services Techniques

Magasin de vente:
Docteur- Schwab 8
Téléphone (039) 41 34 66

Pour tous vos achats d'appareils ménagers et lustrerie

Appareils électroménagers grand assortiment de lustrerie

Nous avons tout ce qu'il faut pour faire un bon choix



Société des Forces Electriques de la Goule Saint-Imier

Magasin: Rue Francillon 25,
☎ 039/41 22 37

93-288/05

Tissus-Shop

Madame Mutti
rue Baptiste-Savoye 58,
☎ 039/41 45 73


Nouveautés tissus été

Dépositaire: Bernina



Bernina electronic 930

N'oubliez pas de réclamer vos chèques fidélité



Notre riche assortiment De votre bon choix Est le plus sûr garant !



2610 Saint-Imier, Francillon 28
Téléphone 039/41 23 43

horlogerie bijouterie

chèques fidélité



EXCLUSIVITÉ QUALITÉ

chez



CONFECTION POUR DAMES SAINT-IMIER

Librairie-papeterie

Chez Claudine



Vous propose:

- Un grand choix de beaux livres
- Des stylos de luxe
- Des cartes
- Des bibles

Réalisation: ASSA Annonces Suisses Schweizer Annoncen, Rue du Collège 3, 2610 Saint-Imier, ☎ 039/41 48 38

Seul le prêt Procrédit est un Procrédit

Toutes les 2 minutes
quelqu'un bénéficie d'un «Procrédit»

VOUS aussi
vous pouvez bénéficier d'un «Procrédit»

Veillez me verser Fr.

Je rembourserai par mois Fr.

Nom

Prénom

Rue No.

NP/localité

à adresser dès aujourd'hui à:
Banque Procrédit
2301 La Chaux-de-Fonds, 81 M4
Avenue L.-Robert 23, Tél. 039-231612

rapide simple discret

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

A louer à Villeret

locaux commerciaux

Surface, rez-de-chaussée: 312,7 m², 1er étage: 331 m², avec appartement à disposition. Prix modéré.
Ecrire sous chiffre 06-126684 à Publicitas, 2610 Saint-Imier.

A louer au Locle

appartement 3 pièces

tout confort, 1er mois gratuit. Libre le 1er février. Eventuellement garage à disposition.
☎ 039/31 87 63 91-62444

A louer à Fleurier

dans immeuble récent tout confort, dès le 1er avril 1985 ou pour date à convenir

appartement de 5 pièces de 123 m²

Salon avec cheminée, 2 salles d'eau.
Pour renseignements et visites, s'adresser à Banque Cantonale Neuchâteloise, agence de Fleurier,
☎ 038/61 35 61. 32591

MEUBLES Leitenberg TAPIS RIDEAUX



présentent en magasin un important choix de

CHAMBRES À COUCHER

en chêne, en noyer, en acajou, moderne, classique, de style
Armoires à 2, 3, 4 ou 5 portes - Lits jumeaux ou lit français

**Fr. 2440.-, 2530.-, 2750.-, 2990.-
3050.-, 4140.-, 4290.- jusqu'à 8750.-**

LITERIE de 1er CHOIX

Embru articulé - Happy-Flex médicalement recommandée
Superba avec matelas à ressorts, mousse, crin animal et laine de mouton pure

PARKING GRANDE-FONTAINE à 2 pas

VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE 1000 m² 32596

OUVERTURE NOCTURNE: 20 DÉCEMBRE

CHOIX QUALITE PRIX AVANTAGEUX
LA CHAUX-DE-FONDS Grenier 14 tél. 039 2330 47

CANTON DU JURA

la voix
d'une région

L'enseignement de J.-L. Wernli, président du Parlement en 1984 «A la rencontre du pays profond»

Si la présidence d'un législatif cantonal n'est pas à proprement parler «un siège politique» et comporte une composante honorifique, le premier citoyen du canton, le député radical-réformiste Jean-Louis Wernli, président citoyen, ne s'est pas contenté des honneurs. Non seulement, la personnalité de cet homme de quarante ans, notaire à Delémont, a été appréciée mais reconnue à nombre d'occasions. Il n'a jamais hésité à prendre la parole pour dire haut et fort son attachement à la réunification. Une profession de foi d'autant plus intéressante que 1984 aura été l'année du dixième anniversaire du plébiscite du 23 juin 1974. Nous avons demandé à Jean-Louis Wernli de répondre à quelques-unes de nos questions, en tant que premier magistrat du canton du Jura.

— M. Jean-Louis Wernli, vous avez été président pendant une année du Parlement jurassien. Quel enseignement en retirez-vous ?

— L'enseignement essentiel d'une telle fonction réside sans doute dans le fait

Propos recueillis par
Pierre VEYA

que je suis allé à la rencontre du pays profond. J'ai appris à mieux le connaître et ce, par des contacts avec tous les milieux et à des échelons divers. Pour moi, c'est un enrichissement certain.

Il est évident aussi qu'en tant que président du Parlement jurassien, j'ai dû suivre de très près tout ce qui concernait le canton du Jura.

— Le fait que vous appartenez à une formation politique minoritaire ne vous a-t-il pas gêné ?

— Certes, on se retrouve parfois un peu seul. Mais, cela est aussi un avantage. Je m'explique. L'année 1984 a été l'année du 10e anniversaire du plébiscite du 23 juin 1974. Et je crois que j'ai pu m'engager très sérieusement sur la ques-

tion de la réunification. J'ai lancé l'idée d'une table ronde entre toutes les formations politiques du canton du Jura pour apporter une contribution concrète à la réunification du Jura. Jusqu'à présent, toutes les réponses ont été favorables.

En appartenant à un grand parti, je ne dis pas que cette démarche était vouée à l'échec. Mais il est certain que mon parti ne pouvait par en retirer un réel profit, une certaine publicité. Ce qui est sans doute différent pour un grand parti.

REFONTE SCOLAIRE : AU PLUS VITE

— Quels dossiers auriez-vous aimé traiter en 1984 et qui n'ont pas pu l'être ?

— Dans l'ensemble, nous sommes à jour. Personnellement j'aurais aimé que l'on empoigne déjà le projet de refonte du système scolaire. Car ce dossier ne peut pas attendre. Il faut intervenir rapidement. J'espère qu'on pourra engager la procédure dans les meilleurs délais. Il serait utile que l'on présente aussi un plan social pour les instituteurs afin de pouvoir digérer en douceur les mutations, les fermetures de classes qui interviendront. Mais je suis aussi bien conscient que le dossier est très important.

— Etes-vous satisfait de l'attitude des députés jurassiens ?

— Oui, dans l'ensemble. L'inflation d'interventions s'est freinée. Les parlementaires s'assagissent. Avant de déposer une intervention, les députés commencent à s'informer au préalable. Toutefois, les débats sont parfois un peu trop feutrés.

SES AMBITIONS ?

— M. Wernli, vous retournez sur le banc des parlementaires, au sein d'une très petite formation politique. Ne serez-vous pas en rupture avec les ambitions réelles que vous pouvez légitimement nourrir ?

— Certes en accédant à la présidence du Parlement, j'ai atteint un sommet. Mais je ne met pas un terme pour autant à ma «carrière politique». Pour l'instant, je n'ai pas d'ambitions précises. On a parlé d'une fusion des forces radicales. Je ne ferme pas les portes. Je constate néanmoins que les libéraux-radicaux ont fait une déclaration très importante à Saignelégier, en manifestant très clairement et à l'unanimité leur attachement à la réunification — question qui nous divisait jusqu'à présent. Le fossé est comblé. Mais nous en saurons plus dans deux ans et, vous comprendrez que mon engagement politique ne dépend pas exclusivement de moi...

Délibérations du Gouvernement Structures psychiatriques: groupe de travail nommé

Le Gouvernement a nommé un groupe de travail temporaire chargé de planifier et de programmer les structures psychiatriques cantonales. Il est présidé par M. Francis Huguélet, chef du service juridique, Philippe Lander, collaborateur à la trésorerie générale, Berry Luscher, chef de service des constructions, et du Dr Edouard Rey-Bellet, médecin-chef du centre médico-psychologique. (rpju)

Désincarcération des victimes de la route dans le Jura Création de deux centres d'intervention

Faut-il le rappeler, le canton du Jura détient un triste record en matière d'accidents de circulation. Et l'on constate que plusieurs fois par année des automobilistes restent coincés dans leur véhicule à la suite d'un accident. Afin de se doter de moyens appropriés, le Gouvernement jurassien a signé une convention avec les corps des sapeurs-pompiers de Porrentruy et de Delémont afin de créer deux centres de secours routiers avec matériel de désincarcération. Pour l'est des Franches-Montagnes, une convention est en bonne voie d'être signée avec la ville de La Chaux-de-Fonds.

Ainsi que le précise l'exécutif cantonal dans son message, bien que ces tâches ne soient pas spécifiquement déléguées à un organe de l'administration, il apparaît clairement que c'est à la police cantonale qu'elles incombent. Mais cette dernière n'est pas équipée ni en matériel, ni surtout en personnel suffisant pour le faire correctement. Constituer une brigade spéciale dans ce but paraît disproportionné aux yeux du Gouvernement par rapport au nombre d'interventions qui s'élève à une dizaine par année.

Service social des Franches-Montagnes Budget 1985 accepté

Forte d'une soixantaine de personnes, l'assemblée des délégués du Service social des Franches-Montagnes a siégé hier soir aux Breuleux. Elle a accepté de voter le budget 1985 y compris les quelques modifications imposées par le canton.

Elle a cependant décidé de surseoir à toute décision au point 3 de l'ordre du jour qui voulait faire voter une modification du règlement administratif concernant les indemnités de déplacement: il aurait fallu en effet, selon le canton, s'adapter à ces normes en la matière; mais ne serait-ce pas plutôt à l'administration en tant qu'outil de travail à s'adapter à la situation particulière du Haut-Plateau ?

L'assemblée a donc décidé sur les conseils de Paul Simon, président de la Commission de gestion, d'attendre la réponse du gouvernement.

Paul Simon qui voulait démissionner à la fin de cette année 1984 a accepté d'assumer encore six mois ses responsabilités de gestionnaire, son successeur, M. Hubler, des Bois, ne pouvant prendre de suite le relais.

Nous parlerons dans une prochaine édition des différents rapports d'activité. (ps)

Parlement devrait logiquement ratifier un crédit de 300.000 francs comme participation du canton à l'aménagement en musée d'art religieux de l'ancienne église du Noirmont, actuellement désaffectée. Des députés vont toutefois faire une réserve.

Une réserve qui mérite explication. L'aide du canton ne sera octroyée qu'à condition que la Confédération verse une subvention de 350.000 francs et, que le plan de financement, de 1,45 million de francs, soit respecté. Or, la campagne de dons lancée dans toute la Suisse n'a jusqu'à présent pas donné le résultat escompté (entre 150 et 200.000 francs) mais atteint à peine le quart de ce résultat. De plus — et c'est sans doute le plus important — les experts de la Confédération sont pour le maintien intégral de l'édifice — ce qui augmente le coût de la rénovation de quelque 600 à 700.000 francs. Sans quoi, la Confédération ne verserait que 50.000 francs pour la conservation du chœur. Une nouvelle qui jette une ombre dans les milieux qui sont à l'origine du projet. Sans doute, on en apprendra plus aujourd'hui.

Les députés examineront enfin, en deuxième lecture, la modification de la loi sur le développement économique, ratifieront un arrêté octroyant un crédit pour l'acquisition de matériel pour les centres de secours routiers, traiteront de diverses interventions parlementaires. Si tout va bien, la séance sera levée en fin de matinée et les députés pourront prendre la route de Chevenez pour fêter l'élection à la présidence du Parlement du démocrate-chrétien Martin Oeuvery. (pve)

Valorisation du bois-énergie et de ses déchets On pourrait doubler son utilisation

Le Gouvernement jurassien attire une attention toute particulière à l'exploitation du potentiel de production d'énergie indigène et notamment à la valorisation énergétique du bois et des déchets de bois. Et ce d'autant plus que l'approvisionnement énergétique du canton se caractérise par un fort état de dépendance à l'égard des produits pétroliers et de l'énergie électrique.

Des mesures concrètes sont d'ores et déjà prises par les services concernés de l'administration cantonale, indique le Gouvernement jurassien dans une réponse au député de Combat socialiste jurassien Max Goetschmann, afin que le bois-énergie soit pleinement pris en considération et utilisé, dans toute la mesure du possible, pour la couverture des besoins en énergie des bâtiments et équipements cantonaux en voie de réalisation ou projetés.

Actuellement, la consommation totale sur territoire cantonal de bois à des fins énergétiques s'élève approximativement

à 25.000 m³ par année, soit l'équivalent d'environ 6000 tonnes de mazout. Selon les estimations, il sera vraisemblablement possible de doubler cette quantité de bois-énergie et d'obtenir l'équivalent de 12.000 tonnes de mazout par année.

Néanmoins, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en place la concertation entre les différents milieux concernés. Aussi, l'exécutif cantonal va charger les services et milieux concernés de lui proposer la définition concrète d'un concept cantonal de valorisation énergétique du bois et de ses déchets.

Dans un postulat, le démocrate-chrétien Martin Oeuvery, président de l'Association jurassienne d'économie forestière, demande d'étudier l'installation d'un chauffage automatique aux copeaux de bois dans le cadre du projet de construction d'une piscine et d'une salle de gymnastique à Porrentruy; d'étudier l'opportunité d'un chauffage à distance, pour les bâtiments scolaires situés à environ 100 mètres à partir de la même installation. (pve)

Education routière: un nouveau véhicule



La brigade d'éducation routière de la police cantonale vient d'être dotée d'un nouveau véhicule spécialement aménagé intérieurement pour le transport du matériel didactique nécessaire aux agents chargés de l'éducation routière des enfants et qui dispensent également des cours de prévention destinés aux adultes. Ce nouvel équipement permettra aux éducateurs de la police cantonale d'augmenter leurs prestations en disposant désormais dans leur voiture de la place nécessaire au transport de tous les moyens d'enseignement qui leur sont nécessaires et qui peuvent rapidement être utilisés lors de leur arrivée dans une classe. Le véhicule est également équipé

pour les interventions courantes de la police. (RPJU)

DELÉMONT

Cyclomotoriste blessé

Hier vers 13 h., un jeune cyclomotoriste, qui circulait rue de l'Avenir à Delémont en direction du chemin des Bas, a dans une courbe à droite empiété sur la partie gauche de la route et a heurté une voiture qui arrivait en sens inverse correctement à sa place. Légèrement blessé, le cyclomotoriste a été transporté à l'hôpital. Dégâts 1000 francs, police cantonale sur place.

Le Parlement jurassien siège pour la dernière fois de l'année Matinée d'élections

La dernière séance du Parlement jurassien a lieu aujourd'hui, à Delémont. Pour une fois, l'ordre du jour pourra être digéré sans trop de difficultés par les parlementaires. Une journée un brin solennelle. Les députés doivent en effet désigner le nouveau président du Parlement pour 1985, le premier et le deuxième vice-président, deux nouveaux scrutateurs et suppléants, le président du Gouvernement jurassien et le vice-président.

Sauf surprise, la présidence du Parlement incombera à M. Martin Oeuvery, député-maire de Chevenez, agriculteur, du parti démocrate-chrétien. M. Oeuvery siège actuellement comme vice-président du législatif jurassien.

M. Jean-Marie Ory, 2e vice-président, député pcsi, enseignant, accèdera à la vice-présidence et Hubert Freléhoux, pdc, à la seconde vice-présidence.

La présidence du Gouvernement jurassien revient à Jean-Pierre Beuret et la vice-présidence à François Mertenat.

Le pdc proposera les députés Jean-Joseph Desboeufs, de Courtedoux, comme nouveau membre de la commission de gestion et des finances — commission permanente — en remplacement de Gabriel Theubet, nommé à la trésorerie générale de l'Etat. M. Charles Raccordon, de Alle, devrait lui succéder à la présidence de cette commission.

Ces élections terminées, les députés vont ratifier l'Entente entre le Conseil de la Communauté de Belgique et le Parlement du canton du Jura, instituant un Comité mixte de coopération interparlementaire.

Comme une lettre à la poste, le

DEUX CENTRES

Après un examen approfondi de la question, il ressort que la meilleure solution consiste à déléguer aux corps des sapeurs-pompiers les compétences d'intervenir dans de telles situations. Après discussion la solution retenue prévoit la création et la réglementation d'un centre d'intervention au sein des deux corps de sapeurs-pompiers.

Deux centres parce qu'un seul ne serait pas suffisant en raison de l'étendue du territoire jurassien. La convention est conclue pour une durée de dix

ans. L'équipement sera acheté par l'Etat, alors que la formation du personnel est confiée à chaque centre.

L'Etat couvrira les frais de personnel ainsi que ceux d'acquisition, de renouvellement et d'entretien de l'équipement. L'Etat se chargera d'encaisser les frais d'intervention auprès des automobilistes. Chaque centre devra disposer d'un effectif de quinze personnes.

Le matériel du centre se composera d'un véhicule Dodge 4x4 agencé, équipé d'une génératrice, d'un système d'extinction, pour le prix de 105.331 francs, dont 30% à la charge de l'Assurance immobilière, 35% à la charge des pompiers, 30% à la charge du canton. L'Etat prend en outre à sa charge le matériel propre à la désincarcération (58.400 fr.), soit au total pour un centre: 98.303 francs.

Au total donc, le Gouvernement demande un crédit de 197.000 francs pour l'équipement des deux centres. (pve)

Premier résultat tangible de la coopération Jura-Québec L'économie jurassienne invitée au Québec en 1985

Lors de la visite officielle que le Gouvernement de la République et canton du Jura a effectuée au Québec du 13 au 20 octobre 1984, il a été décidé — d'entente avec le ministre québécois des relations internationales et du commerce de l'extérieur — d'organiser une «Quinzaine jurassienne» à Montréal à fin avril début mai 1985 (les dates précises seront connues sous peu).

Cette manifestation a pour but de mieux faire connaître le Jura au Québec.



Chansons italiennes au Café du Soleil à Saignelégier

Ce soir, à 20 h., le Café du Soleil de Saignelégier présente Puddica, une formation de quatre chanteurs italiens. (comm.)

cois. Une place prépondérante sera réservée à l'économie de notre canton afin de sensibiliser les milieux économiques québécois aux produits jurassiens. A cet effet, les industriels jurassiens auront l'occasion d'entrer en contact direct avec des industriels du Québec en vue de conclure de nouvelles relations d'affaires. En mettant en présence les chefs d'entreprises jurassiennes et québécoises, cette manifestation se veut donc avant tout pratique et concrète.

La Chambre de commerce et d'industrie du Jura s'est associée à cette manifestation et travaille à son organisation de concert avec le Département de l'économie publique. Ces jours-ci, elle invitera par lettre-circulaire les entreprises membres de l'Association jurassienne du commerce et de l'industrie à participer à la «Quinzaine jurassienne» de Montréal.

Le Département de l'économie publique souhaite que de nombreuses entreprises répondent à cet appel. Pour tout renseignement, on voudra bien s'adresser à la Chambre de commerce et d'industrie du Jura à Porrentruy (tél. 066-66.24.65) ou au Service de l'économie et de l'habitat (tél. 066-21.51.11). (rpju)

N'oubliez pas

qu'il est encore temps de participer au «Budget des autres» du Centre social protestant et de Caritas.

Son but: alléger avec votre aide, en fin d'année, le budget de ceux auxquels un revenu très bas impose sans cesse des sacrifices et qui voient périodiquement approcher les paiements de fin de mois avec angoisse.

Centre social protestant
Neuchâtel CCP 20-7413
La Chaux-de-Fonds CCP 23-2583
Caritas, Neuchâtel CCP 20-5637

Par mesure d'économie, il ne sera pas accusé réception des versements. 31058

BOUTIQUE COCOTTE

Vente d'articles émaillés avec petits défauts
Prix très intéressants

Samedi 15 décembre 1984
08.00-11.00 h

Prochaine vente:
vendredi 21 déc. 1984, 16.00-20.00 h

emalco

Emaillerie de Corgémont SA



Raymond

La Chaux-de-Fonds
rue de la Serre 66
☎ 039/23 82 82

En exclusivité chez nous, vous trouverez la série des machines à écrire compactes BUTEC ainsi que les équipements pour professionnels HERMES la plus vendue des machines à écrire à mémoire de haut de gamme. 32457

Coop City

Demain
samedi 15 décembre 1984
dès 8 heures

GRANDE VENTE DE TRESSSES AU BEURRE

toutes fraîches, 500 g

3.-

coop city

32179

Un restaurant dans le vent

A LA HURE D'ARGENT
où l'on mange bien

Au Jurassien
Numa-Droz 1, ☎ 039/28 72 77
La Chaux-de-Fonds - Parking
Famille Picard

Grand choix de spécialités maison:
pâté, terrine, boudin blanc, saucis-
son lyonnais truffé
bûches de Noël, etc.

**3 menus de fêtes
au choix**

également en service traiteur.
à domicile

24 décembre
OUVERTURE NORMALE
25 décembre
fermeture 14 h
26 décembre
ouverture à 11 h

32722

Solution du mot mystère:
Gymnaste

Vente

à bas prix

montres automatiques et quartz

Rue du Parc 53, Gamil Watch

Ouvert de 16 à 18 heures
Samedi de 10 à 11 h 30

32842

En toute saison,
L'IMPARTIAL,
votre source
d'informations



L'informatique: une réalité

Cours: ○ programmeur ○ analyste-programmeur
Langages Basic, Cobol, Pascal et autres.
Cours intensifs, cours du jour, du soir.
Possibilité de placement après formation.

IFMI-INSTITUT, Prébarreau 8
2000 Neuchâtel
☎ 038/24 09 24

Ecrivez-nous, nous vous renseignerons sans tarder.

Nom: _____ Prénom: _____
Prof.: _____ Année de naissance: _____
Rue: _____ NP/Lieu: _____
Tél. privé: _____ Prof.: _____

un bijou de Noël



au 57 de l'avenue Léopold-Robert,
la bijouterie qui vous offre le choix,
la qualité, le service et les

chèques fidélité

Téléphonez-nous donc au 039/23 41 42 32466

AVIS MORTUAIRES

LE LOCLE



*Ce qui fait la valeur d'un
homme, c'est sa bonté.*

Monsieur et Madame Rino Ghielmetti-Biaggi et leur fille Sandrine,
à Neuchâtel;

Monsieur et Madame Christian Ghielmetti-Lionello et leur fils Martial,
à Colombier;

Monsieur Christian Guye et sa fiancée, à Neuchâtel;

Les descendants de feu Antonio Ghielmetti, au Tessin et en Italie;

Monsieur et Madame Georges Piguet-Verdon, au Locle, leurs enfants,
petits-enfants et arrière-petits-enfants;

Les descendants de feu Jules Piguet;

ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le chagrin de faire part
du décès de

Monsieur

Riccardo GHIELMETTI

leur très cher père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, frère, beau-
frère, oncle, cousin, parent et ami, enlevé à leur tendre affection, après une
pénible maladie, dans sa 80e année.

2400 LE LOCLE, le 12 décembre 1984.

*Que ton repos soit doux,
comme ton cœur fut bon.*

La messe sera célébrée en l'église catholique du Locle, le samedi 15
décembre, à 9 h. 30, suivie de l'ensevelissement au cimetière.

Domicile mortuaire: Hôpital du Locle.

Adresse de la famille: Charmettes 83,
2006 Neuchâtel.

En lieu et place de fleurs, vous pouvez penser à La ligue neuchâteloise
contre le cancer, ccp 20-6717, Neuchâtel.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

205330

Réception des avis mortuaires: jusqu'à 22 heures

L'AMICALE DES
CONTEMPORAINES DE 1913
a le pénible devoir de faire part du
décès de leur chère amie

Madame Martha GRUNDER

dont elle gardera
le meilleur des souvenirs.

Pour les obsèques, se référer
à l'avis de la famille. 32945

REMERCIEMENTS

Dans l'impossibilité de répondre personnellement à tous ceux qui les
ont entourés dans leur deuil, les membres de la famille de

MONSIEUR EDOUARD URECH

les remercient ici. Leur manière d'honorer celui que Dieu leur a repris,
les a vivement touchés. 32313

La famille de

MADAME HÉLÈNE QUADRANTI

et de

MADAME MIREILLE MEYER-QUADRANTI

très touchée de l'affectueuse sympathie qui lui a été témoignée
pendant ces jours de deuil, exprime à toutes les personnes qui l'ont
entourée, sa reconnaissance et ses sincères remerciements. 32864

Très touchée par l'hommage rendu à son cher disparu la famille de

MONSIEUR MARCEL LEUBA

exprime sa profonde reconnaissance à toutes les personnes qui ont pris
part à son deuil, par leur présence, leurs messages, leurs dons ou leurs
envois de fleurs, lui apportant ainsi le réconfort de leur amitié et de leur
sympathie. 32743

La famille de

MONSIEUR ANDRÉ BARRAS

profondément touchée des nombreuses marques de sympathie et
d'affection reçues remercie sincèrement les personnes qui ont pris part
à sa douloureuse épreuve par leur présence, leur message, leur envoi
de fleurs ou leur don.

Elle les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

DOMBRESSON, décembre 1984.

205353

CANTON DE NEUCHÂTEL

la voix
d'une région

Au Conseil général des Geneveys-sur-Coffrane Leçon d'éducation civique pour une classe

A la dernière séance du Conseil général, il y avait aussi la classe de quatrième année professionnelle de M. René Gretillat, pour une leçon d'éducation civique. Les élèves devront faire en classe un procès-verbal de la séance. C'est M. Armand Gillabert qui la présidait, devant 25 conseillers généraux.

A la Commission scolaire, Mme Lucienne Matthey (soc) a été nommée en remplacement de Mme Jampen. Puis le Conseil général se déclara d'accord avec l'ouverture prolongée de l'établissement «Le Grenier». On pourra ainsi danser quatre soirs par semaine jusqu'à 2 heures et les vendredi et samedi jusqu'à 3 heures.

Deux amendements ont été repoussés: l'un de M. Bernasconi, l'autre de M. Duvoisin. Les articles 42 et 43 du règlement de police (permission tardive) ont aussi été modifiés.

Une demande de crédit de 35.000 francs pour l'installation d'instruments de mesure de niveau au réservoir des Crotêts a été acceptée.

La demande de crédit de 47.000 francs pour l'assainissement de la rue de l'Horizon, après une discussion, n'a pas été prise en considération. Comme il y avait 12 voix pour et 12 contre, c'est celle du président qui détermina la décision.

La motion de M. Claude Monod concernant le jumelage de la commune a été

acceptée et transmise au Conseil communal pour étude par 22 voix.

M. Alfred Mentha informa qu'une convention venait d'être passée avec la commune de Boudevilliers pour le déneigement de la route du Vanel. M. Claude Martigniez informa que pour le gaz naturel, Gansa était d'accord pour un crédit d'expansion depuis Fontaines, mais que la région LIM étudiant le déve-

loppement économique de la région, ce ne serait que pour 1987.

Le président de commune, M. Frédy Gertsch, informa le Conseil général que prochainement, une entrevue se déroulerait avec M. Jean Cavadini, conseiller d'Etat, au sujet de la section préprofessionnelle de la commune, avec la participation d'une délégation des communes intéressées. (ha)

Villiers: un nouveau commandant chez les sapeurs-pompiers



Le nouveau capitaine Johny Burger remplacera M. Raymond Nussbaum à la tête des sapeurs-pompiers de Villiers dès le 1er janvier prochain. (Photo Schneider)

Le premier-lieutenant Johny Burger a été promu au grade de capitaine avec le commandement du corps des sapeurs-pompiers dès le 1er janvier 1985. Ainsi en a décidé le Conseil communal dans sa

dernière séance. Le nouveau commandant a déjà suivi les différents cours organisés par la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers. Agé de 28 ans, il est le gérant de la station d'épuration du Haut Val-de-Ruz.

Il succède ainsi au capitaine Raymond Nussbaum qui est atteint par la limite d'âge. Ce dernier a fonctionné durant 4 années à la tête des sapeurs-pompiers de Villiers, mais il a derrière lui 32 années de service du feu puisqu'il était avant incorporé à Dombresson où il avait son domicile.

Un bel exemple de dévouement à la chose publique. (ha)

Entre Fenin et Villars Deux blessés

Hier, à 7 h. 22, un accident de la circulation est survenu entre trois voitures sur la route qui mène de Fenin à Villars, dans des circonstances que l'enquête établira. De ce lieu, l'ambulance de la ville a transporté à l'Hôpital des Cadolles Mlle Monique Mottier, domiciliée à Villars, souffrant de la jambe gauche, Mme Anne-Françoise Rey, domiciliée à Neuchâtel (pour un contrôle) ainsi que sa fille Linda, profondément coupée au front.

FRANCE FRONTIÈRE

Requête du maire de Villers-le-Lac Le Saut-du-Doubs sera-t-il déclaré d'utilité publique ?

A la suite de sa décision de fermer la route du Saut-du-Doubs, mesure préalable à la procédure d'expropriation de terrains particuliers, le maire de Villers-le-Lac a sollicité auprès du préfet de région une déclaration d'utilité publique en ce qui concerne les aménagements des abords de la chute.

Pour qu'une telle requête ait des chances d'être prise en considération il était nécessaire que la commune de Villers-le-Lac respecta d'abord la clause d'un acte de vente passé en 1976 avec M. Max Du Bois. Cette disposition contractuelle précisait que l'usage de la route du Saut-du-Doubs serait réservée aux propriétaires ou à leurs ayants-droit à l'exclusion des touristes circulant en automobile.

Dans une lettre adressée à notre confrère «L'Est républicain» à Besançon, M. Max Du Bois apporte des précisions quant à sa position. Il justifie son attitude par un refus du «hara-kiri». Faisant allusion à la clause de 1976, M. Max Du Bois fournit l'explication suivante: «La

route du Saut-du-Doubs se trouvant entièrement sur notre domaine, des précautions ont été prises pour empêcher l'envahissement de celui-ci par les touristes, ou des campeurs après reboisement de quelques milliers de jeunes plants.

Puis le centenaire suisse qui réside à Paris évoque un entretien avec le maire de Villers-le-Lac: «Celui-ci (le maire) est venu pour m'apporter confirmation que les belvédères du Saut-du-Doubs fréquentés par 150 à 200.000 touristes étaient des terres à vocation agricole et achetées comme telles à quelques francs le mètre carré.»

Il ne peut être question dans l'esprit de M. Max Du Bois de brader ainsi une partie de son domaine.

Un domaine dont il se défend d'ailleurs d'être le propriétaire: «Ces terrains acquis par ma famille il y a 150 ans m'ont été apportés en 1935 à la Société foncière du Saut-du-Doubs dont je suis actionnaire minoritaire mais président directeur général...» (cp)

ENGOLLON

Deux blessés

Hier, vers 6 h. 55, une voiture conduite par M. J. M. de Neuchâtel circulait sur la route Valangin-Dombresson. Peu après Bayerel (commune d'Engollon) dans un tournant à gauche, suite à une vitesse inadaptee il a perdu la maîtrise de son auto. Il a zigzagué, traversé la route, et est entré en collision avec la voiture conduite par Mlle Catherine Baroffio, de Dombresson, qui circulait normalement en sens inverse. Blessée, Mlle Baroffio et M. Vincent Serrano, de Neuchâtel, passager de l'auto M., ont été conduits à l'Hôpital de Landeyeux par des automobilistes.

Société neuchâteloise des chefs de section militaire Nouveau comité constitué

Récemment les nouveaux et anciens membres du comité de la Société neuchâteloise des chefs de section militaire étaient réunis pour procéder à la passation des pouvoirs, ceci conformément aux décisions de la dernière assemblée générale.

Pour les fonctions principales elles seront assumées par: M. Philippe Schaefer des Geneveys-sur-Coffrane, lequel a pris la succession de Edouard Clottu de Thielle-Wavre; il assumera la présidence. La vice-présidence a conservé son titulaire: Pierre Hauser, de Vauxmarcus. Le secrétariat a été repris par François Jobin de La Chaux-de-Fonds qui a remplacé Richard Jornod, démissionnaire en raison de la limite d'âge. La caisse reste en mains de André Abplanalp, du Landeron, qui est aussi membre du comité central suisse. Les suppléants sont MM. Marc-Ed. Guye, Noiraigue, Francis Fivaz, Les Ponts-de-Martel (nouveaux) et Fernand Buèche, Fontainemelon (ancien).

Après cette mise au point, il a été pris note que la prochaine assemblée générale aura lieu le 21 février 1985 à Cressier (rj)

La Cour de cassation pénale confirme Quatre agents de police chaux-de-fonniers acquittés

La Cour de cassation pénale a rejeté, le 11 décembre 1984, un recours du plaignant P. contre un jugement du Tribunal de police du district du Val-de-Ruz acquittant quatre agents de la police locale de La Chaux-de-Fonds prévenus de lésions corporelles sur sa personne.

Le plaignant, qui circulait en état d'ivresse, en sens interdit, avait été interpellé par la police. Il avait refusé de suivre les agents au poste pour les contrôles usuels du pourcentage d'alcool dans le sang. Il avait injurié et frappé les agents tandis qu'ils l'arrêtaient non sans peine, et l'emmenaient au poste en jeep. Il se débattait et se comporta avec eux comme un fou, aux dires de la passagère de sa propre voiture.

La Cour de cassation a cassé un premier jugement d'acquittement qui estimait non prouvées des lésions volontaires de la part des agents.

La cause avait été renvoyée pour instruction complémentaire et nouveau jugement devant le Tribunal de police du district du Val-de-Ruz.

Le Tribunal de police a procédé, en

présence d'un médecin expert, à une reconstitution de l'arrestation et du chargement mouvementés du plaignant dans la jeep de la police. Il a acquitté les agents en considérant que, selon la plus grande vraisemblance, les lésions s'étaient produites sans qu'ils les aient voulues, même à titre éventuel, aux moments où P. se débattait à la porte de la jeep, et où il avait agrippé un agent par les cheveux, ce qui les fit chuter tous deux lourdement.

La CCP a rejeté le recours, estimant que le tribunal de police avait appliqué correctement la loi. En particulier, puisqu'il n'était pas établi que les agents avaient voulu causer des lésions corporelles ou pris délibérément le risque de le faire, le doute devait leur profiter. (comm.)

Une première à Cernier Semaine culturelle au Centre scolaire de La Fontenelle

Le Centre scolaire du Val-de-Ruz «La Fontenelle» à Cernier organise une semaine culturelle du 17 au 21 décembre.

Une commission culturelle de six personnes a préparé tout un programme très varié et diversifiant: pas d'école, mais du spectacle. Puis, pour toutes les classes, le travail du matin débutera par le bilan de la journée précédente.

AU PROGRAMME

Lundi 17: de la magie, puis une table ouverte avec des sportifs célèbres de la région et ensuite du rock (par le groupe Hard Rock).

Mardi 18: des clowns, film «Le Forge-

ron des Geneveys-sur-Coffrane» et du théâtre par la troupe «Naquane» de Genève. - Dès 20 heures, soirée publique avec les «VDR Strompers» et du théâtre: «Est-ce que tu m'aimes vraiment?» (location ouverte au secrétariat de l'école).

Mercredi 19: musique classique, percussions avec M. de Ceuninck, puis danse.

Jeudi 20: théâtre: «Classe terminale» de Obaldia. - Sport en halle et en piscine. - Un exposé de M. Reinhard: «Mon expérience en tant que navigateur».

Vendredi 21: film «La Vache et le Prisonnier», puis la fête de fin d'année. (ha)

Aménagement du territoire et patrimoine naturel Les députés interpellés

La semaine prochaine, le Grand Conseil neuchâtelois, dans une session particulièrement chargée, devra notamment aborder la grande question de la conception directrice cantonale en matière d'aménagement du territoire. Nous avons présenté les grandes lignes de ce sujet majeur.

La Société pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois, dite aussi «La Faïtière» puisqu'elle regroupe 26 sociétés neuchâteloises s'occupant de protection de l'environnement et qui totalisent plus de 20.000 membres, n'est pas satisfaite de la part accordée à la protection du patrimoine naturel dans ce projet. Et elle le dit dans une lettre adressée aux 115 députés au Grand Conseil.

Elle constate surtout que dans tout le projet de décret soumis au Parlement cantonal, le patrimoine naturel reste un chapitre modeste et le seul au sujet duquel la sollicitude de l'Etat est soumise à une restriction. En effet, dit la société, on parle de développer l'économie, les équipements, le tourisme, d'améliorer les transports, de délimiter un territoire agricole intangible, mais quand le projet évoque la nécessité d'éviter les atteintes au patrimoine existant, il ajoute immédiatement «dans la mesure du possible».

La société demande au Grand Conseil de supprimer cette restriction et de placer ainsi la protection de l'environnement sur pied d'égalité avec les autres tâches de l'aménagement du territoire, ce qui à ses yeux est la seule manière de respecter la loi fédérale en la matière.

Par ailleurs, et s'agissant alors du projet de loi cantonale sur l'aménagement du territoire, la société demande que soit reconnu le droit de recours des associations concernées par l'aménagement du territoire et vouées à la protection de la

nature, droit qui existait dans un premier projet mais plus dans l'actuel.

La société voit dans ces deux revendications des points essentiels «sans la satisfaction desquelles nous sommes empêchés d'atteindre le but de notre Société» écrit-elle. (K)

NAISSANCE

Pierre et Mara
VOIROL
ont la joie d'annoncer
la naissance de

JULIEN

le 13 décembre 1984

Maternité de Landeyeux

Chemin de l'Aurore 6
2053 Cernier

205350

La patron d'une discothèque de Morteau, ses employés et ses clients condamnés à... 60 heures de travail obligatoire

Il existe en France ce qu'on appelle «des peines de substitution».

Au lieu de diriger les délinquants quelque temps en direction de la prison, les magistrats ont la possibilité de fixer une durée de travail d'intérêt général pouvant aller de 40 à 240 heures.

Dans certains cas la pelle et la pioche peuvent paraître plus humilantes que la mesure carcérale elle-même.

C'est à 60 heures de ce travail obligatoire qu'ont été condamnés onze personnes: M. L. L. exploitant la discothèque du «Grand-Duc» de Morteau, deux de ses employés et sept de ses clients.

Ces derniers, des loubards de Pontarlier, qui s'étaient vu éjecter de l'établissement à l'aide de bombes lacrimogènes avaient organisé une

expédition punitive brisant vitres, portes et tuiles.

Les bonnes manières étant contagieuses l'un des attaquants avait été séquestré ne retrouvant sa liberté qu'après avoir signé une reconnaissance de dettes de 15.000 francs.

Le «Grand-Duc» n'acceptait pas les Arabes non plus. Mais le tribunal n'a pas retenu l'inculpation de racisme et pour cause, le patron est d'origine italienne, le portier arabe lui-même, le barman espagnol et le serveur suisse.

Il est intéressant de noter à ce sujet qu'un commerçant de Besançon inculpé pour «propos antijuifs» a été pour sa part condamné à effectuer 40 heures de travail au... Musée de la résistance et de la déportation à la citadelle de Besançon. (cp)

L'IMPARTIAL

Société éditrice et imprimeur:
Imprimerie Courvoisier
Journal L'Impartial SA,
La Chaux-de-Fonds.

Rédaction et administration:
L'Impartial, rue Neuve 14,
2300 La Chaux-de-Fonds.
Tél. (039) 21 11 35 - Télax 95-2114.
Tirage contrôlé (REMP) 30.979.

Rédaction:

Rédacteur en chef: Gil Baillod.

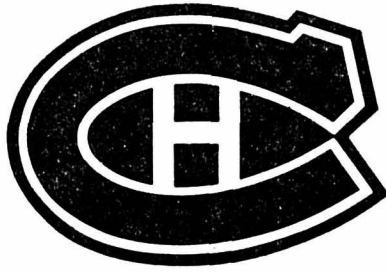
Rédacteurs RP:
Willy Brandt, Monde. - Roland Carrara, Economie. - Jean-Jacques Charrère, Val-de-Travers. - Michel Dérens, Sports. - Raymond Dérens, Agriculture, Magazine et TV. - Cécile Diez, Jura bernois. - Roland Graf, Coordination de nuit. - Laurent Guyot, Sports. - Ingrid-C. Jeannot, La Chaux-de-Fonds. - Michel-Henri Krebs, Canton de Neuchâtel. - Catherine Montandon, Le Locle. - Jean-Claude Parrin, Le Locle. - Mario Sessa, Régionale. - Pierre Thomas, Correspondant parlementaire. - Pierre Vays, Jura. - Ruth Widmer-Sydlar, Littoral.

Stagiaires:
Pascale Brandt, Christiane Ory, Anouk Ortlieb.

Publicité:

Localité: bureau de L'IMPARTIAL
Suisse: ASSA

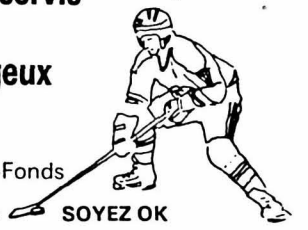
Samedi 15 décembre à 20 h



INTER MEUBLES

Place Neuve 2-4, ☎ 039/28 52 81, La Chaux-de-Fonds

Mieux servis et plus avantageux



SOYEZ OK

FORWARD-MORGES

LA CHAUX-DE-FONDS

La Channe Valaisanne
Léopold-Robert 17
☎ 039/23 10 64

CLINIQUE GÉNÉRALE DES FORGES
Numa-Droz 208
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/26 95 66

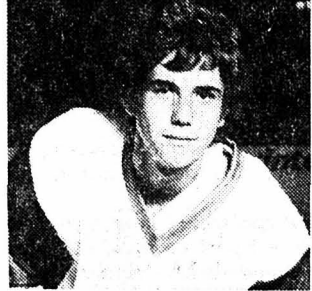
BIERI & GRISONI S.A.
Entreprise de construction
Département TER
Transformation - Entretien - Rénovation
La Chaux-de-Fonds
039/26 02 02

Bolomey
Revetements de sols
Moquette, lino, plastique
Ormes 32
☎ 039/26 03 26
La Chaux-de-Fonds

Oberli
JL. Gonzales
OPTICIEN
Léopold-Robert 15

VAC
RENE JUNOD SA
115 avenue Léopold-Robert
La Chaux-de-Fonds
Articles de ménage - Tapis - Rideaux - Radio - TV - Hi-Fi - Photo - Cino - Maroquinerie - Horlogerie - Bijouterie, etc.
VAC AMEUBLEMENT
130, rue des Crêtets - La Chaux-de-Fonds
Ouvert tous les jours, fermé le lundi matin

Faites connaissance avec...



Nom: Vuille
Prénom: Jean-Daniel
Né le: 13 mai 1965
Etat-civil: célibataire
Profession: étudiant ETS

Carrière:
début dans le hockey en 1972. A fait toutes ses classes au sein de la section juniors du HC La Chaux-de-Fonds. Il a été introduit en première équipe la saison passée. Il a disputé plusieurs matchs en LNB comme attaquant. Aujourd'hui, il occupe un poste de défenseur dans la formation dirigée par Jan Soukup, une tâche qu'il a parfaitement assumé jusqu'à présent.



Carrosserie des Grandes-Crosettes
Travail de qualité
☎ 039/23 14 85

Renault Mercedes
Garage
P. Ruckstuhl SA
F.-Courvoisier 54
☎ 039/28 44 44

VideoShop
H. Benninger
Vente - Location - TV
Vidéo - Cassettes
Promenade 16
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/23 77 12

LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...
LA SEMEUSE

Entrée gratuite pour tous les jeunes jusqu'à 15 ans (contrôle)

Transports multibennes
R. TANNER
039/28 78 28
2300 La Chaux-de-Fonds
Rue de l'Hôtel-de-Ville 122

Chaussures ville et sport
J.KURTH SA
Place du Marché
Rue Neuve 4

En tout temps, par tous les temps
Un rendez-vous sympa !
Buvette
Piscine-Patinoire
Famille R. Fischer
☎ 039/23 20 94

Prochain match de championnat samedi 12 janvier 20 h
MARTIGNY

Coop City
La Chaux-de-Fonds
le magasin des sportifs

EB
Eugenio Beffa
Vernis, couleurs, papiers peints
Carrosserie, outillage
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/23 08 33

AF
Discount du Marché
Appareils ménagers
Agencement de cuisines
☎ 039/28 40 33
Marché 6, La Chaux-de-Fonds

PEUGEOT 205
ENTILLES SA
Garage et carrosserie
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/26 42 42
Le Locle
☎ 039/31 37 37

Championnat JUNIORS ÉLITE
Groupe B ouest
Mercredi 9 janvier à 20 h 15
BIENNE

Liste des points de vente des billets HC:
Bar Le Rallye, Léopold-Robert 80
A. Racheter, Tabacs, Fritz-Courvoisier 2
Buvette de la patinoire

CSZ
Carrosserie du Sentier
J.-L. Zosso
Réparations transformations
peintures au four catalyseur
Ronde 21a, 039/23 93 33

MAGAZINE

grand écran

L'Inconnu du Nord-Express d'Alfred Hitchcock

Il n'y a pas seulement les films des années 55/60 (Vergito, La Corde, L'Homme qui en savait trop, Mais qui a tué Harry?, Fenêtre sur cour) qui réapparaissent en force sur les écrans, mais beaucoup d'autres d'Alfred Hitchcock qui retrouvent régulièrement un public de fidèles. Qu'on le veuille ou non, malgré la facilité des formules, Hitchcock était et reste maître-ès-suspens, souvent matiné d'humour, fort de deux «trucs» au moins, la virtuosité du montage (soit en parallèle lors de deux actions, soit en alternance de gros plans d'ensemble dans une même séquence), le recours inattendu à des plans subjectifs ou ressentis comme tels.

C'est à Patricia Highsmith qu'il emprunta le sujet de L'Inconnu du Nord-Express. Gros plans de pas de deux hommes, puis de rails: on se retrouve dans un train. A un joueur de tennis professionnel, Guy (Farlex Granger), un inconnu, Bruno (Robert Walker) parfaitement informé sur son interlocuteur propose un échange de crimes, donc deux crimes parfaits. Lui tuera la femme de Guy qui refuse le divorce et Guy le débarrassera de son père. Guy refuse mais Bruno met tout de même son plan à exécution. Et Guy, bien sûr qui n'a pas d'alibi, se verra accusé du meurtre de sa femme. Il y aura encore d'autres rebondissements avant que l'innocent Guy soit reconnu comme tel et puisse filer le parfait amour avec la jeune femme qu'il aime. A lui aura profité le «crime»...

L'histoire compte chez Hitchcock, autant que les personnages si l'essentiel réside dans la manière de raconter les choses. Certaines scènes, des sons, une



chanson, marquent l'un ou l'autre de ses films dans nos souvenirs. Ici, il y a quelques grands moments classiques de cinéma pur: la surveillance dans le parc d'attraction de la femme de Guy suivie par Bruno et surtout le meurtre filmé dans une paire de lunettes tombées au sol qui en déforment la vision, la multiplication ensuite des jeux de miroirs, enfin la partie de

tennis de Guy avec l'action parallèle de Bruno, assurément cités parmi d'autres, qui font de «L'Inconnu du Nord-Express» un des plus efficaces «policiers» d'Alfred Hitchcock...

Textes de Freddy Landry

Molière, d'Ariane Mnouchkine

Fille d'Alexandre, un grand producteur de cinéma, Ariane Mnouchkine ne doit pratiquement rien à son père pour ce «Molière», des 20 millions de francs qui furent nécessaires pour la réaliser en deux ans, avec 50 comédiens, des milliers de figurants, de splendides décors. Elle fit une première expérience cinématographique en rendant à l'écran l'intense euphorie de son spectacle collectif, «1789», joué à la Cartoucherie de Vincennes par sa «Troupe du Soleil». Et ils sont rares, les fous, les visionnaires de la scène qui osent faire passer par leurs propres moyens leur imaginaire à l'écran. Ariane Mnouchkine en est, qui fit de son «Molière» de plus de quatre heures un acte de démesure dans un cinéma français généralement bien sage. Dans l'aventure de sa «Troupe du Soleil», Mnouchkine a peut-être puisé l'inspiration qui lui permit d'évoquer celle de la troupe de Molière comme la fille d'un homme de spectacle, elle-même créatrice, s'est sentie à l'aise pour évoquer la vie d'un autre géant du spectacle. Car l'acteur et l'auteur Molière ne sont pas au rendez-vous, du moins directement, comme on l'attendrait d'une biographie bien sage et bien académique. La première partie se termine que Poque-lin découvre à peine l'univers du spectacle et commence à ressentir le désir d'y appartenir à son tour, devenu voleur de fauteuil comme accessoire indispensable.

Mais le Jean-Baptiste enfant, étudiant contre son gré, bon fils de sa mère, en conflit parfois avec son père, aux prises avec un sévère curé de catéchisme rencontre aussi dans le quotidien ceux qui plus tard deviendront ses personnages. Et dans l'aventure ensuite du théâtre, ce n'est pas la représentation qui compte, mais ce qui la précède ou la suit, l'amour pour Madeline Béjart, l'apprentissage de la jalousie, puis l'autre amour pour Armande dont il ne sait si elle est la sœur ou la fille de sa première maîtresse. Il y a certes la Cour, les notables, mais aussi la famine, la misère du petit peuple, un tréteau qui s'envole, les collecteurs d'impôts qui rançonnent les pauvres. Dans les rues de Paris stagne l'eau si la Cour est brillante.

Oui, «Molière» est un magnifique spectacle de démesure qu'on est heureux de savoir présenté au cours d'une même soirée à l'abc...

La smala de Jean-Loup Hubert



Encore une fois, voici une partie de la fameuse équipe du «Splendid» à laquelle on doit le succès de l'année, «Marche à l'ombre». Il y a Jean-Loup Hubert, dont le premier film, «L'Année prochaine si

tout va bien» était plaisant, Dominique Lavenant, et Josiane Balasko qui va passer elle aussi derrière une caméra.

Ce cinéma français-là va désormais chercher ses personnages un peu comme les Italiens quand ils sont en grande forme, du côté du petit peuple, plus intéressant souvent que les grands bourgeois de «Rive droite, rive gauche». Chômeur et éthylique, un père de famille plutôt nombreuse (Victor Lanoux) est abandonné par sa femme (on ne la voit pas dans le film) qui lui préfère un brave CRS. Il prend donc sa smala et part à sa reconquête, mais finira par tomber amoureux d'une ancienne chanteuse de rock reconvertie dans le travail d'aide familiale municipale (Josiane Balasko). On peut ajouter un transsexuel, un grand-père paralysé, une grand-mère mourante.

La fille aînée finira par coucher avec un Nègre... bien Français, et l'on découvrira que dans la smala, deux enfants ont un curieux air maghrébin, comme au bistrot du coin. Ce n'est certes pas là le meilleur aspect du film que ces «plaisanteries» à propos d'étrangers. Et par instants le dialogue cherche trop ses effets.

L'ensemble distille un certain charme et finalement, la province, ici la banlieue de Lyon, vaut bien les beaux quartiers de Paris. Il y a aussi quelques solides accents de méchanceté, des ricanements, comme dans les modèles italiens, mais le tout est bien atténué par une fin à multiples rebondissements heureux.

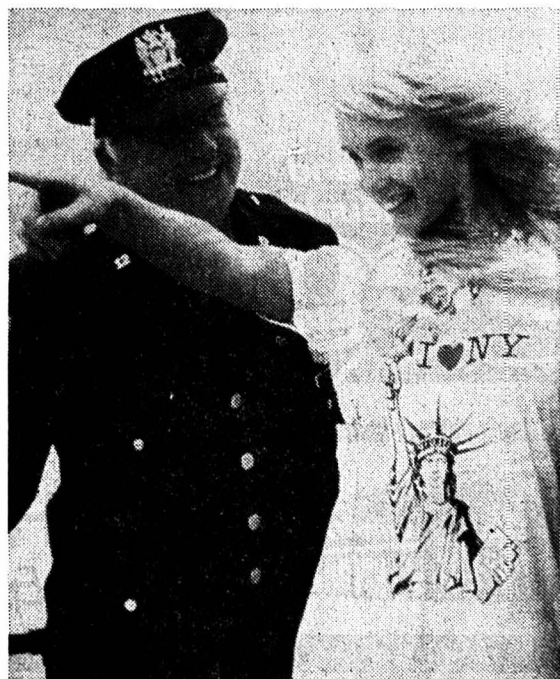
Splash de Ron Howard

Malgré le succès de ses annuelles reprises, la firme Walt Disney connut récemment quelques difficultés financières, le public des enfants n'étant plus aussi fidèle qu'hier. Elle modifia sa politique, se trompa en réalisant «Tron» film admirable qui ne connut pas de succès. Mais comme le public ne veut tout de même pas que change l'image de marque, la firme Disney créa une société parallèle, dont le responsable, Richard Burger, actuellement triomphe grâce au succès mondial de «Splash». Il cherchait, comme actrice, quelqu'un qui ressemble à Darryl Hannah, exécrable actrice selon lui, que l'on vit en «répliquante» dans «Blade Runner», et finit à contre-cœur par l'engager. Il fit aussi appel à un cinéaste, Ron Howard, qui apprit son métier en acteur jouant les jeunes premiers chez Lucas et fut cinéaste super-efficace sous la houlette de Roger Corman.

Et nage la sirène, personnage peu employé au cinéma, femme-poisson ambiguë peut-être, car comment faire l'amour avec une sirène? Alain Baur (Tom Hanks), 28 ans, marchand de légumes, continue de rêver à la petite sirène de son enfance, une fillette qu'il sauva de la noyade. Et voici qu'une belle jeune fille le sauve à son tour, l'embrasse et plonge pour rejoindre

sa demeure sous-marine, ce qu'il ne comprend pas très bien. Car la sirène, en terre ferme, prend forme de femme qu'il croit être Suédoise tant elle est blonde, aux fort belles jambes. Un brin d'humidité suffit pourtant pour que repoussent ses écailles. Et un méchant savant, qui se rend compte de la situation, fait tout pour l'arroser, afin de la voir se transformer sous les yeux d'une foule presque agressivement formée de voyeurs. Il deviendra ainsi célèbre. Et les cris de «Madison» sont si stridents qu'ils font voler en éclats les petits écrans...

L'humour, l'amour et le fantastique font donc assez bon ménage. «Splash» est un film charmant, léger, romantique qui séduit un peu tous les publics. La mise en scène est vive, animée, les images souvent superbes (sous l'eau par exemple), les acteurs délicieux. Bref, «Splash» est gentiment poétique.



dans les cinémas de la région

La Chaux-de-Fonds

● Molière

D'Ariane Mnouchkine, un chef-d'œuvre de 250 minutes. Voir ci-contre. (abc, 20, 21, 22 déc., 19 h; 23 déc., 14 h. 30).

● Rive droite, rive gauche

Baye, Depardieu, unis pour le meilleur, pas pour le pire. (Corso, t. les s, 20 h. 45, sa et di, 14 h. 30 et 17 h. aussi. Mardi: relâche).

● Education anglaise

La réforme du système scolaire n'a, apparemment, pas eu lieu en Angleterre... (Eden, t. les s, 20 h. 45, sa et di, 15 h. aussi).

● Le lagon bleu

Une belle histoire, paraît-il... (Eden, sa et di, 17 h. 30).

● Inspirations gourmandes

Dame, à l'approche des fêtes! Mais s'agit-il réellement de la confection de petits gâteaux? (Eden, je, lu, ma, me, 18 h. 30, ve et sa, 23 h. 30).

● La smala

Voir texte ci-contre. (Plaza, t. les s, 20 h. 45, sa et di, 14 h. 30 aussi. Mardi: relâche).

● Splash

Les sirènes, habituellement, hurlent. Celle-ci par contre, est d'aspect plutôt engageant. Voir ci-contre. (Scala, t. les s, 20 h. 45, sa et di, 15 h. aussi).

● L'Inconnu du Nord-Express

Hitchcock, à voir, à revoir: la satiété, connaît pas. (Scala, sa et di, 17 h. 30).

● Der Gehülfe

De Thomas Koerfer. (Ciné-club du Gymnase, ve, 16 h. 45 et 19 h.).

Le Locle

● Les risques de l'aventure

Y faut c'qui faut, mordiou! (Casino, ve, sa et di, 20 h. 30).

Tavannes

● Le retour des anges de l'enfer

Plutôt, les anges de l'enfer sur le retour... (Royal, ve, sa et di, 20 h. 30, di, 15 h. aussi).

Tramelan

● Paris, Texas

De Wim Wenders. A voir. (Cosmos, sa, 20 h. 15).

● L'enfer de la violence

Aie, ça craint! Bronson en justicier, sourire Colgate et poing d'acier. (Cosmos, ve, 22 h., di, 20 h. 15).

Saint-Imier

● Dead zone

Ou zone de la mort. Merci, on a le temps. (Lux, sa et di, 20 h. 45).

● Breakin'

Smurfs en chœur! (Lux, ve, 20 h. 45, di, 16 h.).

Les Breuleux

● Le mystère Silkwood

De Mike Nichols, avec Meryl Streep. (Lux, ve et sa, 20 h. 30).

Le Noirmont

● Paris, Texas

De Wim Wenders. (Ve et di, 20 h. 30, sa, 20 h. 45).

Delémont

● Vive les femmes

Puisqu'on vous le disait, qu'elles étaient l'avenir de l'homme... (Lido, va, sa, di, lu, 20 h. 30).

● Le Guignolo

L'histoire d'un individu dont la moindre des qualités est l'humour, on peut en être sûr. (Di, 16 h., ma et me, 20 h. 30).

● Le mystère Silkwood

(La Grange, ve et lu, 20 h. 30, sa, 19 h. 30 et 21 h. 30, di, 16 h. et 20 h. 30).

Bévilard

● Histoire d'O No 2

On n'en finit plus de se noyer! (Ve, sa et di, 20 h. 30).

● 007 vivre et laisser mourir

Ou laissez-le vivre... (Palace, di, 15 h. 30).

Moutier

● La smala

Voir texte ci-contre. (Rex, ve et sa, 20 h. 30, di, 16 h.).

● Storia di Piera.

Avec Hanna Schygulla. (Centre culturel, di et lu, 20 h. 30).

Cinéma belge indépendant à Bienne

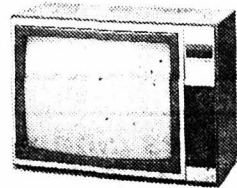
Le cinéma, art ou industrie, moyen de communication ou d'expression? Les deux, bien sûr. Mais il vaut la peine de rappeler, parfois, que la question se pose. A Bienne, depuis longtemps, un passionné de cinéma expérimental parvient, avec des manifestations maintenant soutenues par le «Kulturtheater», à faire partager à un ensemble non négligeable de cinéphiles sa passion. Jacques Dutoit est animé de cette indispensable passion.

Avec le cinéma belge indépendant, pas de question et une réponse, le cinéma est art et moyen d'expression qui trouve une amorce de communication entre membres d'une confrérie d'initiés. Aujourd'hui et demain, en quatre séances, ce cinéma est représenté par une quinzaine de films, une douzaine d'auteurs, deux longs métrages et des films de toutes durées car les

canons de temps n'ont ici aucune importance. Seule compte la volonté de l'auteur.

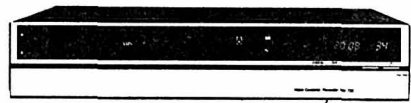
Mais qui dit cinéma indépendant ne dit pas forcément cinéma de jeunes, puisque on y retrouve des pionniers comme Dekeukeleire, que le document de présentation rappelle être un grand chanteur lyrique de son pays, ou Henri Storck, un temps proche des surréalistes et qui fit ensuite une partie de son œuvre d'expression dans les composantes sociales et la polémique (par ailleurs, il se retrouva un temps producteur, des «Seigneurs de la forêt» de Brandt/Sielman par exemple) et des provocateurs qui ont souvent fait hurler de rage, comme Lethem avec sa «Fée sanguinaire» ou T. Zeno avec son «Vase de nocces», une histoire presque d'amour entre un scientifique et une truie qui débouche sur le lyrisme de la provocation poussée aux extrêmes limites...

NOTRE OFFRE SENSATIONNELLE



1 TV couleur ZANUSSI de qualité remarquable, 66 cm, télécommande, 30 programmes, prise péritel, etc.

1 vidéo recorder SIEMENS FM 361 dernière nouveauté !



Le set complet

SUPER PRIX FRÉSARD 2790.-

vidéo TV HI-FI
Tél. 23 27 83

Frésard

Léopold-Robert 41 La Chaux-de-Fonds

En toute saison, L'IMPARTIAL votre source d'informations

Nous achetons **LIVRES** d'occasion anciens, modernes, bandes dessinées tel que Astérix, Tintin, Vaillant, etc. Achat, vente et échange. **Librairie Place du Marché**
☎ 039/28 33 72 La Chaux-de-Fonds.

Echelles alu coulissantes 2 plans provenant d'expositions 30 % réduction Fabrication Schneider, selon DIN 10 m seulement Fr. 289.- 8 m seulement Fr. 238.- Livraison franco domicile. Beguin tel. 039/31 72 59

Nous cherchons pour entrée janvier 1985 ou à convenir:

polisseur or

éventuellement polisseur sur métal à former.

Se présenter sur rendez-vous à:

CRISTALOR SA

Boîtes or et argent
Numa-Droz 136
☎ 039/23 42 23
2300 La Chaux-de-Fonds

Gérance d'immeubles cherche

employé de commerce

domicilié à La Chaux-de-Fonds, titulaire d'un CFC.

Faire offres manuscrites sous chiffres DE 32510 au bureau de L'Impartial.

La Vie Protestante

hebdomadaire romand, cherche pour sa rédaction neuchâteloise

rédacteur(trice)

Ecrire avec les documents d'usage, jusqu'au 4 janvier, à la direction du journal, 13, rue des Rois, case 49, 1211 Genève 11. 144-135307



DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

A la suite d'une mise à la retraite, le Service des Ponts et Chaussées offre à repouvoir un poste de

cantonnier

pour le cantonnement No 48a - secteur: Noirvaux-Fleurier (entrée ouest), rattaché à la division II, avec domicile à Buttes.

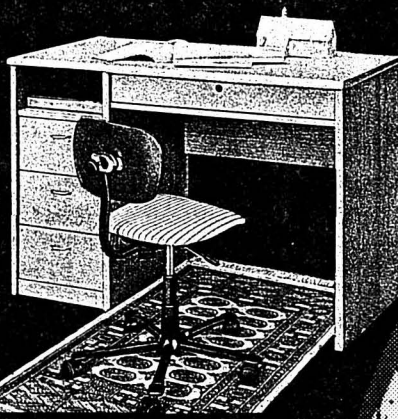
Entrée en fonction: 1er avril 1985 ou date à convenir

Conditions d'engagement:

- être citoyen suisse
- jouir d'une bonne santé
- être domicilié dans la localité demandée ou avoir la possibilité d'y emménager

Traitement légal

Adresser les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae, au Service des Ponts et Chaussées, case postale 1332, 2001 Neuchâtel, jusqu'au 4 janvier 1985. 28-119



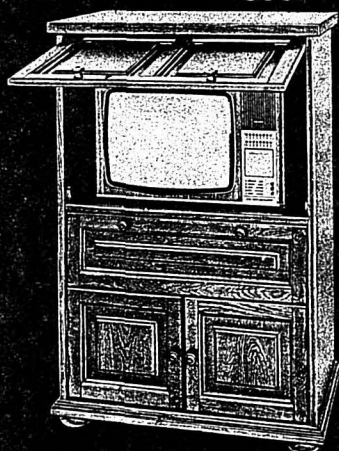
Bureau chêne brun 4 tiroirs + niche
256.-

Chaise de bureau sur roulettes piètement métal noir, système à gaz, tissu rayé beige-brun
115.-



Fauteuil tournant haut dossier armature tube noir et coussin noir avec filet rouge
270.-

Meuble TV chêne
899.-

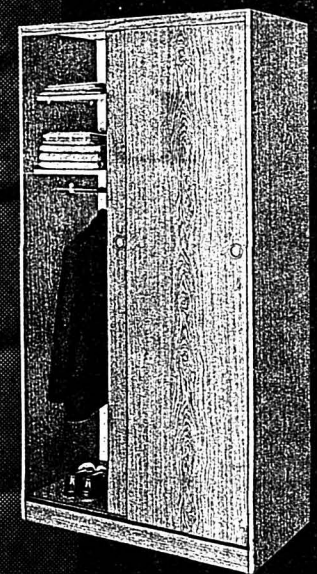


Fauteuil à suspendre rotin ton noyer, comprenant:
- fauteuil à suspendre
- coussin support en fer
L'ensemble **360.-**



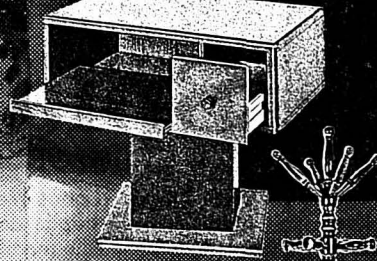
Fauteuil relax, piètement hêtre courbé teinté noyer.
210.-

Repose-pieds assorti
90.-



Armoire 2 portes coulissantes exécution chêne foncé dim. 101 x 57 x H. 197 cm
215.-

Meuble TV-vidéo orientable chêne foncé
465.-



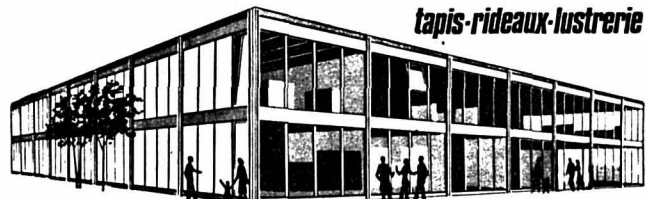
Porte-manteaux torsadé
128.-



Meuble d'angle TV noyer et placage bruyère
247.-

le géant romand du meuble
Segalo

tapis-rideaux-lustrerie



LA CHAUX-DE-FONDS
Bd. des Eplatures 44 - 26 60 60/61

Prix à l'emporter

Ronde VEND: EXPERTISE GARANTIE

Ronde VEND: EXPERTISE GARANTIE

- Citroën 2 CV 6** bleue, Fr. 120.- par mois
- Fiat Panda 45** brune, Fr. 170.- par mois
- Fiat Ritmo 65 CL** grise, Fr. 164.- par mois
- Citroën Acadiane** beige, Fr. 160.- par mois
- Fiat Ritmo 85 super** noire, Fr. 238.- par mois

2300 La Chx-de-Fds 039/28 33 33 Fritz-Courvoisier 55

2300 La Chx-de-Fds 039/28 33 33 Fritz-Courvoisier 55

V

Bon de fr. 5.-
 Pour un achat à partir de 30 fr.
 un bon de 5 fr. est pris
 en compte valable jusqu'au
 31 décembre 1984 dans tous
 les magasins Bell,
 la boutique Bell,
 à Genève également dans
 rue de Coutance 18.

...LES ÉTRENNES DE NOËL - PUIS UN FESTIN DE CHEZ BELL!



Une excellente fondue de viande, par exemple - un menu de rêve pour la soirée de Noël ou pour un allègre réveillon. Bell a de quoi enchanter la tablée: les bons morceaux de viande bien rassie, les fines sauces, oignons perlés, cornichons et autres condiments - il y aura de l'ambiance dès la première bouchée!



03-268

En toute saison, L'IMPARTIAL votre source d'informations

Christian Dior

PARIS

Christian Dior invente Eau Sauvage Extrême

Eau Sauvage Extrême: encore plus intense, encore plus présente, encore plus Eau Sauvage.

En vente chez les dépositaires des Parfums Christian Dior.

160-368 727

K

Découvrez la fascination d'un cigarillo authentique... 500 ans après Christophe Colomb! Braniff Cortos no 1 met à votre portée ce plaisir inégalé.

Lorsque, le 13 octobre 1493, Colomb foula le sol de l'île des Antilles nommée Guanahani, les indiens lui remirent en signe de bienvenue des fruits, des lances... et des feuilles de tabac. Ainsi, il fut le premier Européen à découvrir un plaisir jusqu'alors inconnu.

Les cigarillos Braniff Cortos no 1, composés de tabacs sélectionnés avec rigueur en Amérique du Nord et du Sud ainsi qu'à Java, suscitent aujourd'hui encore la même fascination spontanée... 500 ans après Christophe Colomb!

Boîte métallique à 20 cigarillos Fr. 4.40



Dès maintenant en Suisse!

Procès-verbal officiel de la séance du novembre 1984, à 19 h. 45, à la salle du

Présidence de Mme Dominique Gin-drat, présidente.

38 membres sont présents. Sont excusés: MM. Paul-André Liengme, Jean Sigg, Pierre-Alain Thiébaud.

Le Conseil communal assiste in corpore à la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, la présidente donne connaissance de la lettre de démission du Conseil général présentée par M. Marcel Garin. Elle salue M. Philippe Güntert, radical, qui assiste pour la première fois à la séance du Législatif.

Procès-verbaux

Celui de la séance du 7 septembre 1984 est adopté. Celui de la séance du 12 septembre 1984 est adopté après une correction apportée au sujet de l'intervention de M. Pierre Brossin concernant l'interpellation de M. Rémy Cosandey relative à l'imposition des frontaliers.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 1984 est également adopté après que la phrase de M. Frédéric Blaser intervenant au sujet des salles de bain des immeubles Foyer 16-18 a été rédigée ainsi: «Il relève encore que ceux-ci sont généralement des locataires à revenu modeste» à la place de: «Il relève encore que ceux-ci sont des locataires à revenu modeste».

Nominaison d'un premier vice-président du Conseil général

M. Alain RUTTI, s'exprimant au nom du groupe radical, propose la candidature de M. Ulysse Brandt. Ce dernier est nommé tacitement.

Nomination d'un questeur

Par la voix de M. Alain Rutti, le groupe radical propose la candidature de Mme Evelyne Fatton en remplacement de M. Ulysse Brandt désigné comme vice-président. L'intéressée est élue tacitement.

Agrégation et naturalisation

Les deux demandes d'agrégation et de naturalisation présentées sont soumises au vote au bulletin secret.

L'agrégation locloise est accordée à M. Anton Stadelmann, marié, sans profession, originaire de Escholzmatt, Lucerne, domicilié au Locle.

L'agrégation locloise est accordée à M. Angelo Bernardo, marié, ouvrier de fabrication, domicilié au Locle.

Octroi d'un droit de superficie pour permettre l'agrandissement d'un garage à la Molière

M. Daniel DROZ, socialiste, apporte l'accord de son groupe à ce projet, après avoir constaté que cette parcelle offre peu de possibilités de construction.

Par la voix de M. Joseph HUOT, le groupe libéral-ppn accepte ce projet sur le bout des lèvres, compte tenu que le droit de superficie est gênant. L'orateur demande pourquoi cette parcelle n'est pas vendue. Est-ce par tradition ou existe-t-il des raisons plus valables?

M. André GOLAY, pop, déclare que son groupe accepte ce projet.

S'exprimant au nom du groupe radical, M. Robert FEUZ dit que celui-ci est opposé au droit de superficie puisqu'il entraîne des tracasseries administratives auprès de ceux qui désirent s'installer au Locle. Toutefois, pour le projet présenté aujourd'hui, il n'y a aucun problème. En conséquence, le groupe radical votera le rapport et l'arrêté mais ne s'engage pas systématiquement à accepter des droits de superficie.

M. Charly DÉBIEUX, conseiller communal, directeur des Travaux publics, remercie les groupes pour l'accueil favorable réservé à ce rapport. Il rappelle que la notion de droit de superficie est due à une décision politique prise à l'époque. Elle permet à la Commune de maintenir son patrimoine. L'orateur signale que la ville de La Chaux-de-Fonds applique le droit de superficie pour toutes les constructions et qu'au Locle on se limite uniquement aux constructions de garages. Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, poursuit l'orateur, il s'agit d'un terrain de 3e qualité et il ne convenait pas de créer de précédent.

La discussion est close. La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

Au vote d'ensemble, le Conseil général autorise le Conseil communal à constituer un droit de superficie pour permettre l'agrandissement d'un garage grevant l'article 6354 du cadastre du Locle à la Molière d'une durée de cinquante ans moyennant paiement d'une redevance unique de Fr. 5.— le M².

Troisième demande de crédit complémentaire pour le groupe hydro-électrique de l'usine de La Rançonnière

S'exprimant au nom du groupe popiste, M. Jean-Pierre BLASER

considère ce rapport comme peu satisfaisant et incomplet. Dans l'énumération des crédits, le Conseil communal oublie la date de l'achat de la turbine. L'orateur ne tient pas à mettre en cause l'actuel chef de dicastère, mais constate que quelque chose ne tourne pas rond aux Services industriels. Il fait remarquer que lors du dernier crédit accordé, il avait été affirmé que celui-ci serait rentable. L'intervenant trouve assez particulier que l'alternateur fonctionnait dans un sens et la turbine dans l'autre. Pour M. Blaser, lorsqu'on dépense pour plus d'un million de crédits, il serait judicieux de trouver des renseignements sur la rentabilité de l'installation. Il constate encore que les Services industriels ont passé près de 12.000 heures de travail à l'usine de La Rançonnière. Compte tenu qu'il est difficile pour le groupe popiste d'être d'accord avec ce rapport, celui-ci demande qu'il soit renvoyé au Conseil communal.

M. Claude GRUET, socialiste, dit que son groupe pourrait à nouveau manifester son mécontentement et estimer que l'étude n'a pas été faite de façon satisfaisante et en tenant compte de tous les éléments. Comme des critiques ont déjà été émises le 16 septembre 1981 et le 11 mars 1983, l'orateur estime ne pas avoir à y revenir. M. Gruet relève l'état d'esprit avec lequel on doit s'efforcer de maîtriser les problèmes qui se posent à La Rançonnière comme tous ceux qui se posent à notre région. Pour l'orateur, le personnel des Services industriels s'attache avec acharnement à faire fonctionner ce troisième groupe et il convient de relever ses efforts et de remercier ce personnel pour sa conscience professionnelle.

En conséquence, poursuit l'orateur, nous ne pouvons pas nous opposer à l'octroi de ce nouveau crédit de Fr. 160.000.—, ce serait un non sens. Il faut être convaincu que le personnel des Services industriels arrivera à ses fins. L'intervenant déclare encore que son optimisme est cependant mesuré et qu'il souhaite savoir où l'on va dans ce but. C'est pourquoi le groupe socialiste va déposer un amendement à la motion qui sera présentée tout à l'heure. En effet, il est insatisfaisant d'accepter la longue énumération superflue des prix des vis et des boulons que l'Exécutif a présentée. Enfin, l'orateur déclare au nom de son groupe ne pas se rallier aux conclusions du rapport de l'Exécutif qui tentent de faire croire que nous avons économisé plus de Fr. 700.000.— parce que nous n'avons pas acquis un groupe neuf équivalent. En conclusion, le groupe socialiste votera le rapport et l'arrêté mais demandera des garanties pour l'avenir.

M. Jean-Pierre DUVANEL, libéral-ppn, déclare que son groupe votera ce rapport avec une certaine amertume et il ne juge pas utile de revenir sur le passé. L'orateur espère qu'à l'avenir le Conseil communal saura s'entourer de gens valables. Pour l'intervenant, ce rapport masque encore certaines lacunes, notamment le passage disant: «Or, force est de constater que tous les efforts faits jusqu'à ce jour n'ont pas encore suffi et qu'il subsiste encore des points susceptibles de créer des perturbations durant la marche prolongée du groupe; il serait faux de les ignorer.»

En constatant que les Services industriels ont passé 12.000 heures à La Rançonnière, M. Duvanel se demande si une entreprise spécialisée aurait montré plus d'efficacité. L'orateur souhaite connaître la politique du Conseil communal en matière d'approvisionnement électrique en cas de panne importante. En effet, il apparaît que Fr. 25.000.— pour le prix de l'heure de panne est un prix hors de toutes proportions. Il conviendrait de savoir quel sera le seuil de l'intolérable. Au sujet du crédit demandé aujourd'hui, l'intervenant constate qu'il y a Fr. 80.000.— de main-d'œuvre des Services industriels et que cette somme aurait pu être imputée sur le budget ordinaire. Il estime légitime d'aborder ces problèmes.

M. Ulysse BRANDT, radical, estime que la notion d'occasion est vague et que dans le cas précis, les Services industriels se sont trouvés devant l'inconnu. Les deux installations achetées étaient révisées mais avaient subi l'outrage des ans. L'orateur relève que le personnel des Services industriels a fait un travail d'excellente qualité pour remettre à l'état de neuf ces installations. Il remercie ledit personnel. L'intervenant s'interroge encore sur le montant que la Commune est prête à dépenser pour son bien-être. M. Brandt relève que la rentabilité est fonction du nombre d'heures de turbinage. En prenant sa décision il y a plusieurs années, le Législatif savait qu'il pouvait y avoir des surprises en achetant du matériel d'occasion. Pour ces raisons et estimant qu'il faut en finir une fois avec ces problèmes de La Rançonnière, M. Brandt annonce que le groupe radical adoptera ce rapport.

S'exprimant à titre personnel, M. André GOLAY, pop, déclare sa mauvaise humeur en entendant les représentants des partis bourgeois s'exprimer au sujet

de la rentabilité, raisonnement qu'ils ne tiennent pas lorsqu'il s'agit des immeubles communaux.

M. Jean-Pierre DUVANEL, libéral-ppn, tient à préciser qu'il n'a pas parlé de rentabilité dans le cadre de son intervention.

M. Francis JAQUET, conseiller communal, directeur des Services industriels, refait l'historique de l'usine de La Rançonnière et déclare que le Conseil communal a estimé qu'il fallait présenter le rapport le plus complet possible, étant donné que des dépenses avaient été faites en l'absence de crédits votés par le Législatif. L'orateur fait remarquer que depuis le début du siècle, il n'a jamais été parlé de rentabilité dans le cadre de l'usine de La Rançonnière et qu'il est par conséquent difficile d'en parler en 1984.

En faisant l'historique, le directeur des Services industriels rappelle que Fr. 965.000.— furent accordés en 1966 et en 1969 la conduite forcée fut mise en exploitation. En 1972, un crédit complémentaire de Fr. 269.200.— a été voté, ceci en raison du problème des pluies et des glissements de terrain. En juin 1977, un crédit de Fr. 319.000.— fut accepté pour la station de transformation et la télécommande. Il précise que le diesel de l'usine centrale assure également en cas de panne l'énergie électrique nécessaire au maintien des distributions d'eau, de gaz, de chauffage à distance, au fonctionnement de la station d'épuration, etc.

C'est une réserve de puissance d'environ 1300 kW qui existait aux Services industriels entre le groupe diesel et les deux groupes de La Rançonnière. A partir de 1966 déjà, on parlait d'une sécurité plus grande de notre alimentation de secours. Aussi un rapport du Conseil communal démontrait les intentions de celui-ci. C'est en 1979 que l'Exécutif demandait de construire le 3e groupe de La Rançonnière concrétisant la précédente intention. Le personnel des S. I. a fait un travail remarquable et l'installation n'est pas anormale puisque l'ensemble a été remis en conformité. La différence de coût entre une installation neuve et notre groupe 3 remis en état montre une économie de l'ordre de Fr. 250.000.—. Cette information ne justifie toutefois pas la méthode consistant à utiliser des crédits non accordés par le Conseil général. Il y a eu des erreurs mais les maisons spécialisées n'ont pas non plus mis en garde les Services industriels lors de leur passage. Etant donné que la mise en conformité est effective, le groupe 3 doit donner satisfaction. Cette expérience malheureuse aura eu malgré tout un effet bénéfique sur le personnel qui peut maintenant entretenir l'usine de façon optimale.

Au sujet de la motion déposée par M. Jean-Pierre Blaser, le Conseil communal sait maintenant ce qu'il a à faire concernant La Rançonnière. En 1984, le groupe 3 aura tourné plus de 800 heures. La commission des services industriels a eu l'occasion de visiter ces installations et M. Jaquet se déclare surpris que certaines informations ne passent pas mieux entre les commissaires et les conseillers généraux.

A l'avenir, poursuit l'orateur, le Conseil communal veillera à ne plus venir devant le Législatif avec une demande de crédit déjà partiellement utilisée. Revenant à la motion précitée, M. Jaquet estime qu'il ne sert à rien d'expertiser ce 3e groupe en dépensant Fr. 10.000.— à 15.000.—. En effet, les installations présentent maintenant des caractéristiques normales. Un expert pourrait être consulté au sujet des groupes 1 et 2, de manière à ce que la réalisation finale tienne compte au mieux des besoins futurs. Le Conseil communal s'engage aujourd'hui à voir l'avenir plutôt que le passé.

Si aujourd'hui le Législatif accepte le crédit de Fr. 160.00.—, il est exclu que le Conseil communal revienne devant le Conseil général pour un crédit complémentaire traitant le même objet.

En 1984, année hydrologique négative, les installations n'ont pas pu tourner normalement et présentent donc une insuffisance au niveau du nombre d'heures de fonctionnement. Aujourd'hui, le nombre d'heures de fonctionnement en continu est insuffisant pour déterminer de manière définitive si le refroidissement des palliers est complètement résolu. Il faudra vérifier si, après plusieurs jours de fonctionnement, la température ne dépasse pas 65°C, limite supérieure tolérable. Actuellement, la température n'a pas dépassé 61°C. La demande de crédit prévoit la possibilité d'un refroidissement supplémentaire. Quant à la pose d'un filtre autonettoyant, cette solution permettra de diminuer le coût de la main-d'œuvre d'entretien.

Au sujet des tarifs payés par l'ENSA, l'orateur rappelle que les S. I. font partie d'un pool depuis 1969 et que l'on doit en accepter les conditions. Il est vrai que l'énergie produite par La Rançonnière est plus chère que celle de Combe-Garot. La production de La Rançonnière représente 0,3 % de la consommation totale du canton. L'énergie nous coûterait plus cher en

sortant du pool, elle nous est actuellement payée 5,8 ct. le kwh. M. Jaquet rappelle les chiffres prévus au budget communal 1985 auxquels il faudra ajouter Fr. 55.800.— d'amortissements par an à partir de 1986. Sans nouvel investissement, La Rançonnière sera rentable d'ici environ 20 ans.

L'usine de La Rançonnière ainsi que le diesel correspondent au prix de notre sécurité.

Au sujet des 12.000 heures de travail effectuées par le personnel des Services industriels, soit 1 1/2 homme durant quatre ans, M. Jaquet précise qu'il est difficile de mentionner tous les travaux exécutés et cite les plus importants, soit:

- Fabrication et montage de la charpente métallique.
 - Construction et isolation du toit en Holorib + couches isolantes (étanchéité et ferblanterie par maître d'état).
 - Peinture complète (sauf façades, posées par maître d'état et laquées en usine).
 - Pose de toute la tuyauterie eau, électricité, écoulements.
 - Mise en place et câblage de toute l'installation (groupe tournant, régulation, tableau de commande (fait par nos soins) + tuyauterie de commande hydraulique).
 - Révisions et remises en état nécessaires de tous les organes (turbine, vanne automatique).
 - Fabrication de la plus grande partie du vérin (servo-moteur) principal.
 - Liaisons HT, BT et commande entre les deux usines.
 - Installation du transformateur III et des appareils de couplage III dans l'ancienne usine.
 - Modification du pupitre de l'usine centrale pour le télécontrôle et la télécommande du groupe III.
 - Pose des appareils détecteurs et des buses de pulvérisation de protection contre l'incendie.
- Il est à noter que ces travaux ont été faits au détriment d'autres, notamment ceux de l'usine centrale.

Au sujet de l'alimentation de secours de notre ville, le diesel présente des problèmes puisqu'il s'enfoncé. Cette installation, vieille de 40 ans, doit faire l'objet d'une étude.

Pour terminer, le directeur des Services industriels prie les groupes d'accepter ce crédit et de rejeter la motion de M. Jean-Pierre Blaser.

M. Willy HUMBERT, socialiste, pense qu'il y a différentes façons de présenter un rapport, sans qu'il y ait besoin d'y mettre des colonnes de chiffres. Cette manière de faire laisse une impression bizarre à l'intervenant. Ce dernier aurait également apprécié que toutes les explications fournies ce soir figurent dans le rapport. M. Humbert admire le courage du Conseil communal quand il déclare qu'il ne reviendra pas avec une nouvelle demande de crédit pour le 3e groupe.

S'adressant à M. Willy Humbert, M. Francis JAQUET, conseiller communal, directeur des Services industriels, fait remarquer que la plupart des renseignements relatifs à l'usine de La Rançonnière se trouvent dans les rapports de gestion depuis 1966. Il est évident qu'on aurait pu attendre la fin de l'hiver pour présenter un rapport, mais le Conseil communal a voulu venir devant le Législatif maintenant, compte tenu qu'il y avait dépassé dans les crédits alloués.

M. Hermann WIDMER, libéral-ppn, demande s'il existe d'autres possibilités de secours, par exemple des groupes particuliers.

M. Francis JAQUET, conseiller communal, directeur des Services industriels, signale que l'ENSA envisage de poser un câble entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle d'où un investissement d'environ Fr. 3.000.000.—. De plus la possibilité de mettre en place un poste de couplage à La Chaux-de-Fonds dont le prix serait devisé à quelque 5 millions de francs est envisagée d'ici la fin de la décennie. Enfin, l'intervenant fait remarquer qu'il y a intérêt à appartenir au pool de l'ENSA puisque cette entreprise octroie une location pour le diesel, ce qui n'est pas le cas avec des groupes particuliers de faible puissance.

La discussion est close. La prise en considération du rapport est votée par 30 voix contre 6.

L'arrêté est mis en discussion.

Au vote d'ensemble, le Conseil général, par 29 voix contre 7, octroie un crédit de Fr. 160.000.— au Conseil communal pour le groupe hydro-électrique de l'usine de La Rançonnière.

Crédit pour la reconstruction du couplage haute tension de la station de transformation électrique du Premier-Août

M. Hermann WIDMER, libéral-ppn, constate que les appareils de couplage datent d'avant la guerre et que cet équipement ne donne pas satisfaction. Il s'étonne qu'on ait attendu si longtemps

avant de procéder à la réfection. L'orateur demande si, par la même occasion, le bâtiment va être également rafraîchi. Le groupe libéral-ppn acceptera ce projet.

S'exprimant au nom du groupe radical, M. Bernard GOGNIAT apporte l'accord de son groupe à ce rapport, compte tenu qu'il donnera une sécurité supplémentaire pour le personnel.

Azu nom du groupe socialiste, M. Gérard SANTSCHI donne son appui à ce projet, tout en s'étonnant qu'on ait attendu si longtemps pour effectuer des travaux. L'intervenant désire avoir un plan détaillé des travaux à réaliser dans les stations et sur le réseau électrique et souhaite par ailleurs qu'une séance d'information ait lieu durant le premier semestre 1985.

M. André GOLAY, pop, apporte l'accord de son groupe à ce projet tout en constatant que la sécurité du personnel n'était pas garantie.

M. Francis JAQUET, conseiller communal, directeur des Services industriels, précise que même si des réfections sont demandées à certains endroits, il ne faut pas en déduire que les réseaux des S. I. sont dans un état de délabrement. Il est évident que seuls les cas de rénovation sont portés à la connaissance du Conseil général. Il faut aussi admettre que l'électricien vit dans un monde dangereux. Un plan d'ensemble des travaux à réaliser durant les dix prochaines années a été établi par les S. I. Ces travaux seront étalés selon l'ordre d'urgence et les possibilités financières, également selon l'ordre d'urgence de certains travaux d'entretien des T. P. Au sujet des stations à rénover, les travaux suivants sont prévus:

- en automne et hiver 1985, réfection de la Joux-Pélichet pour un montant d'environ Fr. 150.000.—.
- hiver 1986-87, réfection de la station de La Maladière pour un montant d'environ Fr. 110.000.—.
- en hiver 1987, réfection de la station de l'Hôtel judiciaire pour un montant d'environ Fr. 160.000.—.

L'intervenant signale que rien ne s'oppose à l'organisation de séances d'information. Toutefois, il constate le peu d'intérêt rencontré lors de séances précédentes. Enfin, il est encore signalé que la meilleure coordination possible est recherchée par les S. I. avec les autres dicastères avant de présenter un projet.

M. Charly DÉBIEUX, conseiller communal, directeur des Travaux publics, déclare que si l'extérieur du kiosque du Premier-Août laisse à désirer, par contre l'intérieur est en bon état.

M. Gérard SANTSCHI, socialiste, se déclare satisfait par les réponses de l'Exécutif.

La discussion est close. La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

L'arrêté est mis en discussion.

Au vote d'ensemble, le Conseil général octroie au Conseil communal un montant de Fr. 50.000.— pour la reconstruction du couplage haute tension de la station de transformation électrique du Premier-Août.

Motion de M. Jean-Pierre Blaser et consorts relative à l'expertise de l'usine électrique de La Rançonnière

M. Jean-Pierre BLASER, pop, estime que le Conseil général vient de faire fausse route en acceptant la demande de crédit complémentaire pour La Rançonnière. Une expertise sur les buts devrait être faite de manière à connaître la rentabilité et les frais à envisager. Si le travail a été bien fait par le personnel des Services industriels, par contre les études ont été mal faites et l'on peut se poser la question de savoir si le responsable technique est à la hauteur. Pour l'orateur, le Conseil communal n'est pas en mesure d'étudier de façon fiable ces problèmes.

Selon M. Blaser, l'ENSA décide de son propre chef des heures d'utilisation en fixant des prix de vente et d'achat peu intéressants. Enfin, l'intervenant n'apprécie pas la pratique qui veut que l'Exécutif réponde à une motion dans le cadre d'un rapport. M. Blaser précise que sa motion demande une expertise de l'usine de La Rançonnière et non seulement du 3e groupe.

M. Claude GRUET, socialiste, déclare que son groupe souscrit à la plupart des déclarations faites par M. Blaser. S'il faut mener à terme les travaux, il faut également savoir où l'on va. En conséquence, il faut connaître la perspective de rentabilité de l'investissement engagé. Une étude très large et très complète paraît utile, mais il faut que cette étude soit réalisée avec un minimum de frais. L'on doit renoncer en particulier à tout expert n'appartenant pas au personnel communal. M. Gruet rappelle l'erreur qui a été commise en 1974 lors de l'expertise des Services industriels et qui a coûté Fr. 140.000.—. En conséquence, le groupe socialiste dépose l'amendement suivant: modification du titre: «Expertise de l'usine de La Rançonnière».

Conseil général du Locle, du vendredi 23 Conseil général, de l'Hôtel de Ville

«Etudes de la fiabilité et des perspectives de rentabilité de l'usine électrique de La Rançonnière». Texte: remplacement du terme «expertise» par le mot «étude» et modifier et compléter la dernière phrase, ce qui donne le texte suivant: «En raison» de l'importance des investissements faits par la Commune pour l'installation d'un troisième groupe pour la production d'électricité à La Rançonnière, les conseillers généraux soussignés demandent au Conseil communal de bien vouloir faire procéder à une étude de la fiabilité de l'exploitation et des perspectives de rentabilité de sa production. Cette étude, qui n'occasionnera aucun frais d'expertise, sera réalisée par le personnel des S. I. et étendue au contrat liant la Commune à ENSA pour la vente de l'énergie produite».

M. Francis JAQUET, conseiller communal, directeur des Services industriels, dit que l'on peut admettre qu'on aurait dû aller plus au fond des choses après l'achat du matériel d'occasion. Le Conseil communal peut s'engager de faire étudier par un expert les groupes 1 et 2 mais que va apporter l'étude du groupe 3, alors que tout a été fait par les Services industriels et que deux entreprises spécialisées sont venues et n'ont pas eu d'autres avis. C'est une attitude peu cohérente, poursuit l'orateur, et qui ne servira à rien.

M. Jean-Pierre BLASER, pop, accepte l'amendement présenté par M. Gruet. S'adressant au Conseil communal, l'orateur s'étonne que l'Exécutif se déclare prêt à faire l'étude et qu'il en refuse le principe.

M. Claude GRUET, socialiste, précise que le personnel des Services industriels est compétent pour faire cette étude et qu'il n'y a pas lieu de faire appel à un expert. Cette étude a toute sa raison d'être.

M. Jean-Pierre DUVANEL, libéral-ppn, annonce que son groupe ne soutiendra pas la motion qui est peu utile dans la forme. L'orateur aurait préféré une motion plus globale sur les moyens de secours en énergie.

Pour M. Ulysse BRANDT, radical, la première partie de cette motion le déçoit puisqu'elle tente de porter un jugement sur le passé alors que la rentabilité de l'usine de La Rançonnière vient uniquement des quantités d'eau que l'on y turbine et ceci, personne ne le sait. Le prix est à mettre sur la sécurité. Quant à la 2e partie de la motion, elle aborde des problèmes qui justifieraient une étude dans son ensemble et passant par le changement ou non du diesel de l'usine centrale.

M. Francis JAQUET, conseiller communal, directeur des Services industriels, tient à préciser que si l'étude est faite par les S. I., ce sont les mêmes personnes qui devront se prononcer. En conséquence, il ne sert à rien d'occuper du personnel pour cela, mais il convient avant tout de rechercher l'efficacité du personnel et non pas sa dispersion.

Le Conseil général, par 18 voix contre 16, prend en considération la motion de M. Jean-Pierre Blaser, amendée par M. Gruet.

Réponse à une question de M. Jacques-André Choffet relative à l'introduction du 50 km/h

M. Jean-Maurice MAILLARD, conseiller communal, directeur de Police, s'exprime ainsi: «Lors de la procédure de consultation fédérale, concernant l'introduction de la limitation de vitesse à 50 km/h dans les agglomérations, le Conseil d'Etat nomma une commission d'étude composée des spécialistes de la circulation issus de la Police et des Ponts et Chaussées: la commission «POLPON». Le résultat des travaux de cette commission incita le Conseil d'Etat à donner un préavis négatif à l'introduction du 50 km/h. Par la suite, cette limitation supplémentaire fut introduite par les autorités fédérales.

Le Conseil communal a voué une très grande attention à la modification de notre plan de circulation. Compte tenu des vœux exprimés par la population par voie de pétition, il a pris la décision d'appliquer les mesures qui sont actuellement en vigueur.

En effet, qu'il s'agisse des Girardet, de La Jaluse ou de l'entrée du Col-des-Roches, un grand danger existe pour les piétons, notamment les élèves qui doivent traverser ces artères à grande circulation pour se rendre à l'école.

Il ne faut pas ignorer que le trafic est intense à ces trois entrées de ville et que les vitesses enregistrées à ces passages sont trop souvent exagérées.

En ce qui concerne l'entrée est de la ville aux Girardet, il est probable, si les électeurs du canton approuvent la demande de crédit présentée par le Conseil d'Etat, que la situation soit revue lorsque le passage souterrain sera en activité.

Toutefois, il ne saurait être question de prolonger par trop la zone à 60 km/h, le danger persistant tout au long de cette route.

Pour La Jaluse, l'orateur tient à faire remarquer que les feux lumineux sont précédés par un contour masqué, ce qui ne pourrait autoriser une augmentation de vitesse, d'autant plus que la construction d'Intermedics va encore augmenter le trafic à cet endroit.

Toutefois, le Conseil d'Etat s'est engagé à prévoir la construction d'un passage souterrain dans le prochain crécit routier qu'il présentera en 1988. En attendant cette réalisation, le Conseil communal étudie la possibilité de construire une passerelle provisoire destinée à faire traverser sans danger les enfants des écoles se rendant au collège de La Jaluse.

Quant au Col-des-Roches, la situation est beaucoup plus délicate. En effet, nombre d'enfants se rendant au secteur

nord-ouest de la ville au groupe scolaire des Jeanneret, sont obligés de traverser la route au passage de sécurité de Prés-d'Amens. Cet endroit est très dangereux et il ne saurait être question d'en changer la signalisation, d'autant plus que la route sera probablement refaite l'an prochain.

A la suite de plaintes des habitants du quartier de La Molière et des Calame, le Conseil communal a essayé également de limiter la vitesse sur ce tronçon de route relativement étroite et fréquentée par de nombreux promeneurs. Le Service cantonal des Ponts et Chaussées a refusé de procéder à cette limitation de vitesse arguant que chaque automobiliste est tenu d'adapter sa vitesse aux conditions de la route et que celle-ci n'autorise pas une vitesse excessive.

L'orateur assure que le Conseil communal a réfléchi longuement sur tous ces problèmes posés par les limitations de vitesse. Il a choisi la solution offrant le maximum de sécurité aux piétons, notamment aux enfants. Ces limitations ne procurent aux automobilistes que des désagréments mineurs, des retards insignifiants et ne nuisent nullement à la fluidité du trafic en notre ville. Le Conseil général et la population seront tenus au courant des éventuels changements qui pourraient intervenir dans cette signalisation.»

Réponse à une question de M. Jacques-André Choffet concernant l'installation d'un oculiste au Locle

M. Jean-Pierre TRITTEN, président de la ville, signale qu'il y a actuellement 4 oculistes à La Chaux-de-Fonds, ce qui fait un spécialiste de cette discipline pour 9200 habitants. A Neuchâtel, il y en a 6, ce qui fait un spécialiste pour 5300 habitants. Le Locle aurait donc une population suffisante pour occuper un oculiste. Cette première approche doit être pondérée, car il faut tenir compte non seulement de la population des villes, mais aussi de celle des bassins de recrutement de patients intéressant les spécialistes en question:

- pour les deux districts du haut: 1 oculiste pour 13.300 habitants;
- pour les deux districts du bas: 1 oculiste pour 13.200 habitants.

A priori, on pourrait dire une fois encore que le haut du canton est moins bien desservi que le bas. Mais si l'on tient compte que la population du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers consulte davantage à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds, on aboutit à un constat inverse.

Il n'y a pas dans ce secteur de la médecine une pénurie telle dans les Montagnes neuchâteloises qu'on soit en droit d'invoquer la clause du besoin pour envisager l'octroi d'une autorisation exceptionnelle de pratiquer, délivrable à un diplôme étranger. Mais cela ne signifie pas que l'installation d'un oculiste

diplômé fédéral au Locle ne serait pas chose souhaitable. Pour le Service cantonal de la Santé publique, un spécialiste de plus dans cette discipline serait un acquis bienvenu.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'une ouverture hospitalière ne serait pas possible sur place. L'Hôpital du Locle, conformément à la planification hospitalière en vigueur, ne serait pas autorisé à créer un service d'ophtalmologie aussi restreint soit-il.

Suite à la question de M. Choffet, le Conseil communal prendra l'initiative de rechercher par voie d'annonces dans des revues médicales, un candidat oculiste qui accepterait d'ouvrir sa pratique au Locle. Pour justifier cette intervention et la rendre attractive, il faudrait qu'un minimum d'avantages soient offerts aux postulants.

Suivant les facilités que consentirait la Commune, une convention devrait être établie pour que ce médecin-oculiste s'engage à se mettre en priorité au service de la population du Locle pendant un temps suffisamment long pour que l'investissement soit rentable.

Lors des démarches qu'entreprendra notre Autorité, il y aura lieu de faire connaître sur le plan confédéral, la situation particulière du Locle quant à sa dotation en médecins spécialistes, d'ophtalmologie notamment.

Réponse à une question de M. Jean-Pierre Blaser et consorts concernant la radio locale

M. Rolf GRABER, conseiller communal, directeur des Finances, rappelle que c'est le 2 juin 1982 que l'ordonnance fédérale sur les essais locaux de radiodiffusion a été publiée. Le 1er novembre 1983, les 36 radios locales autorisées, dont 13 en Suisse romande, peuvent commencer un essai limité à 5 ans, alors que 197 en avaient fait la demande.

Dans le canton de Neuchâtel, Radio-Télé-Neuchâtel a obtenu une concession.

La question qui est en fait posée est celle du rôle qu'entend jouer le Conseil communal dans ce type de moyen de communication. La réussite d'une telle entreprise nécessite un engagement et une motivation toute particulière.

Selon les termes de la question, le Conseil communal n'envisage pas de prendre des mesures. En revanche, il est prêt à encourager sous une forme à déterminer les initiatives qui seraient prises dans ce sens.

Le Conseil communal profite de cette question pour inviter ceux qui se sentent une vocation de la manifester individuellement ou en groupe, pour faire part de leur intérêt ou de leur collaboration.

Réponse à une question de M. Jean Blaser et consorts concernant l'appui aux chômeurs

M. Jean-Maurice MAILLARD, conseil-

ler communal, directeur de l'Office du Travail, signale que le Conseil d'Etat a pris un arrêté en date du 30 mai 1984, ceci suite au taux élevé de chômage dans le canton et le nombre important d'assurés qui subissent un chômage prolongé. Compte tenu des grandes difficultés matérielles et morales qui en résultent pour certains, d'où la nécessité cas échéant de pouvoir leur apporter aide et appui leur permettant d'affronter dans les meilleures conditions la dure réalité de la recherche d'un emploi, il a été convenu de mettre en place une structure appropriée qui exige des bilans complets avec tests à l'appui pour déterminer les meilleures options possibles. De plus, la participation du chômeur dans certains cas à des stages d'observation, d'occupation, voire de formation permettant de confirmer ou d'infirmer les résultats du bilan initial, doit être envisagée, ainsi que l'accompagnement individualisé et personnalisé du chômeur dans son effort de reconversion et de recherche d'emploi. Pour assurer cette expérience, il convient d'utiliser au maximum les moyens existants déjà en place, notamment l'Office régional AI, les Offices cantonaux d'orientation scolaire et professionnelle, les Offices communaux du travail des trois grandes villes du canton et l'Office cantonal de placement.

En application de cet arrêté, il a été engagé une licenciée en sciences sociales, option services sociaux à l'Office du travail du Locle, ceci du 1er novembre 1984 au 31 octobre 1986. Cette employée occupe un poste à 50%. Elle est rémunérée par l'Etat et est rattachée administrativement à l'Office cantonal des mineurs et des tutelles, ceci en accord avec le Département de l'Economie publique, mais techniquement subordonnée à l'Office communal du chômage. Les premières orientations sur l'activité de cette personne affectée à l'Office du travail sont:

- a) s'occuper d'abord des cas lourds (chômeurs de longue durée, chômeurs de plus de 40 ans ou chômeurs sans classification);
- b) vouer une attention particulière à la prise en charge des jeunes chômeurs de longue durée;
- c) dans la mesure où les premiers objectifs peuvent être atteints, vouer également une attention aux mesures susceptibles d'aider l'ensemble des chômeurs.

L'intéressée est appelée à se mettre en rapport avec les organes précités. Enfin, la création d'un atelier qui servira à l'observation, à la formation, à la réadaptation et l'occupation de certains chômeurs est envisagée.

Pour l'instant, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions de cette expérience.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôt la séance à 22 h. 05.

Finissez 1984 par une affaire!
Passez à votre agence Toyota.
Toyota, le N° 1 japonais:
qualité, équipement, prix.

Agences principales: La Chaux-de-Fonds: M. Grandjean S.A., Garage des Montagnes, Léopold-Robert 107, Tél. 039/23 64 44/45 – **Corgémont:** K. Lehmann, Garage Moderne, Tél. 032/97 11 74

Agences locales: La Chaux-de-Fonds: Tarditi, Tél. 039/28 25 28 – **Le Locle:** R. Brulhart, Garage du Crêt, Tél. 039/31 59 33 – **Saignelégier:** Ch. A. Frésard + S. Cattin, Tél. 039/51 12 20

Break Escort Laser.

Votre chargé d'affaires. Fr. 14 820.-



Le break Escort Laser, c'est votre chargé d'affaires! D'abord parce qu'il se charge de transporter confortablement toute votre famille et toutes vos affaires, bien sûr.

et son souci du détail en font le représentant de votre personnalité. Le break Escort accueille 450 kg sur son plan de chargement de 157 x 135 cm et les transporte avec ménagement.

Break Ford Escort Laser fr. 14 820.-
Berline à 5 portes fr. 13 900.-

Break Ford Escort Laser. Spectaculaire.



LA SÉDUCTION DE LA TECHNIQUE.

Break Ford Escort Laser: le brio. Traction avant. Moteur CVH de 1.6 l (58 kW/79 ch) ou Diesel de 1.6 l (40 kW/54 ch) moyennant supplément de fr. 1100.-. Break Ford Escort Laser: l'économie et la sécurité. 5 vitesses (boîte automatique en option) - allumage transistorisé - freins avant à disques ventilés - phares à iode - essuie-glace: 2 vitesses et fonctionnement intermittent - vitre arrière chauffante - essuie-glace/lave-glace arrière - 2 rétroviseurs extérieurs - bouchon de réservoir verrouillable. Break Ford Escort Laser: le confort et le luxe. 5 portes - calandre dans la teinte de la carrosserie - élégants enjoliveurs de roues - dossiers avant réglables en continu - appuis-tête rembourrés et réglables - confortables revêtements de tissu - garnitures de portes en tissu, bacs de portières - console médiane avec vide-poches - montre à quartz - totalisateur kilométrique journalier.

Ford. Votre partenaire pour un contrat de leasing. Financement avantageux par Ford Credit S.A.

GARAGE DES **3** ROIS SA

La Chaux-de-Fonds: Boulevard des Eplatures 8, ☎ (039) 26 81 81 - Av. Léopold-Robert 92
Neuchâtel: Pierre-à-Mazel 11, ☎ (038) 25 83 01
Le Locle: Rue de France 51, ☎ (039) 31 24 31
Boudry: Garage Inter, Claude Krattinger, route des Addoz 64 - **Fleurier:** Robert Basset, Garage + Transports - **Les Geneveys/Coffrane:** Garage Nappes frères - **Le Landeron:** Samuel Hauser, Garage, rue de Soleure 16 - **Le Noirmont:** André Gay, Garage Rio - **Saint-Imier:** Garage Mérijia SA, J. Dellenbach - J.J. Furrer, Châtillon 24.

JUNGLE SAM
Centre commercial Jumbo

BAISSE DES PRIX

RIFLE VELOURS
Toutes tailles et couleurs **Fr. 49.-**

LEE stone wash **Fr. 49.-**

BOTTES WESTERN
cuir véritable homme dâs **Fr. 98.-**
dame dâs **Fr. 69.-**

Cave des Coteaux
Cortailod
☎ 038/42 11 86

N'oubliez pas, ce soir **VENDREDI** et demain matin **SAMEDI**

caveau ouvert

f Roland Fahrni
2316 Les Ponts-de-Martel
Tél. 039/37 18 37

Appareils ménagers et industriels
Vente et réparation toutes marques
Agencements de cuisine

Service officiel **ZANKER**
Frigidaire

Faites cadeau d'un objet ancien !

Lampes à pétrole, bibelots, bougeoirs, morbiers, etc.

E. Schnegg
Gare 85b, 2314 La Sagne

ouvre son magasin le vendredi et le samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.

LOTO ROMANDE

NOUVEAU

LOTTO ROMAND

TIRAGE: 85
FR. 10.-
Règlement au dos

01 02
ZERO UN ZERO DEUX

18 39
DIX-HUIT TRENTE-NEUF

LOTTERIE ROMANDE 95470

1, 2 ou 3 N°s justes gagnent déjà!

90'000.- OR
pour 4 N°s justes

Renseignez-vous vite auprès des vendeurs

LOTTERIE ROMANDE

Evidemment

Joliat INTERIM SA engage tout de suite tous corps de métiers

pour l'industrie et le bâtiment.
Travaux en Suisse et à l'étranger.
Conditions exceptionnelles.

Au service de l'emploi
58, av. Léopold-Robert
2300 La Chaux-de-Fonds ☎ 039/23 27 28

Subaru 4x4 station
1981, 1800, 44000 km, expertisée, avec 4 jantes et pneus de réserve.
Prix par téléphone 038/31 51 96

depuis 1969 vite résolues.

dettes

ARRANG. FINANCIERS S.A.R.L.
2072 NEUCHÂTEL
038/33.69.70

A vendre à Sauges et Vaumarcus **parcelles de terrain à bâtir**

Ecrire sous chiffres 87-1179 à ASSA Annonces Suisses SA, fbg du Lac 2, 2001 Neuchâtel

Décorez votre intérieur ou faites un cadeau avec cette **magnifique pendule**

avec socle, d'une hauteur de 42 cm. Livrable en rouge, noir, vert ou blanc. Mouvement quartz à pile. Garantie 1 an. Prix de fabrication

Acheterait **outillage et fournitures** horloger rhabilleur

Offres à René Wuttke 72, route de Florissant 1206 Genève 18-326742

A vendre **moto de cross KTM 250** année 1984, Fr. 2500.-
☎ 039/31 51 25

Fr. 155.-
INCA SA
Place du Tricentenaire
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/26 97 60

BCC - la banque sympathique

BCC Prêt personnel

Beaucoup de place pour des achats importants.

Lorsqu'il s'agit de faire face à une dépense inattendue. Lorsqu'il s'agit de réaliser un vœu qui vous tient à cœur. Moins compliqué, moins cher, plus rapide que vous ne le pensez. En toute discrétion. Faites-nous parvenir le coupon.

Coût d'un prêt personnel auprès de la BCC				
Montant	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois
5 000.-	440.40	231.10	161.40	126.50
10 000.-	880.70	462.20	322.70	253.-
20 000.-	1761.50	924.50	645.50	506.-
30 000.-	2642.20	1386.70	968.20	759.-

Nos conditions:
intérêt **10 1/2 %** p.a.
y compris remise de mensualités, resp. du solde de la dette en cas d'incapacité totale de travail et de décès.

Demande de prêt pour Fr. _____ Mensualités à Fr. _____

Nom/Prénom: _____ Nationalité: _____
Date de naissance: _____ Etat civil: _____ Nombre d'enfants mineurs: _____
Profession: _____ Même emploi depuis: _____ Permis de séjour A B C
Rue: _____ NPA/Lieu: _____ Tél.: _____
Même adr. depuis: _____ Loyer mens. Fr. _____ Total des revenus Fr. _____
Date: _____ Signature: _____

BCC

Banque Centrale Coopérative Société Anonyme
2301 La Chaux-de-Fonds, 30, av. Léopold-Robert / 2800 Delémont, 1, rue de l'Avenir / 2400 Le Locle, 11, rue du Temple / 2001 Neuchâtel, 1, rue St-Honoré / 2900 Porrentruy, Sur les Ponts

CANTON DE NEUCHÂTEL

la voix
d'une région

Tribune libre

«Pour détromper vos lecteurs»

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Dans votre réponse à ma mise au point relative au «dossier L.» - Informations inexactes, parue dans votre journal du 7 décembre, j'aurais pu me contenter de prendre acte de votre titre: «J'avoue».

Toutefois, puisque vous estimez qu'il vous «paraît important que le dossier reste ouvert» et que vous êtes d'accord avec moi pour «maintenir le dialogue à un autre niveau», je vous prie une fois encore de respecter «mon droit de réponse», en publiant in extenso ces lignes; ce sera la dernière fois au sujet de cette affaire.

En effet si vous estimez opportun, de votre côté, d'en rajouter, je m'abstiendrai, pour ma part d'enchaîner; dusiez-vous commenter la présente sur des pages entières, voire recourir à une édition spéciale par souci d'avoir le dernier mot. Mais les occasions que vous m'avez si aimablement fournies, de vous confondre une fois de plus, sont telles que je ne puis me taire avant d'avoir dit ce qui suit:

Vous me rappelez que votre femme se prénomme «Mouna»; je ne l'avais pas oublié. Si j'ai parlé d'elle en l'appelant Madame «Gil Baillod», c'est simplement parce qu'étant question de sa qualité de membre de la «commission spéciale pour étudier les mesures éventuelles à prendre pour mieux protéger les enfants contre les abus des désaxés sexuels», je me suis référé à l'arrêté du Conseil d'Etat fixant la composition de cette instance. Il est spécifié en effet dans ce texte, du 21.6.82, que: «La Commission est composée de: ...Mme Gilles Baillod... etc.» (Vous ne me tiendrez sans doute pas rigueur d'avoir corrigé l'orthographe de votre prénom).

Vous écrivez ensuite: «Là, le «niveau» est un peu bas pour que je comprenne pourquoi vous la mêlez à nos affaires». Ma réponse est que vous pourriez lui poser la question. Mais cela est sans doute inutile, car vous savez bien que Mme Baillod a consulté le dossier pénal de l'affaire «L.» au Greffe du Tribunal correctionnel de Neuchâtel. Ce n'est donc pas moi qui l'ai mêlée à «nos» affaires, mais bien elle qui s'y est intéressée spontanément.

Quant au «pédophile devenu assas-

sin», vous n'ignorez pas qu'avant de négliger la prise de ses médicaments «castrateurs», il les avait effectivement ingurgités pendant un certain temps. Et c'est bien là qu'on rejoint mes thèses, conformes à la littérature médicale, que le traitement hormonal est à double tranchant.

Il est impossible de poursuivre une cure «d'apaisement sexuel» pendant des décennies. Dès lors le risque de réactions imprévisibles, au moment où est interrompue la cure (quelle qu'elle ait été sa durée, ses effets restant réversibles comme vous le savez) est réel et grave. Ainsi vaut-il mieux réfléchir à deux fois avant d'entreprendre une telle thérapie (ce qui ne veut toujours pas dire qu'il ne faut jamais y recourir).

Ce n'est ni l'expert-psychiatre, qui voit ponctuellement seulement le délinquant-malade, ni aux juges qui sont incompetents en la matière, ni au médecin cantonal comme cela est affirmé dans un récent article de votre «Impartial», relatif à l'affaire «E.T., le gentil moniteur», de décider des modalités des prises en charge thérapeutiques.

Seul le médecin à qui est confiée la responsabilité de soigner le malade est à même de se déterminer en ce sens. Il y a des contre-indications à l'application de la cure hormonale, physiques, comme l'hépatite ou les processus thromboemboliques, psychiques, comme les dépressions endogènes chroniques et j'en passe.

Pensez-vous qu'on trouverait dans notre pays un seul médecin assez irrespectueux de l'éthique de sa profession pour accepter d'appliquer, dans quelque cas d'espèce que ce soit, un traitement qu'il sait dangereux, fût-il ordonné? Il s'agirait là de méthodes dignes d'un passé pas très lointain et d'un régime heureusement disparu.

De toute façon, pour qu'une telle cure ait des chances de réussir, il faut d'abord que l'absence de contre-indication.

Il est nécessaire qu'existent chez les patients des motivations sincères. Et croyez-moi, ce ne sont pas celles, opportunistes, qu'affichent les délinquants lors de leur procès. Il en est de même, pour les cures d'Antabus chez les alcooliques et de méthadone chez les toxicoma-

nes. Si je me suis permis ces quelques explications, ce n'est bien entendu pas pour votre gouverne personnelle, puisque vous en connaissez plus long que moi. Mais c'était bien entendu, une fois encore pour détromper vos lecteurs.

Quant au caractère de l'allusion que j'ai faite concernant le «pédophile devenu assassin», mention d'un cas particulier à retenir dans l'évaluation des résultats obtenus par les castrations chimiques, je la considère comme moins déplacée que votre citation des noms du criminel et de sa victime, tous deux en repos.

Pour ce qui est du délai de cinq mois que vous dites s'être écoulé entre le jugement de «L.» et l'arrêt du département de l'Intérieur confiant officiellement le traitement à la Dresse «S», il est juste. Mais ce que vous omettez de préciser pour les besoins de votre cause, c'est que le médecin cantonal, œuvrant par mandat du département de l'Intérieur dans ces affaires, n'a été saisi du cas «L.» que très tardivement après le jugement (4½ mois environ) en raison sans doute du pourvoi en Cassation interjeté par le Ministère public. Une fois de plus je n'y suis pour rien.

Il y aurait beaucoup de choses encore à rectifier dans vos propos me concernant. Mais là n'est pas le problème; j'ai atteint mon but, qui était, à l'exclusion de tout autre objectif, de corriger et de parfaire l'information à laquelle ont droit vos lecteurs qui pourront apprécier en bonne connaissance de cause, la façon dont vous avez traité de l'affaire «L.»

Je tiens à votre disposition mes lettres à la Dresse «S», à «Favra» et au Juge, que vous évoquez, sachant que vous les connaissez parfaitement bien puisque vous en avez cité des extraits.

Prenez bonne note pour terminer, que j'assume en toute quiétude les charges de ma tâche de médecin cantonal et que je me porte bien.

A l'opposé je laisse au public le soin de juger par le biais du langage que vous utilisez pour en parler, l'état d'esprit dans lequel vous faites face aux retombées de vos interventions inadéquates.

Service de la santé publique
Le médecin cantonal:
Dr J.-D. Bize

«Cassant et intolérant»

En page 25 de «L'Impartial» du 7 décembre 1984, deux manières d'aborder le problème terriblement délicat, complexe, dramatique:

- celle de médecin cantonal, traitant cette complexité comme il se doit, d'une manière nuancée, pondérée, ouverte, fine, et refusant toute facilité, fort bien résumée au début de sa conclusion: «Je me garde pour ma part de déduire quoi que ce soit des faits rapportés ci-dessus, tant je sais qu'il est gratuit de spéculer en ce domaine»;

- La vôtre, celle d'un homme qui croit avoir tout compris, taxant les indispensables nuances du Dr Bize de «détails» et de «susceptibilités byzantines», abusant du tragique avec mauvais goût («Le petit Fabrice doit se retourner dans sa tombe et je l'entends gémir»), cassant et intolérant («rien ne vous oblige à rester médecin cantonal»), et pour couronner le tout, vulgaire («ne me cassez pas les pieds...»). C'est vous, Monsieur le rédacteur, pour employer votre langage, qui cassez les pieds de vos lecteurs: vous étalez dans vos colonnes vos aigreurs, vos petites susceptibilités personnelles, vos idées fixes. Rédacteur en chef du seul quotidien de la région, vous abusez de votre position, oubliant que le pouvoir

d'un journaliste sur l'opinion (d'où le tire-t-il?) doit toujours être primé par son devoir d'information. Celui-ci implique la pondération et le sens des nuances (je me répète, mais vous avez oublié le sens de ces mots); or aucun excès de langage ne vous fait peur (rappelez-vous votre «lettre ouverte à deux salauds...»). Il implique la modestie et le sens de l'autocritique; or jamais vous n'admettez la contradiction, préférant «remballer» ceux qui vous l'apportent.

Il implique encore, mais vous faites le contraire, de se souvenir (comme le soulignait un politicien français à propos des récents meurtres de femmes âgées à Paris) que l'indignation peut être justifiée, jamais son exploitation. Démagogue, vous traitez les plus graves problèmes d'une manière triomphalement simpliste.

Ecrivant sur des affaires comme le dossier «L.», vous me faites penser à ce roi de l'antiquité qui fit fouetter la mer parce que la tempête avait fait couler ses navires...

Votre article du 7 décembre s'intitule «J'avoue...»; qu'y avouez-vous, si ce n'est la conviction de votre propre infaillibilité?

Blaise Oesch
Côte 18, Le Locle

«Méconnaissance complète»

Monsieur le rédacteur en chef, Nous avons pris connaissance de la rectification que vous avez publiée dans l'Impartial des 1er et 2 décembre 1984 sous le titre «Dossier L: information exacte».

Toutefois, cette rectification ne saurait nous satisfaire dans la mesure où vous n'avez pas retiré les commentaires que vous avez faits dans votre article du 27 novembre écoulé sur la base d'informations erronées.

Vous avez écrit: «La feuille est signée de M. Béguin. Signée dans la pile de courrier quotidien vraisemblablement...», puis plus loin, «Le volume de travail d'un conseiller d'Etat est considérable et le courrier courant volumineux. C'est peut-être une lacune du système de traiter des cas dangereux dans le flux des affaires administratives courantes».

Outre que de tels propos sont perfides, ils témoignent d'une méconnaissance complète du soin que nous prenons à traiter notre courrier quotidien, aussi volumineux soit-il, et des pratiques en

usage dans l'administration. Toute décision soumise à notre signature doit être accompagnée d'un rapport circonstancié.

Dans votre rectification du 1er décembre, après avoir attribué votre erreur à une confusion sur l'autorité compétente qui serait résultée de la lecture des pièces du dossier devant le Tribunal de Lausanne, vous poursuivez:

«Il est exact que dans cette affaire, le Département de l'intérieur n'assume des responsabilités que sur le plan thérapeutique, dont le refus d'entrer en matière pour une «castration» chimique que tout le monde a réclamée devant la Cour correctionnelle de Lausanne jusqu'à «L.» lui-même!»

A nouveau cette affirmation est erronée ce qui témoigne que vous n'avez pas vérifié vos informations.

Nous ne saurions accepter d'être chargés des responsabilités dans une affaire aussi grave que malheureuse alors que nous n'en avons aucune.

Nous vous prions d'effectuer les rectifications nécessaires.

J. Béguin, Conseiller d'Etat

Idées cadeaux!

Petits meubles - choix gigantesque
A emporter du stock...

Toujours 90 salons en exposition!

moco

038 / 53 32 22

meubles · Cernier Le grossiste qui détaille

Petit feuillet de «L'IMPARTIAL» 54

Louis-Albert Zbinden

L'emposieu

Roman

Editions Mon Village SA, à Vulliens

«C'est bien pour vous être agréable, vous savez!» Il l'attendrait à onze heures, chez lui, 2, rue de la Banque à Cernayes.

Satisfait, Dombresson reposa le combiné, puis, avant de sortir et d'aller à la rencontre du village, il passa de nouveau par la cuisine. Comme il l'avait fait un instant plus tôt, il resta sur le seuil, la main sur la poignée de la porte, et comme la première fois les femmes tournèrent la tête de son côté.

- Je prendrai l'autobus de 10 heures, leur dit-il. A onze heures j'ai rendez-vous à Cernayes avec le juge Matile!

Il n'attendit pas de voir sur leur visage l'effet de ses paroles, mais à la pesanteur du silence qui suivit, il put le supposer. La stupeur des femmes de l'hôtel était de bon augure.

Maintenant le temps pressait. Le piège était conçu, il restait à le tendre. Il consistait

en ceci: faire courir dans Vibrène l'annonce de son départ et de sa visite au juge. Alors l'assassin sortirait de son trou se croyant démasqué. La peur l'obligerait à bouger. Par l'alibi ou la menace, il chercherait soit à détromper Jérôme, soit à le dissuader. Dans les deux cas, il se montrerait. C'est du moins ce que Dombresson escomptait.

Sur la route de Châtagne, il avait retourné dans sa tête les meilleurs moyens de répandre ce bruit dans Vibrène. L'idéal aurait été de le confier à une seule oreille, bien réceptive, liée à une bouche bien bavarde, une tête-emposieu qui ingurgite et qui rejette: «Dites donc, vous savez la nouvelle, le Parisien s'en va et il a rendez-vous avec le juge!»

Il avait songé à Madame Grandjean, mais elle ne faisait qu'à moitié l'affaire. Elle annoncerait autour d'elle le départ de Dombresson comme une chose normale, sans y voir malice, mais sa visite à Matile, qui était la chose la plus importante, elle se garderait bien d'en faire part. Marion, de son côté, ne se comporterait pas différemment.

Un court instant Dombresson avait caressé l'idée, après avoir mis les femmes de l'hôtel au courant de son plan, de les inviter à le divulguer en connaissance de cause. Mais c'eût été les rendre complices de son stratagème et la patronne ne l'aurait pas accepté. Restait une

solution: agir directement au-dehors, et c'est à quoi Jérôme s'était résolu. Pour être certain que la rumeur lève dans le village, il irait la répandre sur quelques têtes propices. Tel était son plan et l'heure était venue. Il en avait retenu trois: Graber, Ernest et Calame. Il était à pied d'œuvre. Il sortit, pour ces étranges semailles, à la rencontre de ces hommes.

Il n'eut pas longtemps à attendre, sous l'orme de la placette, pour voir Graber qui tournait l'angle de la poste. De loin il lui fit signe de la main et dirigea ses pas dans sa direction.

- Je viens vous dire au revoir, lui dit-il. Je quitte Vibrène demain. Le juge Matile m'attend chez lui à onze heures. Je pense que ça devrait aller, question d'horaire.

- En voilà du nouveau, s'écria l'instituteur, ainsi donc, comme ça, brusquement!...

Il avait l'air d'un homme qui souhaite en apprendre davantage. Sa phrase demeura suspendue. Dombresson se garda bien de l'achever. Il lisait sur le front de l'instituteur le travail de la pensée.

- Dans ce cas, il me reste à vous souhaiter bon voyage et bonne chance!

Ils se serrèrent la main et se séparèrent. Dombresson portait des lunettes noires. A dix pas il obstrua l'un des verres de sa main. Dans le rétroviseur il aperçut Graber derrière lui.

Après s'être éloigné de quelques pas, l'instituteur était de nouveau immobile, comme en panne de programme.

Rencontrer Ernest sans avoir l'air de le chercher fut moins commode. Il dut l'attendre longtemps, à distance de l'atelier de Zwahlen, assis sur un banc, le nez dans la «Feuille d'avis». Ernest ne sortit qu'à midi moins un quart, l'heure de la soupe, avec l'université de Yale. En le voyant prendre la direction de la Placette, Dombresson coupa par la rue Centrale en tournant autour de l'immeuble de l'épicerie. Il le rejoignit près du temple et feignit, en le saluant, la surprise de le trouver là et de pouvoir marcher en sa compagnie sur le chemin de la Couronne.

- Alors, Monsieur Dombresson, ces bolets, ça pousse?

Il faisait le déluré, mais il lui tendait la perche.

- S'il en reste, vous irez les cueillir vous-même, Ernest, car moi je quitte Vibrène demain.

- Allons donc!

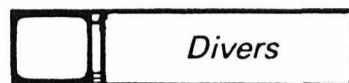
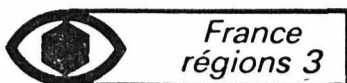
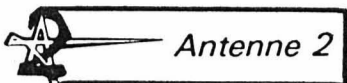
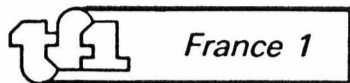
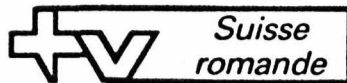
- Oui, et ne faites pas l'innocent, ajouta-t-il, vous savez très bien que depuis près d'une semaine, ce ne sont plus les champignons qui m'intéressent.

- Je sais, avoua Ernest.

(à suivre)

vendredi

TELEVISION RADIO



- 9.55 Ski, voir page sport
12.00 Midi-public
13.25 Histoire de la race humaine
14.15 Curling
17.00 Les petits plats dans l'écran
17.20 Flashjazz
17.50 Téléjournal
17.55 4, 5, 6, 7... Babibouchettes
18.10 Légendes indiennes
18.35 Journal romand
18.55 Dodu Dodo
19.10 De A jusqu'à Z
19.30 Téléjournal
20.10 Tell quel

- 11.15 TF1 vision plus
11.45 La une chez vous
12.00 Le jeune Fabre
12.30 La bouteille à la mer
13.00 Le journal à la une
13.45 A pleine vie
13.50 La petite maison dans la prairie
14.45 Les jeudis de l'information
16.05 Temps libres
17.55 Minijournal
18.10 Le village dans les nuages
18.30 Danse avec moi
19.15 Actualités régionales
19.40 Cocoricocoboy
20.00 Le journal à la une

- 10.30 A2 antiope
12.00 Midi informations
12.08 L'académie des 9
12.45 Antenne 2 midi
13.30 Les autres jours
13.45 Aujourd'hui la vie
14.50 La légende de James Adams et de l'ours Benjamin
15.40 La télévision des téléspectateurs
16.00 Les jours de notre vie
17.05 Itinéraires
17.45 Récré A2
18.30 C'est la vie
18.50 Des chiffres et des lettres
19.15 Actualités régionales
19.40 Le théâtre de Bouvard
20.00 Le journal

- 17.00 Télévision régionale
19.10 Inf 3; 19.15 Actualités régionales; 19.39 Magazine régional
19.55 Lucky Luke
20.05 Jeux de 20 heures
20.35 Vendredi
21.30 Soir 3

- Suisse italienne
12.00 Curling
16.00 Le monde de Suzi Wong
18.00 TSI jeunesse
18.45 Téléjournal
18.50 Le monde où nous vivons
19.15 Venerdi live
19.55 Magazine régional
20.15 Téléjournal
20.40 Reporter
21.45 Musicomicolor
22.15 Ciné-nouveautés
22.25 Téléjournal
23.45 Téléjournal



A 20 h 45
On a volé la cuisse de Jupiter
Film de Philippe de Broca. Avec Annie Girardot, Philippe Noiret, Francis Perrin.



A 20 h 35
Pierre Perret: un air de liberté
Pierre Perret dans diverses situations de la vie quotidienne: en répétition avec ses musiciens, chez lui en compagnie de son épouse, etc.



A 20 h 35
Allô Béatrice
Enquête à l'italienne. Béatrice se rend à Rome pour voir de plus près ce qu'on appelle le «miracle italien».

- 22.25 Contes et légendes de Fribourg
22.55 Téléjournal
23.10 Happy new century

- 21.45 Multifoot
23.15 Une dernière
23.35 C'est à lire
23.40 Clignotant

- 21.35 Apostrophes
22.50 Edition de la nuit
23.00 Les sept samouraï



A 21 h 55
Espace francophone
Le Vietnam associé au monde francophone. Après avoir étonné le monde par sa longue lutte pour l'indépendance...

- 22.25 Les cinq minutes de Muse Dalbray
22.30 Prélude à la nuit
Demain à la TV romande
9.12 Ski nordique
12.10 Ski alpin: descente messieurs
12.10 Midi-public
13.25 L'antenne est à vous
13.40 Les noces de glace
14.15 Tell quel
14.45 Le temps de l'aventure
15.10 La dame d'outre-nulle part
16.35 Juke Box Heroes
18.05 Le miracle de la vie
19.05 Bonjour, voisin
19.20 Loterie à numéros
19.30 Téléjournal
20.05 Magnum
21.00 Les naufragés du 747, film

- Suisse alémanique
9.00 TV scolaire
12.00 Curling
17.00 Jetz sind mir dra!
17.45 Gschichte-Chischte
17.55 Téléjournal
18.00 Karussell
18.30 Patrick Pacard
19.00 Actualités régionales
19.30 Téléjournal
20.00 Was bin ich?
20.50 Rundschau
21.40 Téléjournal
21.50 Andromeda, tödlicher Staub aus dem All
23.55 Bulletin de nuit
Allemagne 1
13.15 Vidéotexte
14.50 Sherlock Holmes
16.00 Téléjournal
16.10 Vorhang auf, Film ab
16.30 Orden für die Wunderkinder
17.50 Téléjournal
18.00 Programmes régionaux
20.15 Wer hat in meinem Bett geschlafen
22.00 Dieu et le monde
22.30 Le fait du jour
23.00 Moment mal
Allemagne 2
13.15 Vidéotexte
14.55 Programmes du week-end
15.00 Der Student von Prag
16.30 Loisirs
17.00 Informations régionales
17.15 L'illustré-télé
17.45 Väter der Klamotte
18.20 Rate mal mit Rosenthal
19.00 Informations
19.30 Journal de l'étranger
20.15 Derrick
21.15 Miroir des sports
21.45 Journal du soir
22.05 Aspects
22.45 Reportage sportif
23.15 Der Chef
0.50 Informations
Allemagne 3
18.00 Les aventures étranges de Hermann van Veen
18.30 Telekolleg
19.00 Programmes régionaux
19.25 Informations
19.30 Formule 1
20.15 Science et recherches aujourd'hui
21.00 Postfach 820
21.15 Microprocesseurs et mini-ordinateurs
21.45 Nach Ladenschluss

CEIL CRITIQUE

Adieu les vilaines bleues

On aurait pu croire, pour l'avenir, à l'arrivée sur le marché de l'alimentation d'une prolifération de pilules de toutes sortes, capables de remplacer le traditionnel steak-frites, encore que la consommation de tels plats ne constitue pas, et de loin, la meilleure façon de se nourrir en préservant sa santé. Mais l'apport journalier de cet «aliment» ne commandant pas moins de 400 pilules par personne, le projet, s'il a existé, s'est sabordé lui-même. Pour «Télescope», mercredi, Louis Barby et Dominique Jaccard s'étaient lancés plus avant à la recherche de la cuisine du futur, découvrant que, même si le consommateur ne se nourrit pas bien aujourd'hui, il n'en devient pas moins plus exigeant dans ses choix et ses désirs se portent de plus en plus vers le naturel. Un pas important qui va dans le sens de la protection de la santé, dont il semblerait que l'on prenne davantage conscience de son importance dans la qualité de notre vie. L'enquête nous a conduits chez les pontes de l'industrie alimentaire, qui se doit de séduire l'acheteur-consommateur en fabriquant pour lui des produits attractifs qu'il s'est choisis. Chez Nestlé, que de recherches pour produire ces plats surgelés à calories contrôlées, tout de même bons au goût, mais qui répondent au désir de la ménagère en étant vite préparés même s'ils sont plus sophistiqués. Les produits surgelés qui ont pris largement le pas sur les conserves. Chez Nestlé toujours, on a découvert que les aliments ont une influence sur le cerveau, d'où les variations se répercutant sur le sommeil, la mémoire, l'hypertension, découlant sur la fabrication de tablettes et boissons du soir représentant une limite entre l'alimentation et la pharmacie. Chez Givaudan, on s'est spécialisé dans la recherche des arômes, confiés à des aromaticiens chargés de les créer par voies naturelles jusqu'à leur fermentation. On a passé alors à l'alimentation vivante, partie de graine de légumineuse germée et consommée crue dont les vertus sont de plus en plus connues et reconnues. Pour demain, on nous promet donc de la diversité, tout en soulignant que «tout choix a sa part d'inconscient». Mais hier soir, il nous a paru bien court, le temps imparti à une émission d'information combien importante sur notre manière future de nous nourrir. Trente minutes à peine, bourrées de termes scientifiques indigestes au profane, qui n'ont fait qu'effleurer le vaste domaine du prix de notre bien-être par la santé. Nous sommes restés sur notre faim. Yolande Borel

RADIOS

Suisse romande 1
Informations toutes les heures (sauf à 22 h et 23 h) et à 12 h 30 et 22 h 30. 9 h 05, Turbulences; 11 h 30, On va pas rigoler tous les jours; 12 h, Bulletin d'enneigement; 12 h 20, La tartine; 13 h 30, Avec le temps; 18 h 30, Le petit Alcazar; 20 h 02, Au clair de la lune; veillée au coin de l'Histoire; 22 h 40, Petit théâtre de nuit; 23 h, Blues in the night; 0 h 05, Couleur 3.

Suisse romande 2
12 h, Grands noms de la musique folklorique; 12 h 32, Table d'écoute; 14 h 05, Suisse-musique; 16 h, La vie qui va; 17 h 05, Rock line; 18 h 10, Jazz non-stop; 18 h 30, Empreintes; 20 h 02, Le concert du vendredi, par l'Orchestre de chambre de Lausanne; Postlude; 22 h 40, En attendant le concours; 23 h 05, Concours Rockmitaine: finale internationale; 1 h, Couleur 2.

Suisse alémanique
9 h, Palette; 11 h 30, Le club des enfants; 12 h, Rendez-vous; 14 h, Mosaïque; 14 h 05, Vieillir à la maison, mais comment? 15 h, Lecture; 15 h 20, Disques pour les malades; 16 h 30, Le club des enfants; 17 h, Welle eins; 19 h 15, Sport-télégramme... So tönt's im Kt. St. Gallen; 20 h, Théâtre: Aabiglied, de Werner Kuhn; musique Bill von Arx; 22 h, Express de nuit; 2 h, Club de nuit.

France musique
12 h 05, Quatuor à cordes de l'ORF; 13 h 32, Les chants de la terre; 14 h 30, Les enfants d'Orphée; 15 h, Verveinescotch; 17 h, Histoire de la musique; 18 h, L'imprévu; 19 h 15, Le temps du jazz; 20 h, Avant-concert; 20 h 15, Orchestre symphonique du Südwestfunk, Christian Zacharias, piano: Gropp, Mozart, Tchaïkowsky; 22 h 24, Les soirées de France musique.

Tell Quel
Qui a tué Alexei Jaccard?
TSR, ce soir à 20 h. 10
Nom: Jaccard. Prénom: Alexei. Né le 30 mars 1952 au Chili. Nationalité: Suisse. Profession: Etudiant à l'Université de Genève depuis septembre 1977.
A disparu le 17 mai 1977 à Buenos-Aires (Argentine)
Cette fiche signalétique figure dans les dossiers de l'Administration fédérale à Berne, ceux du CICR et de nombreux organismes internationaux: Alexei Jaccard est l'une des 20.000 personnes qui ont mystérieusement «disparu» en Argentine à l'époque de la dictature militaire.
Qu'est-il devenu? Pendant des années, sa femme et ses amis suisses ont entrepris toutes les démarches possibles pour retrouver sa trace. Sans succès. A chaque fois, les pistes se sont brouillées dans les silences, les affirmations contradictoires et les mensonges. Mais aujourd'hui, 7 ans et demi après la disparition d'Alexei Jaccard, certains mystères commencent à s'éclaircir. Le nouveau gouvernement démocratique argentin enquête sur le sort des disparus. Et les langues se délient: ainsi, un ancien policier a donné, pour la première fois, des intonations crédibles sur la disparition tragique de l'étudiant genevois.
«Tell Quel» a mené une enquête en Suisse et en Argentine, pour retracer le plus précisément possible, l'histoire d'Alexei Jaccard. (sp-tv)

Prélude à la nuit avec l'un des rois du violon
FR3, ce soir à 22 h. 30
De tous les instruments de musique, le violon est l'un des plus parfaits et des plus complexes du point de vue acoustique. Il est magnifiquement mis en valeur ce soir dans «Le concerto pour violon» opus 61 de Beethoven, pour Itzhak Perlman.
Considéré comme l'un des plus grands violonistes de sa génération, Itzhak Perlman, né à Tel Aviv en 1945, est aussi un exemple de grand courage. A quatre ans, il est frappé par la poliomyélite qui le prive de l'usage de ses jambes. Cela ne l'empêche cependant pas d'étudier le violon à l'Académie de Tel-Aviv ou Isaac Stern le remarque alors qu'il a à peine dix ans. Il l'engage à poursuivre ses études aux Etats-Unis. C'est là que Perlman fit des débuts très remarqués sur la scène du Carnegie Hall de New York, il y a déjà plus de vingt ans.
Depuis le XVIIIe siècle, le violon joue un rôle majeur dans la musique occidentale, à la fois comme instrument soliste et de musique de chambre et comme soutien indispensable de l'orchestre symphonique. Seule la voix humaine rivalise sa gamme d'expression et sa capacité de produire un ton soutenu mais infiniment variable.
Itzhak Perlman, qui joue sur un Stradivarius, est l'un des rares artistes à savoir faire passer le frisson qui anime les pièces écrites pour cet instrument, pièces souvent extrêmement difficiles comme «Le caprice viennois» ou «Le tambourin chinois». Il est, dit Dominic Gill dans son «Grand livre du violon» tout en haut de la liste des virtuoses relativement jeunes que nous pouvons entendre aujourd'hui... Sa sonorité chaude et satinée, son expression directe et sa technique brillante lui ont valu une renommée internationale.
La production enregistrée d'Itzhak Perlman est abondante et d'une qualité exceptionnelle. Le concerto pour violon que nous entendons ce soir, qu'il a ré-alisé sous la direction de Carlo-Maria Giulini, le chef de l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, compte parmi les plus remarquables.
A défaut de magnéscope, branchez votre magnétophone: vous ne vous lasserez jamais de ré-écouter une telle perfection. (ap)

Midi-public
À SERRIÈRES
L'émission «Midi-public» de ce jour sera en partie diffusée depuis les usines Suchard à Serrières. On pourra y voir la fabrication des Sugus.